

L'Action NATIONALE



Volume XCV numéro 1
JANVIER 2005

Éditorial

Le Québec n'est pas sorti
du bois

-*Robert Laplante* 2

Articles

La dialectique d'Alain Dubuc

-*Pierre Vadeboncœur* 10

Un nouveau mode de scrutin :
une réforme pour convenance
partisane

-*Denis Monière* 15

Un grand destin pour une petite
république

-*Dave Anctil* 21

Pour en finir avec les niaiseries
sur la langue

-*Louis Cornellier* 38

Les régions dépendantes.
Comment la centralisation du
pouvoir corrompt le
développement des régions

-*Pierre Serré* 44

La nation fragmentée
ou

La souveraineté ne serait pas
une fin

-*Fernand Couturier* 65

La mondialisation néolibérale à
l'assaut du vivre ensemble

-*Nelson Tardif* 75

De porteurs d'eau à
« turbineurs » d'éoliennes

-*Gilles Couture* 85

Histoire de l'Action libérale
nationale

-*Wheeler Dupont* 90

Lire

Les essais 118

Livres reçus 149

Courrier des lecteurs 151

Index de nos annonceurs 159



Nicole Brunet

Traverser les saisons

1998

Estampe : bois gravé

56 x 81 cm

Bibliothèque nationale du Québec

1215, rue de la Visitation,
bureau 101,
Montréal (Québec) H2L 3B5
Téléphone : 514-845-8533
Télécopieur : 514-845-8529
revue@action-nationale.qc.ca
administration@action-nationale.qc.ca
www.action-nationale.qc.ca

Directeur : Robert Laplante

Directrice adjointe : Laurence Lambert.

Comité de rédaction : Sylvain Deschênes, *rédacteur et conseiller en communication* ; Lucia Ferretti, *professeure d'histoire* ; Robert Laplante ; Lise Lebrun, *animatrice communautaire* ; Sylvie Ménard, *Centre d'histoire des régulations sociales* ; Pierre Noreau, *Centre de recherche en Droit public, Université de Montréal* ; Michel Rioux ; Pierre Serré, *chercheur*. **Comité de lecture** : Claude Bariteau, *anthropologue, Université Laval* ; Jean-Jacques Chagnon ; Lucia Ferretti ; Alain Laramée, *professeur, TÉLUQ* ; Chrystiane Pelchat, *enseignante* ; Marc-Urbain Proulx, *économiste, UQÀC* ; Pierre-Paul Proulx, *économiste, Université de Montréal* ; Paul-Émile Roy, *écrivain* ; Jean-Claude Tardif, *conseiller syndical*. **Prix André-Laurendeau, Membres du jury** : Monique Dumais, *théologienne, Université du Québec à Rimouski* ; Lucia Ferretti ; Daniel Thomas, *professeur, UQAT*. **Prix Richard-Arès, Membres du jury** : Andrée Lajoie ; Simon Langlois ; Michel Seymour. **Comptes rendus** : Paul-Émile Roy ; Mathieu Bock-Côté. **Envoi de Poste - Publications** - Enregistrement N° 09113 « Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada, par l'entremise du Programme d'aide aux publications (PAP) pour nos dépenses d'envoi postal » **Canada** « Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à notre adresse ».

L'Action NATIONALE

ÉDITORIAL

Robert Laplante

**UNE MESURE D'HYGIÈNE
PUBLIQUE**

Le gouvernement Martin mérite ce qui lui arrive. Le Canada mérite ce qui lui arrive. Et le Québec a le devoir de prendre les moyens pour ne plus que cela lui arrive.

Et cela, ce n'est pas d'abord la corruption. Il ne faut pas se tromper, elle n'est qu'un effet secondaire d'une entreprise où les commandites trouvent leur sens véritable. Le gouvernement libéral de Jean Chrétien a déployé sur le Québec une véritable logique d'occupation, lancé sur lui un dispositif d'enfermement visant à casser sa cohésion nationale, à réduire à l'insignifiance inoffensive son gouvernement et à soumettre la démocratie québécoise à la volonté du Parlement *canadian*. Il s'est trouvé que dans l'opération le recours au banditisme d'État servait bien les intérêts du Parti libéral tout en nourrissant les mercenaires dont il avait besoin pour garder une prise sur l'électorat et graisser les rouages de la domination.

La commission Gomery ne décrira qu'une partie de ce dispositif. Elle aura néanmoins permis de faire voir un cabinet fédéral déterminé à tout mettre en œuvre pour déstabiliser le Québec. Les révélations concernant la réunion du cabinet de février 1996 constituent une pièce majeure. Marcel Massé a formulé à cette occasion le sens véritable de l'action

du gouvernement *canadian* sur le Québec. Il s'agissait bien de le soumettre, de le saigner à blanc financièrement et de lancer sur lui une véritable guerre de propagande. Le tout au lendemain d'une série de manœuvres frauduleuses pour voler le référendum en violant la loi québécoise, en blanchissant de l'argent, en trafiquant l'octroi de citoyenneté. Ce sont les élus libéraux qui ont cautionné et orchestré ces manœuvres qu'il faut sanctionner. Les voyous qu'on a vu défiler ne sont que de sinistres mercenaires, ils sont répugnants mais ils ne portent pas le scandale. Tout au plus ne sont-ils que les pitoyables exécutants qui se sont engraisés en faisant les basses oeuvres et la sale besogne. Le vrai scandale, c'est celui de la raison d'État *canadian* lancée contre notre peuple.

Le Parti libéral du Canada, ne s'est pas seulement révélé comme une machine de corruption. C'est un parti qui a poussé jusqu'à sa formulation extrême l'ambition trudeauiste de construire le nationalisme *canadian* sur la négation de la nation québécoise. Il a, de la sorte, relayé et modernisé les anciennes rationalisations impériales qui se trouvent au fondement de la création et de l'existence du Canada. Et il a doté ce pays artificiel d'un appareil institutionnel et juridique tout entier ordonné autour de l'empêchement. Cela a culminé avec le Clarity Bill, la camisole de force dont est si fier Stéphane Dion. Il n'y avait plus moyen de lancer des leurres, de fabriquer des pseudos-promesses de changement constitutionnel, il ne restait plus que la force brute, habillée dans le juridisme. Et en cela, une grande partie de l'opinion publique *canadian* était prête à le suivre. Les débordements lui donnent peut-être la nausée, mais cette même opinion reste féroce contre toute forme de reconnaissance de notre réalité nationale.

recommandations sur le calcul de possibilité va entraîner des pertes d'emplois. Ce qu'il faut comprendre cependant, c'est que les emplois qui vont disparaître ne reposent pas sur une base économique viable, ce sont des emplois qui tiennent seulement de la surexploitation. Les régions qui s'appuient sur ces emplois vivent sur du temps volé.

On comprend le désarroi que ces pertes vont semer. Il faut se garder de la fausse compassion qui consisterait à rogner sur la rigueur pour tenter de temporiser. Le bricolage de solutions pour préserver des emplois dans l'immédiat a toujours été la solution de facilité. C'est, du reste, si on sait lire entre les lignes, encore pour celle-là que continue de plaider l'industrie. Pierre Corbeil, le ministre délégué à la Forêt ne manque d'ailleurs pas lui-même de laisser entendre qu'il y aura moyen de moyenner de manière à bricoler une réduction moins sévère de la récolte (*Le Devoir*, 15 décembre). C'est la manière habituelle, celle de la petite politique politicienne. Celle qui consiste à gagner du temps, à pelleter en avant.

Évidemment, il ne s'agit pas d'être insensible au sort des travailleurs susceptibles d'être affectés. C'est bien du contraire qu'il s'agit. Il faut aborder la question des pertes d'emplois dans une perspective large de reconversion des emplois et des travailleurs et exiger des solutions durables et viables. La Commission elle-même ne manque pas de remarques affligeantes sur la gestion à courte vue des emplois temporaires et des projets de sylviculture qui n'ont trop souvent servi qu'à faire un cynique jeu de ping pong avec des travailleurs qu'il s'agissait de rendre admissibles à l'assurance-emploi, de faire dévier d'une trajectoire qui les envoyait à l'aide sociale, etc. Pour les traiter correctement, il faudra une véritable politique de structuration des industries connexes à celles de la récolte et de la transformation. Cela exigera une

cohérence et des moyens qui, hélas, manqueront, c'est certain. Et ce manque contribuera d'autant plus à ramollir la volonté gouvernementale que ses parti-pris pour l'entreprise et le tout-au-marché s'allieront bien avec le travestissement de la réforme proposée en blquette administrative.

La Commission Coulombe n'a pas été au bout du raisonnement sur les causes qui ont amené le Québec forestier au bord de l'irréremédiable. Il est pourtant clair que l'État a manqué à sa responsabilité de fiduciaire, que les industriels ont mené en toute connaissance de cause des opérations qui témoignaient de la plus complète indifférence à l'avenir et au sort des populations vivant dans les milieux forestiers. Le productivisme débridé qui a servi de cadre de pensée n'explique pas tout. Le laxisme des ordres professionnels, en particulier celui des ingénieurs forestiers, qui ont trop souvent habillé de justificatifs pseudo-scientifiques, des choix et des pratiques socialement discutables, n'explique pas tout.

Le fait central sur lequel la Commission reste muette est pourtant manifeste : la gestion de la forêt québécoise est d'abord prisonnière des limites et des lacunes du statut provincial. Les gouvernements qui se sont succédé ont toujours utilisé la politique forestière pour combler les lacunes d'une politique de développement régional que la province de Québec ne peut pas faire. C'est là d'abord la principale cause de la dérive qui a conduit à la situation actuelle. La forêt a fourni des moyens de dépannage pour combler les lacunes de l'État et bricoler des solutions pour temporiser. En dépit des énoncés et recommandations sur la décentralisation, ces lacunes demeurent et elles vont peser lourdement sur les éventuelles applications, si jamais il y en a. Le gouvernement du Québec n'a pas les moyens de ses responsabilités. Pis, il s'accommode de ceux que le Canada lui laisse. Et rien

ne laisse penser que le Québec ratatiné de Jean Charest pourra faire mieux en forêt qu'il ne fait ailleurs.

La Commission n'avait pas le mandat de voir aussi large, on ne lui reprochera pas de n'avoir pas abordé le rôle et la place que devrait tenir une politique forestière comme composante stratégique d'une politique de développement régional digne de ce nom. Mais on aurait tort de lire son rapport avec la gouverne provinciale pour seul horizon. La forêt est une ressource qui ne pourra être gérée comme patrimoine national que par un gouvernement national doté du plein contrôle sur l'ensemble de ses moyens. On n'a rien dit de substantiel en ces matières lorsque l'on prétend que, puisqu'il s'agit d'une compétence provinciale, le gouvernement est à même de conduire une politique adéquate. Car une telle politique suppose un cadre global qui permette de faire converger des moyens complémentaires, des politiques d'appui indirect et des mesures de renforcement intersectoriel qui sont, structurellement, hors de portée d'un gouvernement provincial. Une politique forestière doit pouvoir s'appuyer sur une politique de la main-d'œuvre, une politique de population et d'occupation du territoire, etc.

Le rapport Coulombe laisse sans aucun doute entrevoir ce que pourrait être, un jour, une véritable politique forestière nationale. Il constitue un effort intéressant pour tenter d'infléchir un cours des choses et une trajectoire qui sont façonnés par des forces sur lesquelles le gouvernement de la province Québec ne peut agir directement avec les moyens appropriés. Il n'y a qu'à penser à l'ensemble des pouvoirs et moyens requis pour conduire une politique industrielle complète pour le secteur forestier ou encore, plus immédiatement, aux mesures d'atténuation pour faire face à la crise du bois d'œuvre, pour prendre un peu la mesure de ce qui a

été laissé en plan. Les recommandations de la Commission Coulombe constituent certainement un pas dans la bonne direction. Mais c'est le pas de qui avance à cloche-pied sur un chemin qu'Ottawa trace à sa guise. Le Québec n'est pas sorti du bois. □

La passion
des êtres



Desjardins

**Caisse d'économie Desjardins des
Travailleuses et Travailleurs (Québec)**

«(...) avec la perspective de contribuer à un Québec plus juste et plus solidaire, soutenir le développement de l'économie solidaire en misant sur l'entrepreneuriat collectif, tout particulièrement au sein des quatre réseaux, soit le syndical, le coopératif, le communautaire et le culturel.»

Lanaudière

190, rue Montcalm
Joliette (Québec) J6E 5G4
(450) 753-7055
Sans frais : 1 866 753-7055
Télécopieur : (450) 752-5589

Québec

155, boul. Charest Est, bureau 500
Québec (Québec) G1K 3G6
(418) 647-1527
Sans frais : 1 877 647-1527
Télécopieur : (418) 647-2051

Montréal

1601, avenue De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5
(514) 598-2122
Sans frais : 1 877 598-2122
Télécopieur : (514) 598-2496

ARTICLES

Articles

La dialectique d'Alain Dubuc - <i>Pierre Vadeboncœur</i>	10
Un nouveau mode de scrutin : une réforme pour convenance partisane - <i>Denis Monière</i>	15
Un grand destin pour une petite république - <i>Dave Anctil</i>	21
Pour en finir avec les niaiseries sur la langue - <i>Louis Cornellier</i>	38
Les régions dépendantes. Comment la centralisation du pouvoir corrompt le développement des régions - <i>Pierre Serré</i>	44
La nation fragmentée ou La souveraineté ne serait pas une fin - <i>Fernand Couturier</i>	65
La mondialisation néolibérale à l'assaut du vivre ensemble - <i>Nelson Tardif</i>	75
De porteurs d'eau à « turbineurs » d'éoliennes - <i>Gilles Couture</i>	85
Histoire de l'Action libérale nationale - <i>Wheeler Dupont</i>	90
	Lire
Les essais	118
Livres reçus	149
Courrier des lecteurs	151
Index de nos annonceurs	159

Pierre Vadeboncœur

LA DIALECTIQUE D'ALAIN DUBUC

Alain Dubuc est un homme qu'on ne prend pas de face, mais c'est parce qu'il ne se présente pas de face.

Il dit la moitié des choses, la moitié de ce qu'il pense, la moitié de ce que ses adversaires pensent, en fait la moitié de ce dont il peut être question à propos du sujet dont il traite.

Cette habile partialité lui ménage un terrain facile où il peut aisément paraître raisonnable même à ses propres yeux.

Une bonne exégèse de ses textes consisterait à inscrire dans la marge ce qu'ils taisent ou, en tout cas, ce dont ils ne disent mot. On mettrait ainsi en regard son idée et les idées connexes dont il ne parle pas, et de même les faits qu'il mentionne et ceux qu'il ne mentionne pas.

J'ai examiné de ce point de vue un article de lui paru dans *La Presse* du 1^{er} décembre, intitulé « Les dérives de l'anti-américanisme ». Il y a longtemps que je désirais faire pareille étude.

Parmi certaines observations sur la politique des États-Unis, il écrit par exemple que la visite de M. Bush au Canada « indique manifestement une volonté américaine de rétablir les

ponts avec le Canada ». Mais il ne dit rien sur les raisons principales de cette volonté, les suivantes. D'abord préparer la visite du président en Europe, où il tentera là aussi de rétablir les ponts, donc d'infléchir la politique européenne relativement aux entreprises impérialistes de son pays au Moyen-Orient. Ensuite, faire pression sur le gouvernement canadien et sur l'opinion canadienne en vue d'amener notre participation à la construction du bouclier anti-missiles, de légitimer le projet, d'alléger le fardeau supporté par le Trésor américain dans cette gigantesque entreprise, puis d'engager par ce biais notre pays dans la politique militaire de Washington, bon exemple encore une fois pour l'Europe.

Le discours réductionniste de M. Dubuc ne s'arrête pas là. Nous boudierions, paraît-il. « *Bouder ? Se complaire dans un anti-américanisme primaire ?* » lance-t-il. Bien entendu, « primaire », nous attendions le mot, réducteur par excellence. Il faut, n'est-ce pas ? que l'opposition au gouvernement américain soit de « l'anti-américanisme », et il faut qu'il soit « primaire ».

Dubuc ne fait aucune mention des raisons de la politique anti-américaine, raisons considérables et n'ayant rien de « primaire ». Rien sur l'impérialisme, rien sur le pillage des ressources énergétiques, rien sur une guerre faite dans le but de les voler, rien sur le mépris du droit international, rien sur les massacres des populations civiles (cent mille victimes, a-t-on estimé). Pas question de cela. Il s'agit, comme je le dis, de s'en tenir à la moitié de la vérité et de laisser tomber l'autre moitié, d'ailleurs la seule qui soit compromettante.

Rien donc sur les raisons profondes de notre « anti-américanisme », mais rien non plus à propos de la logique capitaliste sur laquelle l'américanisme (primaire ?) de M. Dubuc s'appuie ultimement.

On est devant un système dans lequel le fond n'existe pas. Seuls d'autres aspects sont pris en considération.

Ces autres aspects n'engagent qu'à une politique conservatrice. Dans l'article de M. Dubuc, celui-ci s'en tient à ce niveau, où il raisonne à distance des réalités les plus chargées de sens, dont il n'est pas question sous sa plume, (sauf l'islamisme qu'il mentionne cependant en effet). C'est une pensée de chancellerie.

Je fais une prédiction. Il sera nommé ambassadeur un de ces jours.

Alain Dubuc poursuit ses considérations marginales, c'est-à-dire privées d'explications essentielles. Washington, dit-il, « veut mettre fin à son isolement international et inscrire [le] second mandat dans un esprit d'ouverture, un dialogue que nous devons encourager ». Mais dans quel but ? Car tout est là.

« Nous devons travailler à améliorer les relations avec les États-Unis, qui ne sont pas au meilleur depuis quelques années, car la qualité de ces rapports est essentielle pour le Canada. »

Mais comment peuvent-elles s'améliorer ? En souscrivant à la politique internationale américaine ? En endossant le projet de bouclier ?

Alain Dubuc glisse là-dessus. Il se contente de dire : « ... sans perdre notre âme, c'est-à-dire en continuant à défendre nos idées et nos principes ». Quelles idées, quels principes, par quels moyens les défendre ? Et sur quoi ? Le point est laissé en suspens.

Cependant, une précision. Cette bonne entente, réalisée sous la réserve mentale des idées et des principes, « crée un

climat plus favorable pour résoudre les conflits, comme [ceux du bœuf et [du] bois-d'œuvre ». Bœuf et bois-d'œuvre contre idées et principes gardés pour soi. Bon, sauf que rien, ni le différend du bœuf ni celui du bois d'œuvre, n'est encore réglé... Là-dessus, le vague. Ne peut-on pas imaginer qu'il s'agit de monnaies d'échange que M. Bush garde en réserve justement pour assouplir les positions canadiennes sur le bouclier anti-missiles et sur la géopolitique du gouvernement américain ?

Le journaliste Dubuc ne dit pas tout. Il raisonne sur ce qu'il dit, sans raisonner sur ce qu'il tait.

Alors, pour meubler son article, il introduit des interprétations gratuites comme celles-ci : « *Il faut donc rappeler et rappeler encore que l'opposition à un politicien ne doit pas se transformer en opposition simpliste à tout un pays et à toute une culture.* »

Qui parle de tout un pays et de toute une culture ? C'est M. Dubuc lui-même. Il remplit les vides laissés par son discours en les bourrant d'autre chose, n'importe quoi. Il nous prête par exemple une opposition « simpliste » et donc sans raisons adéquates, une opposition non pas seulement à un gouvernement mais à un pays, et non à un impérialisme, à ses entreprises, à sa dictature internationale, mais à un « politicien » ; enfin, non pas à un État dominé par le privé et se confondant politiquement plus ou moins avec le marché, mais à une nation.

L'avant-dernier paragraphe de l'article est sublime. « *Il y a quelque chose d'agaçant, et même de ridicule, dans ces sursauts de xénophobie qui épousent un discours européen de résistance à une Amérique dont nous faisons nous-mêmes partie.* »

Eh bien voilà. L'opinion québécoise, canadienne, telle qu'elle se pense, est refoulée dans les espaces laissés vacants de la pensée d'Alain Dubuc, où elle disparaît. Il lui substitue une étiquette qui termine le débat : *xénophobie*. C'est là, sur la méthode du journaliste, la preuve additionnelle qu'on attendait. Il l'a sortie enfin, comme le simplisme, comme l'âme et les principes, du magasin des accessoires. On supprime l'adversaire et l'on combat, sur un théâtre, un simulacre. Xénophobie. Le mot stigmatise mais ne veut rien dire.

Quand on évacue la substance d'un discours en n'en gardant que le fantôme, quand on élimine aussi bien la substance du discours de l'autre que celle du sien propre, on ne retient plus que le « simplisme » puisqu'il n'y a plus rien. Alors on place des mots comme ce « simplisme » et cette « xénophobie » pour remplir le vide avec de la fumée.

Il est bon d'être prévenu sur la façon dont fonctionne pareil discours. On est en présence d'une dialectique spéciale, spéciale. On voit alors qu'elle ne résiste pas à l'analyse. □

Denis Monière*

UN NOUVEAU MODE DE SCRUTIN : UNE RÉFORME POUR CONVENANCE PARTISANE

Le mode de scrutin est la pierre angulaire de l'architecture institutionnelle des démocraties de représentation. Les règles qui président au choix des détenteurs du pouvoir se répercutent par effet de capillarité dans toutes les instances de la vie politique et déterminent la culture politique d'une société. Ceci explique qu'une réforme du mode de scrutin représente un changement majeur qui s'impose le plus souvent dans des situations critiques à la suite de guerre, de révolutions ou de changement de régimes politiques. Une telle réforme permet alors de solutionner une situation de crise et s'accompagne habituellement d'une refonte d'ensemble du système institutionnel.

Il peut aussi arriver qu'un gouvernement décide d'effectuer une modification au mode de scrutin pour des raisons de convenance partisane ou d'opportunisme politique afin de se maintenir au pouvoir dans une conjoncture qui ne lui est pas propice. Ce type de changement n'est pas durable et peut engendrer des effets pervers comme cela s'est produit en France en 1986 où le Parti socialiste adopta cyniquement la représentation proportionnelle afin de limiter les effets désastreux de son impopularité. Il s'agissait alors de favoriser l'émergence de l'extrême droite afin d'affaiblir la droite. Mais

* Politologue.

l'astuce ne put empêcher le retour de la droite au pouvoir qui s'empressa de restaurer le scrutin majoritaire à deux tours.

La réforme proposée par le Parti libéral du Québec s'inspire d'une logique semblable et procède de l'intérêt partisan. Les Libéraux veulent introduire des modalités de représentation proportionnelle compensatoire afin de donner plus de poids aux votes des anglophones dont les votes massifs et concentrés dans quelques circonscriptions privent le PLQ d'un plus grand nombre de sièges dans le cadre du scrutin majoritaire. En somme, on nous propose de réformer le mode de scrutin pour corriger l'unanimisme idéologique qui engendre une distorsion entre le % de votes et le % de sièges au détriment du PLQ.

Un changement de mode de scrutin touche au cœur de la démocratie et doit correspondre à des exigences particulières pour être fonctionnel et durable. Idéalement, à moins de n'être qu'une opération cosmétique, une telle réforme ne devrait pas être pensée isolément et devrait tenir compte de l'ensemble du cadre institutionnel.

Elle devrait aussi se discuter dans un climat de confiance et obtenir le consentement des forces politiques dont elle déterminera l'avenir. Toute réforme adoptée par un parti gouvernemental sera suspectée de partialité. Pour être légitime une telle réforme devrait être départisanisée et être adoptée par référendum ou encore dans le cadre d'une assemblée constituante qui pourrait mieux l'intégrer dans une modernisation globale des institutions. Mais comme nous ne sommes pas dans ce cas de figure, il y a donc lieu de s'interroger sur la pertinence et les conséquences d'un changement dans le contexte constitutionnel et politique actuel.

Affaiblir le Parti québécois

La modification des règles électorales assouplissant la discipline contraignante du scrutin uninominal à un tour n'affectera pas les partis de la même façon. La sociologie électorale a montré depuis longtemps que l'introduction d'une forme de représentation proportionnelle provoque automatiquement une multiplication du nombre de partis car toute force politique qui peut espérer raisonnablement faire élire quelques candidats aura intérêt à participer à la compétition électorale pour marchander par la suite son soutien à la politique gouvernementale.

La principale conséquence de cette réforme sera d'affaiblir le Parti québécois car ce parti est formé d'une coalition de tendances idéologiques diverses. Jusqu'à présent le PQ a bénéficié du mode de scrutin majoritaire qui obligeait ses diverses composantes à coexister dans la même formation politique. Il rassemblait à la fois les indépendantistes, les souverainistes-associationnistes, les autonomistes, les progressistes, les écologistes etc. qui, regroupés sous la même bannière, pouvaient faire élire une majorité de députés et espérer avoir ainsi une influence sur les choix politiques du gouvernement. Le nouveau mode de scrutin faisant sauter le carcan du vote utile, chacune des composantes de la coalition arc en ciel pourra se retirer de la coalition et courir sa chance de faire élire quelques députés. Le Parti québécois perdra les votes de ceux qui ont des préférences idéologiques fortes, qui voudront avoir leurs propres représentants à l'Assemblée nationale. C'est la fonction de rassemblement du Parti québécois qui sera invalidée ce qui risque de l'éloigner définitivement du pouvoir et de remettre aux calendes grecques l'accession du Québec à la souveraineté. On ne peut s'empêcher de penser qu'il s'agit d'une nouvelle application de la stratégie du « diviser pour régner ».

Le Parti libéral, étant plus homogène idéologiquement, n'a pas à craindre une telle érosion et maintiendra sa prédominance même s'il pourra être contraint de faire appel à un parti comme l'Action démocratique pour former un gouvernement majoritaire. Le Parti libéral fait d'une pierre deux coups. Il neutralise son principal adversaire, ce qui rend impossible toute alternance politique et lui assure d'exercer le pouvoir pendant plusieurs décennies. Il élimine ainsi toute remise en cause du fédéralisme canadien.

Un affaiblissement du Québec

Si la première conséquence d'une réforme du mode de scrutin est l'augmentation du nombre de partis représentés à l'Assemblée nationale, cela implique une plus forte probabilité de gouvernement de coalition. Une telle éventualité représente un changement majeur dans la vie politique québécoise, où il n'y a jamais eu de gouvernement minoritaire. Qui dit gouvernement de coalition dit négociation sur le programme commun de gouvernement et sur le partage des prébendes électorales. Les partis coalisés sont en compétition et chaque parti cherche alors à mettre au programme législatif ses propres objectifs politiques pour satisfaire sa clientèle électorale, ce qui peut entraîner une plus faible cohérence des politiques publiques et un plus grand risque d'instabilité gouvernementale.

On pourra rétorquer qu'il y a de nombreux pays qui sont gouvernés par des coalitions et qui fonctionnent bien. Certes, mais ces gouvernements sont plus souvent victimes de conflits internes et ont une longévité plus courte que dans le cas des gouvernements dirigés par un seul parti. Elihu Katz a ainsi montré dans une étude portant sur 70 pays que les gouvernements de coalitions formés dans le

cadre des systèmes proportionnels durent deux fois moins longtemps que ceux élus à la pluralité. (Voir *Democracy and Elections*) Il faut aussi s'interroger sur les effets délétères d'un gouvernement de coalition dans le contexte d'une société où il n'y a pas consensus sur le système politique.

Il y a tout lieu de penser que dans la conjoncture constitutionnelle canadienne, un gouvernement de coalition affaiblirait le Québec dans toute négociation de nouvelles ententes fédérales-provinciales ou dans une éventuelle négociation constitutionnelle. En règle générale, dans toutes les fédérations, il y a homogénéité du mode de scrutin des entités fédérées, ce qui évite les déséquilibres dans les rapports de force.

S'il y avait des différences de modes de scrutin entre les provinces et par rapport au palier fédéral, les gouvernements élus ne disposeraient pas de la même marge de manœuvre dans les rencontres fédérales provinciales.

Dans toute négociation, celui qui parle d'une seule voix et qui a une position cohérente est avantagé car sa capacité de résister aux concessions est plus forte. Lorsqu'il y a coalition, les partis doivent diluer leurs exigences pour s'entendre sur une position commune et celle-ci risque d'être fragilisée lorsqu'il y a conflit avec les autres provinces. Un gouvernement de coalition qui doit affronter des gouvernements majoritaires est en position de faiblesse car en cas d'impasse, il peut être désavoué par son partenaire. Pour minimiser les risques de conflits, il préférera être passif plutôt qu'offensif dans le processus de négociation. Il ne faut pas perdre de vue que les membres d'une coalition sont des partenaires-adversaires et que la logique de chaque acteur est de faire des gains au dépens de l'autre sur le marché des électeurs. Paradoxalement, plus le nombre de votes détermine le nombre de sièges, plus cette logique de concurrence est exa-

cerbée entre les partis qui sont rapprochés sur le plan idéologique et qui participent à un gouvernement de coalition.

Si une réforme du mode de scrutin était essentielle à la vie démocratique, ne devrait-elle pas s'imposer surtout dans le cadre de l'État fédéral où se prennent les décisions les plus significatives ? Or, il ne semble pas y avoir un fort engouement des grands partis canadiens à cet égard. Nous n'avons pas entendu les ténors idéologiques du Parti libéral du Canada réclamer une telle réforme car ils ne sont pas candidats et savent qu'elle affaiblirait la capacité décisionnelle de l'État central et pourrait menacer l'unité nationale en pérennisant les clivages régionaux.

Enfin, pour être exhaustif, il faut aussi envisager les conséquences d'une telle réforme dans l'éventualité de l'élection d'une coalition de partis souverainistes qui devrait gérer la transition vers la souveraineté et la mise en place d'un nouvel État. Les partis membres d'une telle coalition pourraient constamment pratiquer le chantage à la démission pour imposer leurs conceptions du nouvel État ou leurs projets politiques. Une telle instabilité serait néfaste à l'établissement des nouvelles institutions et surtout affaiblirait la capacité de résistance aux pressions externes qui voudraient déstabiliser le processus d'accession à la souveraineté.

Pour toutes ces raisons, nous pensons qu'une réforme durable et véritable du mode de scrutin ne peut réussir que dans la foulée du changement de statut politique du Québec et dans le cadre d'une révision globale de notre système institutionnel qui serait approuvée par référendum. Dans les circonstances actuelles et tant que le statut du Québec sera incertain, il est périlleux d'adopter des règles électorales différentes de celles du Canada. □

UN GRAND DESTIN POUR UNE PETITE RÉPUBLIQUE

Il y a six siècles, lorsque Leonardo Bruni écrivait son *Éloge de Florence*, il voulait défendre une idée ancienne de la liberté politique qui, longtemps après la dissolution de la république romaine, s'appropriait de nouveau à avoir un grand destin historique. Chancelier de Florence de 1427 jusqu'à sa mort (en 1444), Bruni, après Machiavel, fut à la Renaissance le plus grand défenseur de la conception républicaine de la liberté. Déchirée par les ambitions démesurément guerrières du Pape, de l'Empereur et du roi de France, son époque ne s'y prêtait pourtant guère. Grand humaniste, Bruni employa donc l'immortelle prose des classiques romains – tels Salluste, Tite-Live et surtout Cicéron – afin de glorifier la grandeur des institutions libres et le destin unique de sa Cité au travers des déchirements partisans et des guerres fratricides entre Italiens. « Nos citoyens prônent très grandement la liberté de tous les peuples, disait Bruni dans son *Éloge*, et sont donc ennemis absolus de tous les tyrans. »

Cette conception originellement romaine de la liberté s'exprime par deux principes inséparables : l'indépendance externe de la patrie face aux autres puissances, mais également l'indépendance de corps et d'esprit des citoyens formant la souveraineté nationale (des individus gouvernés par

* Étudiant.

les seules lois, et électeurs de leurs représentants). Parlant semblablement de ses concitoyens, Bruni déclarait fièrement que les Florentins « détestent l'arrogance et le dédain des puissants avec une grande véhémence », et c'est pourquoi ils « recherchent la *virtus* ainsi que la probité chez chaque citoyen. » Cette ancienne essence de la liberté politique, radicalement opposée à la tyrannie ou à toute autre forme de domination, fut réactualisée pendant les révolutions américaine et française. Elle se donnait sous la forme d'une grande entreprise collective de libération des individus à travers l'exercice de la citoyenneté : l'égalité de tous devant la loi, mais aussi son complément essentiel, l'indépendance de l'État par rapport aux volontés extérieures.

Bruni, à la différence des citoyens des géants français et américain du XVIII^e siècle, était le chancelier d'une *petite république*. Il savait donc la liberté de Florence et de ses citoyens constamment menacée par le jeu des puissances européennes. C'est pourquoi il insistait tant sur l'impératif de l'unité politique *intérieure* pour contrecarrer les ambitions des ennemis réels ou potentiels à l'*extérieur*. Face à cet état d'adversité, dans une époque constamment en guerre, Bruni recommandait aux Florentins de se doter d'une capacité défensive à la mesure des menaces qui pesaient contre leur autonomie politique. Au-delà de la force des armes, il croyait également, comme plus tard Montesquieu et Rousseau le réitéreront, qu'une petite république demande de ses *citoyens* de faire preuve de bien plus de vertu que ce qui était exigé, à son époque, des individus *sujets* des États despotiques voisins. Ces derniers voulaient bien entendu soumettre la libre Florence afin que son exemple ne puisse inspirer les peuples qu'ils dominaient. Le chancelier exigeait donc de ses concitoyens qu'ils comprennent le *contexte particulier* de la liberté de leur république et qu'ils consacrent

une plus grande part de leurs énergies à la défendre et à la renforcer. Leonardo Bruni donna lui-même l'exemple d'une telle vertu civique par ses charges politiques et par ses écrits célébrant la liberté florentine. Deux générations entières d'hommes politiques allaient suivre ses traces et faire de Florence une lumière de liberté dans la noirceur de despotisme qui couvrait l'Europe de la Renaissance.

Les leçons que peuvent nous apprendre l'histoire de la petite république florentine et la pensée de son grand chancelier sont nombreuses. Je voudrais montrer qu'elles nous montrent limpide, à nous, Québécois, la voie de notre grandeur par la conquête de notre normalité... Il s'agit à mon avis du grand destin de toutes les petites républiques, que de pouvoir exister librement.

La situation du Québec

Le Québec vit à une époque où les démocraties ne sont plus autant menacées que jadis par les despotes et les empires. Petit État de 7 millions d'hommes et de femmes, il peut s'étonner aujourd'hui de ne pas avoir encore perdu son âme alors que les francophones forment 1 % de la population nord-américaine et que sa volonté nationale est toujours soumise à un État fédéral, plus que jamais centralisateur et déterminé à le maintenir sous sa tutelle. Les citoyens du Québec forment une nation qui a survécu aux bouleversements successifs d'une conquête militaire, d'une assimilation culturelle, puis d'une politique du « *containment* », elle-même suivie d'un affaiblissement économique programmé par l'État fédéral canadien depuis bientôt 10 ans. Cette nation se porte aujourd'hui miraculeusement bien sur les plans culturel et économique ; la gestion de son administration publique a été réalisée avec efficacité par les gouvernements Parizeau,

Bouchard et Landry dans un contexte décevant d'échec référendaire, où les pressions d'un État central de plus en plus fort se faisaient sentir chaque jour davantage. Il ne m'appartient pas ici de juger des résultats de ce choix politique problématique ; sur le plan stratégique, on peut probablement penser avec raison qu'il nous aura coûté l'indépendance...

Plusieurs auteurs souverainistes l'ont pourtant dit et redit : l'apparente quiétude actuelle de la nation québécoise devrait plus nous inquiéter qu'elle ne devrait nous réjouir. L'espace d'action du gouvernement québécois, à l'intérieur de la fédération et sur le plan international, s'est considérablement rétréci sous les pressions conjuguées d'un échec politique démoralisant (le référendum perdu de 1995) et d'une centralisation accrue du régime canadien. Le rapport Séguin sur le déséquilibre fiscal a démontré ce processus sur le plan comptable ; il se traduit aujourd'hui politiquement par l'incapacité totale du gouvernement actuel de regagner ne serait-ce qu'une infime marge de manœuvre face à une inflation constante des coûts de ses programmes sociaux, réduisant d'autant plus sa marge de manœuvre que celui-ci est dominé dans ses décisions par les slogans dogmatiques d'une idéologie néo-libérale, qui plus est servilement attachée à l'unité du pays¹. Le premier ministre Charest, thau-maturge déserteur du fédéral appelé à la rescousse du pays, ce directeur d'un bureau provincial sans vision et sans loyauté qui en appelle autant aux dieux imaginaires du réalisme économique libéral qu'aux sirènes d'une bonne entente chimérique entre le Québec et le Canada, est maintenant aux prises avec des promesses irréalisables de baisses d'impôt, dans un contexte où l'équilibre budgétaire devra passer par des mesures extraordinairement déconnectées des intérêts supérieurs du Québec, et où le peuple se retrouve plus

divisé que jamais, en face d'un État fédéral gargantuesque, prédateur et triomphaliste...

L'avenir du peuple québécois devient ainsi toujours plus sombre à mesure qu'il prend graduellement conscience qu'il ne pourra même plus compter sur son propre gouvernement pour le guider vers quelque hypothétique « sortie de secours ».

Renverser le rapport politique

Quelles leçons pouvons-nous tirer de l'expérience politique décevante des 10 dernières années ? Pour comprendre l'entrepris à la fois si confuse et si évidente de notre assujettissement graduel par l'œuvre des politiques téméraires du cercle stratégique d'Ottawa, je renvoie en priorité le lecteur aux textes de Robert Laplante, qui s'est fait un devoir civique exemplaire d'analyser hebdomadairement, et ce depuis plusieurs années, le long travail de notre minorisation dans le Canada². La lecture de ces analyses lucides peuvent laisser présager le lourd fardeau – considérablement augmenté depuis une décennie – qui nous attend pour conquérir notre liberté. Elles devraient surtout nous inciter à mettre ensemble nos forces afin de nous unir et d'éviter de laisser nos flancs découverts en face d'un adversaire qui ne prend même plus la peine de dissimuler ses fourbes intentions³.

Citoyens du Québec, nous devons d'abord cesser de nous comporter comme nous l'avons fait trop souvent en laissant la frange la plus vénale de notre élite politique vendre notre autonomie pour acheter non pas la paix, mais la servitude volontaire et castratrice d'une gestion provinciale de nos intérêts. Pour ce faire, un changement majeur de vision doit être proclamé par tous les véritables patriotes du Québec. Nous devons cesser à jamais de croire que notre avenir,

notre prospérité et surtout notre liberté pourront se réaliser dans la *politique intérieure*. C'est notre rapport *politique extérieur* avec le Canada qui nous aura toujours coûté nos moyens ; c'est donc ce rapport de forces inégal à tous points de vue qui doit être renversé. Et pour ce faire, il faudra définitivement nous convaincre que nous formons un peuple, maître de lui-même et formulant son propre destin. L'horizon ultime du Québec n'est pas la grandeur d'un empire, ni la *socitas perfecta* rêvée de tous temps par les philosophes et les utopistes, mais simplement la dignité et l'honneur de la normalité.

Pour ce faire, il faudra dans l'avenir, en suivant le trait de la pensée de Bruni, faire face à ceux qui ne reconnaissent même pas notre existence en leur imposant l'unité d'un peuple fort de son aspiration à la liberté politique. Et pour créer cette force politique, il ne faudra plus compter uniquement sur la fortune et sur les aléas de l'histoire, ni sur la nouvelle génération supposée « plus souverainiste » ou sur une prise de « conscience plus pragmatique » des intérêts égoïstes de chacun d'entre nous⁴, mais bien sur notre propre capacité à penser, et surtout à agir, comme un *agent politique collectif*.

C'est à l'esquisse de cet *apprentissage en commun* que j'aimerais donc contribuer modestement, dans la foulée de ce qu'a fait l'*Action nationale* depuis tant d'années. Je pense que notre ambition sera à la mesure de notre force le jour où nous aurons définitivement fait le choix de prêter allégeance envers nous-mêmes. Plusieurs obstacles se posent cependant sur le chemin de notre liberté. Pour les surmonter, il faudra mieux les comprendre, préciser notre volonté réelle en l'opposant à nos visibles et moins visibles chaînes, tout en coordonnant nos actions à partir d'une intelligence

sophistiquée de nos moyens et de nos vulnérabilités. Comme le disait Bruni, « lorsque le chemin qui mène à la grandeur est ouvert, les hommes se lèvent plus volontiers, tandis que lorsqu'il est barré ils retombent dans l'apathie. » C'est pourquoi il est devenu impérieux à nous Québécois de réapprendre à *dire notre liberté* et à nous tenir debout pour voir cet horizon qui nous appartient.

Une typologie ancienne des « passions politiques »

Le plus grand historien de l'Occident, Thucydide, affirmait que toutes les unités politiques sont mues par trois grandes passions immortelles. Il s'agit de l'honneur, de la peur et de l'intérêt⁵. Si c'est par une meilleure compréhension possible de ses trois passions incontournables que les responsables politiques ont su le mieux conduire leurs peuples à travers les aléas de l'histoire, c'est également par la domination trop grande de l'une d'entre elles sur les autres qu'ils ont été conduits à la défaite ou à la catastrophe. On peut certainement tirer pour notre part une sagesse pratique de cette typologie ancienne et toujours aussi actuelle.

L'*honneur* a motivé les Québécois à survivre en préservant leur identité alors qu'ils étaient destinés à être assimilés sur un continent majoritairement anglo-saxon. Il leur a donné l'espoir et la volonté de maintenir en Amérique une présence française, de former une société distincte des autres et forte de cette différence. C'est également l'honneur qui a conduit Papineau et ses alliés à réclamer pacifiquement, puis par la force, la reconnaissance de notre autonomie nationale et un rapport plus juste entre les peuples anglais et français qui cohabitaient sur notre territoire. C'est encore l'honneur qui nous a fait rechercher une plus grande justice sociale, la consécration de nos droits et de notre différence

par la Charte de la langue française et la loi 101. L'indignation générale des suites de Meetch n'aura fait que raffermir ce sentiment de différence et d'autonomie, et presque conduit le Québec à l'indépendance en 1995.

La peur de l'assimilation faisait déjà comprendre à nos ancêtres qu'ils devraient se battre pour préserver leur langue, leur culture et leur religion. Face à la puissance économique, militaire et démographique des Anglais, nous avons appris à prix de sang que notre liberté ne pourrait être gagnée par la révolte armée. La grande prudence de nos meilleurs hommes politiques, tout comme celle démontrée par notre peuple dans ses manifestations historiques, aura permis aux Québécois de négocier difficilement, et ce pendant près de trois siècles, la consolidation de leur différence à l'intérieur d'un régime politique qui aura pourtant été fondamentalement hostile à leur existence.

La compréhension des *intérêts* permanents et changeants du Québec a également joué un rôle crucial dans l'élaboration de nos politiques et dans l'organisation de notre résistance face aux interventions de l'État central canadien. Les Québécois ont compris depuis longtemps qu'ils devaient à la fois rattraper leur retard économique et culturel sur les anglophones, tout en protégeant les avancées qu'ils ont faites en investissant dans leur propre avenir, grâce aux outils institutionnels qu'ils détenaient ou qu'ils créèrent eux-mêmes. Nous avons généralement changé d'approche au moment opportun, en ayant d'abord l'intelligence de troquer la survie pour la Révolution tranquille, puis le progrès culturel, économique et social pour le projet d'indépendance.

Le Québec moderne a cependant commis nombre d'erreurs lorsqu'il s'est mal avisé de ses peurs et de ses intérêts, ou lorsqu'il a vendu son honneur par manque de vision et de

confiance en lui-même. La race opportuniste des Bourassa et des Charest aura grandement contribué à ces défaites et à ces aveuglements collectifs en brouillant les cartes – souvent par bêtise, toujours par servilité – face à des décideurs ontariens bien conseillés et déterminés à maintenir et renforcer chez nous la vision pan-canadienne du Québec : c'est-à-dire celle d'une grosse minorité ethnique arriérée culturellement et économiquement. À des moments critiques de notre histoire – pensons seulement aux lendemains de Meetch ou au scandale actuel sur les commandites ! –, ils auront manqué d'ambition, mais surtout de loyauté et du sens de leurs responsabilités. Par peur et opportunisme dégradant, ils auront donc bafoué nos intérêts et sali notre honneur. C'est aussi ce portrait que l'Histoire doit conserver d'eux – du moins, si la mémoire historique veut toujours garder quelque utilité politique...

Mais la responsabilité ne repose pas uniquement ou même prioritairement sur les épaules de ces très petits chefs-commis aux bénéficiaires provinciaux. Nous avons souvent été collectivement incapables de dire NON à des dirigeants corrompus et deux fois impuissants à dire OUI à notre indépendance ; après avoir connu plusieurs années d'un gouvernement servant assez bien nos intérêts, nous élisions un des pires gouvernements de l'histoire du Québec ; au moment crucial où nous devons à nouveau unir nos forces pour contre-carrer des processus qui mèneront à la destruction du modèle québécois et à la complète direction de nos affaires par Ottawa, nous semblons aujourd'hui incapables de tenir un discours clairement conscient de ce qui nous menace et surtout de ce que nous devons faire pour nous relever avec détermination.

Pourtant, nous devrions aujourd'hui plus encore qu'hier craindre la disproportion du pouvoir économique du Canada

sur le Québec et les intentions clairement centralisatrices du Parti libéral du Canada. Mais cette peur doit surtout servir à réapprendre les vertus du combat politique, celles qui mèneront à une résistance farouche contre la déliquescence de notre autonomie. En somme, cette peur qui réside dans la pleine conscience de notre vulnérabilité historique doit se faire vertu mobilisatrice, car la précarité sera à jamais notre condition de petite nation francophone nord-américaine.

Plus encore qu'hier, nous devons tenir un discours célébrant nos victoires et promettant à toutes les générations de Québécois, la reconnaissance qui leur est due dans la vision que nous nous donnerons de l'avenir. Ce langage patriotique, non pas celui, impuissant, revanchard et contaminé par le ressentiment que nous nous servons parfois en privé pour nous consoler, mais bien celui, élogieux et plein d'espoir qui sera généreusement offert comme le moteur de notre histoire, devra s'éloigner de la glose libérale de l'intérêt immédiat et de la démobilisation collective, pour se rapprocher de celui, républicain, de la liberté politique. L'honneur du Québec est particulièrement entaché par des siècles de corruption et de démagogie chez une partie importante de son élite politique ; aussi, il appartiendra aux autres élites de ne jamais cesser de dénoncer les crimes et la lâcheté de certains afin que la politique puisse retrouver ses lettres de noblesse et vaincre l'embolie mentale qui nous condamne au statisme.

Enfin, nous devons nous organiser avec énergie pour comprendre nos intérêts et ne plus déroger, par peur ou par aveuglement, à la protection de notre autonomie partielle si durement acquise. Nos intérêts ne convergent jamais autant que lorsqu'ils entrent en conflit avec nos adversaires politiques fédéralistes, ce qui rend aisée leur formulation claire

et distincte. Lorsque le Québec a besoin de ses points d'im-pôt pour opérer ses restructurations et assurer le bon fonctionnement de ses programmes, le fédéral veille à couper dans les transferts provinciaux et à commander des refontes pan-canadiennes des institutions qui sont constitutionnellement sous la responsabilité des provinces (ex. récent du Rapport Romanow). Au moment où, désorienté par un activisme nationaliste sans précédent dans le ROC, le Québec se cherche un horizon politique libérateur, son gouvernement libéral conciliant participe à des instances utopiques de lobby (Conseil de la fédération) plutôt qu'à organiser franchement et pragmatiquement ses institutions dans l'expectative évidente des contre-coups de la centralisation du Canada, et ce, quel hasard !, au même moment où il constate l'affaiblissement systématique de sa marge de manœuvre budgétaire (voir le Rapport Séguin sur le déséquilibre fiscal et ses suites).

J'épargne au lecteur une synthèse exhaustive de ces aberrations bien médiatisées, car elles m'éloignent de mon propos qui veut plutôt en appeler à son *jugement politique*. Et pour ce faire, je l'invite à retrouver notre chère Florence pour qu'il s'aperçoive que notre situation n'a rien de nouveau, et que d'autres avant nous ont dû raffermir constamment leurs convictions fondamentales contre la diffamation et le dénigrement.

La rhétorique fallacieuse des « grands »

Tout comme Florence à la Renaissance, le Québec est une petite république, constamment et doublement menacée par sa petite taille et sa division interne. Mais contrairement à la belle cité italienne, notre nation ne possède ni les moyens d'une politique extérieure ni le droit d'exister réel-

lement comme entité politique en dehors du cadre canadien. À son corps défendant, le Québec n'est pas menacé aussi dangereusement par la prédation que la république du chancelier Bruni. Certes, nos adversaires n'ont pas la même forme politique. J'aimerais toutefois illustrer à quel point ils procèdent aujourd'hui comme il y a 600 ans selon les mêmes schèmes.

Contre les patriotes florentins qui voulaient maintenir la *libertas* républicaine dans une Italie dominée par des principautés despotiques, les ennemis de Bruni ridiculisaient la vision républicaine de la liberté, ainsi que la viabilité d'un petit régime autonome dans un contexte où les empires et les royaumes, en pleine expansion, occupaient de vastes étendues territoriales, et dominaient une multitude de peuples différents. Au nom du christianisme, de la morale et de l'empire, ils traitaient ainsi les Florentins de fanatiques et de vaniteux.

Nos adversaires politiques, lorsqu'ils prennent la peine d'argumenter contre nos principes autonomistes, avancent les mêmes diatribes. Contre notre volonté de nous gouverner nous-mêmes, ils affirment par exemple le « caractère dépassé de la communauté politique nationale à l'heure de la mondialisation ». Notre attitude tiendrait ainsi d'un nationalisme propre au XIX^e siècle, c'est-à-dire complètement déphasé par rapport au monde « réseautique et cosmopolitique » d'aujourd'hui. Pourtant, l'expérience démontre exactement le contraire : que les nations se multiplient depuis 60 ans et que les plus petites sortent à peine de leurs anciens jous qu'ils deviennent rapidement prospères et plus démocratiques qu'autrefois. Le nationalisme a généralement été chez les petites puissances un grand facteur de progrès social et politique. Misant continuellement sur la

faiblesse de nos vertus civiques, les Dion et Pettigrew, relayés par un appareil médiatique complice, ne se lassent donc jamais de salir nos desseins par des procès d'intention et par de vilaines et toutes aussi risibles caricatures. Pour nuire à notre assurance, les fédéralistes les plus radicaux ne manquent jamais l'occasion de nous affubler des pires caractéristiques, tout comme à l'époque du chancelier Bruni les partisans de l'Empereur et du Pape qualifiaient les esprits républicains de « monstres intraitables », et leur république de « bande organisée, orgueilleuse et belliqueuse de brigands ».

Si le détail des accusations a bien changé – nous sommes aujourd'hui suspectés de xénophobie et de tribalisme ! –, son esprit, lui, est le même. Comme tant d'autres petits peuples dans l'histoire, c'est parce que nous sommes faibles, mais têtus, qu'ils nous dépeignent comme des diables qu'il faut absolument contenir. Il en allait ainsi pour ces éternels orgueilleux et indomptables florentins aux yeux des serviles défenseurs de despotes, et c'est également par la ruse, sinon par la force, qu'il conviendrait de traiter avec nous selon les partisans de notre soumission inconditionnelle à Ottawa.

Il y a une grande différence entre reconnaître que les Chrétien et Dion, à la suite de Trudeau, nous ont battus, et donner raison à leur entreprise – comme auront de plus en plus subtilement tendance à le faire certains professeurs universitaires, fiers détenteurs de Chaire de recherche du Canada. Même Machiavel, cet autre grand Florentin – le meilleur parmi tous les esprits politiques que Arcand aura fait narrateur de la défaite du référendum de 1980 dans *Le confort et l'indifférence* – se refusait à glorifier le nom des traîtres : « On ne peut non plus nommer vertu le fait de tuer les citoyens de sa patrie, de trahir ses amis, d'être parjure,

impitoyable et impie ; ces manières de faire peuvent mener au pouvoir, mais non à la gloire⁶. » Autrement dit, si nous suivons la leçon du patriote florentin, ne laissons pas au Québec une historiographie capitulante et une science politique mercenaire redéfinir notre mémoire nationale et les sources vives de notre future mobilisation contre l'injustice et la manipulation. Cette mémoire, c'est peut-être un des derniers gages qu'il nous reste de notre unité politique future.

C'est, selon Bruni, par une division politique interne, souvent importée par des puissances extérieures, que Florence risquait de perdre – et perdit plus tard – sa liberté politique. C'est également à une division interne causée par notre vulnérabilité face à l'extérieur que nous devons la plupart de nos défaites. D'abord, tant et aussi longtemps que nous resterons dans la fédération canadienne, il y aura toujours amplement de ressources financières, idéologiques et juridiques pour alimenter artificiellement notre division nationale par les commandites, les subventions et le mercenariat politique. Les idéologies néo-libérales et alter-mondialistes n'ont de plus aucun sens pour comprendre nos intérêts ; ce sont des catégories tellement nébuleuses et indéfinies, qui nous amènent par leurs généralisations hâtives tellement loin des enjeux structurants de notre vie politique, qu'ils ne font que contribuer à notre auto-aveuglement par un obstiné refus de relancer l'action nationale. (On pourra mieux le constater avec les nombreux reculs récents du PQ au sujet de l'indépendance, et les fuites successives dans le rêve impuissant des projets de sociétés toujours plus progressistes ; c'est bien l'envers de la médaille de l'égoïsme calculateur libéral, mais non son dépassement.)

Pourtant, le poids de nos défaites et de nos humiliations ne doit jamais décourager notre volonté. Comme le faisait dire

l'historien romain Tite-Live à un consul après une grave défaite : « une capitulation est humiliante et dégradante [mais] l'amour de la patrie est assez fort pour que nous subissions cette humiliation en échange de son salut [...]. Acceptons donc cette honte, si pénible qu'elle soit, et obéissons à la nécessité à laquelle les dieux eux-mêmes ne peuvent échapper⁷. »

Cette humilité face à nos revers n'est donc pas le vice du lâche, mais bien la vertu du combattant. Pour l'apprendre, il faut des meneurs d'hommes, et surtout de nobles âmes pour les suivre.

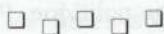
Apprendre à gagner par des actes politiques courageux

Les peuples sont mus par les trois grande passions identifiées par Thucydide : la peur, l'honneur et l'intérêt. La manière avec laquelle ils arrivent à « persévérer dans leur être », selon l'expression de Spinoza, représente finalement leur génie historique propre, leur vertu unique sur le plan collectif. Notre peuple, nous l'avons vu, n'en a pas manqué dans son histoire pour arriver là où il se trouve aujourd'hui, riche et prospère, généreux et audacieux sur plusieurs plans, faisant mentir ces légions de contempteurs qui nous donnaient pour morts à l'aube du XIX^e siècle.

Mais avouons-nous que ce qui a manqué le plus dans notre histoire, c'est de courage politique. Parlant de ces hommes décevants de la trempe d'une large part de notre propre élite politique, Machiavel disait d'eux qu'ils ne « savent jamais être ni honorablement méchants ni parfaitement bons, et, lorsqu'une mauvaise action a en elle-même de la grandeur ou qu'elle est en partie généreuse, *ils ne savent pas l'accomplir*⁸. » Ce qui a manqué à plusieurs de nos dirigeants, c'est cette vertu politique incontournable, le courage, qui doit

nécessairement accompagner la prudence dans toute entreprise qui *veut réussir*. Même nos honnêtes perdants, tels Lévesque et Bouchard, n'auront su perdre avec grandeur. Même nos grands gagnants, tels Lesage et Parizeau, n'auront su aller jusqu'au bout, et *gagner définitivement*.

Mais nous devons aussi collectivement porter une part du blâme pour ce manquement répétitif envers nous-mêmes, car nos plus grands patriotes, lorsqu'ils consacraient leur vie pour le Québec, lorsque leurs cœurs battaient au même rythme que notre destin vers la liberté, furent honteusement traités, rabaissés et humiliés. Car à l'école du courage, tout comme à celle de la liberté, on peut passer bien des étapes sans jamais obtenir pleine reconnaissance. Jacques Parizeau, pour ne nommer que le plus illustre d'entre nos grands hommes, représente ce que le Québec a produit de mieux en termes d'intelligence politique. Or, ces rares têtes qui conduisent les peuples à de grandes entreprises sont mues par l'honneur avant leur propre intérêt, et reconnaître leur grandeur contribue à mieux comprendre ce que nous sommes et ce que nous voulons devenir. C'est de ces individus dont nous devons nous inspirer pour adjoindre une intelligence des moyens à la puissante énergie de notre mobilisation à venir. Car c'est finalement par leurs actions politiques courageuses qu'ils nous apprendront, par émulation, à gagner.



Dans sa célèbre et belle *canzone* intitulée « Mon Italie », Pétrarque célébrait cette vertu dont je parle avec ces vers : « Vertu contre fureur prendra les armes / et le combat sera bref / car l'antique valeur / n'est pas morte encore au cœur des Italiens⁹. »

L'antique vertu est-elle morte au cœur des Québécois ? Laissons nos futurs historiens en débattre, et préparons ensemble et dès aujourd'hui un grand destin à la mesure de notre petite république, celui de notre liberté, celui de notre normalité. □

- 1 Jean-François Lisée avait déjà bien présenté cette logique dans son essai *Sortie de secours. Comment échapper au déclin du Québec*, Boréal, 2000. Joseph Facal a aussi donné une bonne synthèse de cette réalité dans son essai *Le déclin du fédéralisme canadien*, VLB éditeur, 2001.
- 2 Voir le « Bulletin du lundi » de Robert Laplante sur le site de *L'Action nationale*. Également, une sélection incomparable de ces « bulletins de lucidité politique » a été publiée récemment : *Chronique de l'enfermement. Écrits sur la minorisation du Québec*, Presses de *L'Action nationale*, 2004.
- 3 À ce titre, le lecteur peut lire l'admirable document *Revoir le cadre stratégique* préparé par le directeur de *L'Action nationale*, disponible sur le site Internet de la revue.
- 4 Voir notre critique de cette « approche comptable » dans un article publié avec mes collègues Mathieu Bock-Côté et Benoît Dubreuil, « La faillite de l'approche comptable », *L'Action nationale*, Vol. XCIII, nos. 5 et 6, mai/juin 2003, p. 122.
- 5 Voir la *Guerre du Péloponnèse*, livre I, 76, 2
- 6 Voir *Le Prince*, VIII, 10-12.
- 7 *Histoire romaine*, IX, 4.
- 8 Voir les *Discours sur la première Décade de Tite-Live*, I, 27, 6.
- 9 Voir *Dictionnaire des œuvres*, Laffont-Bompiani, 1980, vol. IV, p. 616.

Louis Cornellier*

POUR EN FINIR AVEC LES NIAISERIES SUR LA LANGUE

Le 25 novembre dernier, l'émission culturelle *Porte ouverte*, animée par Raymond Cloutier à la Première Chaîne de Radio-Canada, proposait une discussion ayant pour thème l'avenir du français au Québec. Les invités étaient l'omniprésente Rafaële Germain, Marc Favreau et Jacques Languirand. En une trentaine de minutes, ces trois-là ont débité un joyeux ramassis d'insignifiances et de clichés qui illustre, encore une fois, à quel point ce sujet sensible et délicat souffre d'un traitement inadéquat dans nos médias, même les plus sérieux.

La linguiste Marty Laforest, dans son excellent *États d'âme, états de langue – Essai sur le français parlé au Québec*, se désolait déjà, en 1997, de ce triste état de fait que personne ne remet en question : « C'est curieux, alors qu'il faut s'y connaître pour parler de physique ou d'économie sur la place publique, en matière de langue, le seul fait de l'utiliser chaque jour semble autoriser tout un chacun à en dire n'importe quoi sans jamais que soit mise en question la validité de ses arguments. On a des états d'âme, ça suffit pour justifier n'importe quelle déclaration. »

* Chroniqueur au *Devoir* et professeur de français, langue et littérature, au cégep de Joliette.

Les opinions de Rafaële

En matière de n'importe quoi, ce soir-là, la chroniqueuse mondaine Rafaële Germain s'est vraiment surpassée. Le français parlé des jeunes adultes québécois, a-t-elle affirmé, ne se porte pas trop mal, mais leur français écrit est catastrophique. Le regretté Georges Dor, son prédécesseur en matière de discours chagrin sur la qualité de la langue au Québec, affirmait pourtant que le problème principal se situait à l'oral. Qu'en penser, sinon que, tant et aussi longtemps qu'il s'agit d'étaler sur la place publique ses opinions impressionnistes, prétendre une chose et son contraire est à la portée du premier venu et de sa suivante.

Spécialiste des affirmations gratuites et du remplissage médiatique léger, la demoiselle, bardée d'opinions mais dénuée d'arguments, n'allait pas s'arrêter en si bon chemin. Son papa, a-t-elle déclaré avec admiration, est encore capable, lui, de citer des formules en latin. Eh ben ! Mais quel est le rapport, au juste, entre ce savantissime et impressionnant savoir et la qualité du... français ? Il faudra le présumer, comme s'il s'agissait d'une évidence, puisque la gentille demoiselle n'en dira rien. Elle insistera, toutefois, pour dire qu'elle-même maîtrise le français parce qu'elle a étudié dans une école française (de France, évidemment, même si cela se passe au Québec). Eh ben, encore une fois. Et dire que mon école secondaire de campagne m'en a permis, et à d'autres aussi, tout autant !

Pour ajouter à ce festival de clichés qui sentent bon son Outremont péteux (c'est une image ; ce pourrait être son Ville Mont-Royal aussi), notre précieuse ridicule dira encore que nos grands-parents (les siens, en tout cas), qui n'avaient souvent qu'une 7^e année (était-ce dans une école française au moins ?), écrivaient, eux, sans faire de fautes. Peut-être

aurait-elle dû préciser que cela ne s'appliquait, et encore, qu'à la petite minorité qui savait écrire, mais il aurait fallu, pour cela, qu'elle le sache, qu'elle y pense et qu'elle se renseigne à une autre source que la nostalgique rumeur publique. Saviez-vous, d'ailleurs, que les Tchèques, eux, parlent bien leur langue ? Ça aussi, elle le dira, oubliant ainsi que son propos s'était amorcé sur une critique de la piètre qualité de notre français... écrit. Les Tchèques ! Pourquoi pas les « Pollock », tant qu'à y être, comme le dirait Elvis Gratton.

Un Sol qui se dérobo sous la langue

Notre Sol national, peut-être ébloui par tant de judicieuses et internationales remarques, jouera lui aussi les moralisateurs linguistiques. Un de ses chevaux de bataille : l'usage québécois du mot « dépendamment ». Ce mot-là n'existe pas, se scandalisera-t-il. Ayant déjà moi-même faussement corrigé quelqu'un à ce sujet, j'ai tiqué. Pour un Guy Bertrand qui, dans son utile ouvrage intitulé *400 capsules linguistiques*, proscriit l'usage de ce terme qu'il présente comme un calque de l'anglais (ce qui est le cas de « dépendant de »), on trouve une Marie-Éva De Villers, difficilement soupçonnable de laxisme, qui, dans son *Multidictionnaire de la langue française* (édition de 2003), le présente comme un québécisme en précisant : « Cette locution prépositive s'emploie couramment au Québec, mais elle est vieillie dans le reste de la francophonie. » D'après Favreau, je le rappelle, ce mot n'existe pas. On voit que le clown est informé.

Le débat devant porter sur l'avenir de la langue française au Québec, l'animateur, à un certain moment, tenta, disons, de l'élargir en demandant à tous si le recul du français comme langue d'usage et de travail à Montréal, constaté dans un récent rapport de l'Office québécois de la langue française,

était inquiétant. La loi 101 est importante, a répliqué un Favreau vaguement irrité par la question, mais, ce qu'il faut surtout retenir, c'est que « nous sommes nos propres ennemis » en faisant preuve de relâchement sur le plan de la qualité de la langue.

Personne ne l'a contredit. Personne ne lui a expliqué que la qualité d'une langue, surtout en situation minoritaire, est toujours tributaire de son statut. Si on vous répète sans cesse que l'anglais est la langue des bonnes jobs et de la promotion sociale et si, surtout, cela reste vrai, les campagnes du « bien parler » français frapperont inévitablement un mur. Pour être attrayant, le français, au Québec, n'a pas à être beau (de cela, chacun jugera selon ses critères de goût) ; il doit absolument être la langue utile et, plus encore, nécessaire. La qualité, alors, s'ensuit.

Il faut être d'une ignorance crasse en matière de sociolinguistique pour prétendre que l'avenir d'une langue dépend de sa qualité chez les locuteurs individuels. Une langue folklorisée peut être sympathique et émouvante, mais elle ne stimulera jamais, chez la majorité des locuteurs, le désir de l'apprendre. On maîtrise une langue parce qu'il le faut pour vivre, pour travailler, pour évoluer. La qualité, en ce sens, ne précède pas le statut ni ne l'assure, mais elle en découle, ce qui n'exclut pas, évidemment, la permanence du souci à son égard. Comme le dirait Marty Laforest, il faut, pour comprendre cela, dépasser les états d'âme et accéder à la connaissance des états de langue. Mais cela échappe, de toute évidence, à nos trois mousquetaires du « bien parler » qui préfèrent s'exprimer plutôt que d'étudier.

« Tripatif » et nostalgique Languirand

Le « tripatif » Jacques Languirand n'allait pas manquer, lui non plus, d'y aller d'une petite démonstration de ses connaissances linguistiques. Après avoir dénoncé l'utilisation fréquente, au Québec, de l'abominable calque « prendre une marche » (c'est-tu effrayant parler de même !), le gourou des ondes radio-canadiennes a joué les experts en se désolant du fait que les Québécois féminisent erronément plusieurs noms masculins commençant par une voyelle (une avion, une accident, une autobus, etc.). Si notre homme avait fait ses devoirs de Tchèque avant de se prononcer, il aurait pu apprendre que ce phénomène n'a rien de spécifiquement québécois et qu'on « retrouve cette hésitation sur le genre des substantifs qui commencent par une voyelle dans toute la francophonie » (Marty Laforest). Comment l'expliquer ? En rappelant, d'abord, que « la notion de genre est quelque peu artificielle », que plusieurs mots, d'ailleurs, ont connu un changement de genre au cours de l'histoire et, enfin, que « le déterminant défini *le* ou *la* devient *l'* devant ces mots, ce qui rend déjà le genre plus difficile à retenir », sans compter « un phénomène phonétique [qui] entre en jeu dans la liaison avec le déterminant indéfini *un/une* ». Aussi, pour le problème québécois, il faudra aller voir ailleurs.

Cet ailleurs, pour Languirand, ce pourrait être la mode du tutoiement dans laquelle notre homme diagnostique une baisse de la qualité de la langue. Ce phénomène, pourtant, pas si généralisé que certains ne le croient, n'a rien à voir avec la qualité de la langue et tout avec les attitudes sociales. Aussi, Languirand peut bien vouvoyer sa femme s'il le souhaite, mais cela ne fait pas des jeunes qui tutoient leurs parents des barbares ou des piètres locuteurs.

Il y avait, avant (bien sûr), « une rigueur », d'ajouter notre rieur national. La paresse et le relâchement, aujourd'hui, régneraient. Parle-t-il, disant cela, de lui-même ? « Il est difficile, écrit encore Marty Laforest, de ne pas succomber un jour ou l'autre à la nostalgie du passé, mais il peut toujours être utile de ne pas oublier que la situation actuelle est le futur bon vieux temps de nos enfants. Les écoles étaient peut-être meilleures et plus belles autrefois, mais peu d'enfants avaient alors la chance de s'en rendre compte. La majorité d'entre eux apprenaient à peine à lire. [...] Nous sommes incomparablement plus instruits qu'il y a 30 ans, peu importe ce qu'on pense de l'école actuelle, et il faut une certaine malhonnêteté pour ne pas le reconnaître. »

Il n'y a peut-être pas de débat plus fondamental, pour le Québec, que celui qui concerne l'avenir de notre langue. Aussi, si on souhaite qu'il se fasse intelligemment, le temps est venu de le mettre en d'autres mains que celles de commentateurs dont les prétentieuses insignifiances mal informées ne peuvent être que contre-productives. Pour remettre un peu d'ordre dans tout ça, une corvée nationale s'impose : lire, de toute urgence, l'indispensable *États d'âme, états de langue* (Nuit blanche éditeur, 1997) de Marty Laforest qui fait brillamment le point sur la question. Les niaiseries sur l'essentiel, c'est assez ! □

**LES RÉGIONS
DÉPENDANTES.
COMMENT LA
CENTRALISATION DU
POUVOIR CORROMPT LE
DÉVELOPPEMENT DES
RÉGIONS**

Introduction

Les régions situées hors des grands centres (Montréal, Québec et Gatineau) connaissent actuellement de graves difficultés économiques et démographiques. Même si les populations concernées luttent pour renverser ces tendances lourdes, les principales décisions politiques restent prises ailleurs en fonction d'autres impératifs. Le véritable pouvoir politique leur échappe.

Les régions sont pourtant au cœur des attentions des partis lorsque arrivent les élections. La configuration des institutions politiques explique en grande partie ce paradoxe. Quelles seraient les solutions les plus susceptibles de redonner un certain contrôle des populations sur leur devenir économique et social ? Certaines solutions ne résoudraient que partiellement ou superficiellement les problèmes de fond. Un changement majeur impliquant la répartition des pouvoirs et les institutions s'impose.

* Ph. D.

Les régions

La conception néo-libérale du développement des régions

Au Québec, quand on évoque les régions, c'est parfois aux entités administratives créées par le gouvernement provincial qu'on fait référence. On évoque aussi, souvent, les caractéristiques culturelles ou folkloriques des populations qui n'habitent pas les grands centres urbains.

Les régions sont évidemment beaucoup plus que cela. Elles se caractérisent notamment par des structures économiques et démographiques particulières qui les différencient et qui exigent des interventions publiques adaptées. Les intérêts régionaux sont toutefois diversifiés et plusieurs se conjuguent avec ceux d'autres régions, y compris les grands centres. Il reste que plusieurs régions partagent des caractéristiques qu'on ne retrouve que sur leurs territoires. Telles sont les « régions ressources », terme désignant les régions périphériques que sont le Saguenay-Lac-Saint-Jean, la Côte-Nord, l'Abitibi-Témiscamingue, le Nord-du-Québec, la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine.

D'autres régions connaissent une structure économique plus diversifiée mais restent affligées de la même problématique démographique : le Bas-Saint-Laurent, l'Estrie, la Mauricie et le Centre-du-Québec rejoignent les régions ressources à ce chapitre. Certaines régions sont à cheval sur deux mondes, la majeure partie recouvrant les banlieues d'une grande agglomération, l'autre recouvrant des populations plus « proprement » régionales (Laurentides, Lanaudière, Montérégie, Chaudière-Appalaches). Enfin, il y a Montréal et ses interminables banlieues, qui constituent 45 % de la population pour la région métropolitaine de recensement et près de 60 % quand on regroupe les popu-

lations limitrophes. Montréal, dont les problématiques sociale (pauvreté, logement), économique (transports, infrastructures), démographique (immigration et vieillissement) et linguistique (prédominance de l'anglais au travail et présence de systèmes parallèles d'éducation, de santé et de services sociaux) poursuivent inlassablement les gouvernements.

Les régions sont beaucoup plus que de simples blocs géographiques. Réunies, elles concentrent tantôt la totalité des activités reliées à la pêche, au bois, à l'hydro-électricité, aux mines, à l'industrie porcine, à l'eau ou à certaines cultures ou industries particulières. Lorsque l'une de ces industries va mal, ce sont une, deux ou plusieurs régions qui écopent. Jusqu'ici, rien de très transcendant. Qu'une industrie aille mal, cela arrive. Fatalité. Les populations concernées n'ont qu'à trouver du travail ailleurs. Une région qui n'est pas viable, dit-on, ne devrait pas être entretenue artificiellement et pour l'éternité par les gouvernements. Il faut amener la main-d'œuvre sans travail vers le travail sans main-d'œuvre.

Les problèmes associés au développement dépendant

De telles conceptions soumettent à l'évidence les régions aux forces aveugles du marché. Devrait-on se contenter de la main invisible pour réguler les activités humaines ? L'interventionnisme étatique est-il contre nature ? Pour les néo-libéraux, péquistes ou libéraux, c'est l'affirmative. Il est vrai que la gestion gouvernementale des activités humaines rate fréquemment le coche et que certaines orientations gouvernementales ont parfois des implications régionales catastrophiques. Les Montréalais, les Québécois et les Gatinois l'ont peut-être oublié, mais la pêche à la morue est fermée. De même, l'industrie forestière va bientôt réduire drastiquement ses activités. À peu près toutes les rivières sont menacées par Hydro-Québec et par la privatisation de

la production d'électricité, et cette dernière menace d'établir en région des centrales au gaz (après le Suroît maintenant Bécancour) en contradiction flagrante avec les engagements de Kyoto et le développement durable, et contre l'avis des populations locales. Des éoliennes ? Hydro-Québec va décider où, par qui, quand et combien, au profit de qui ; les régions verront leurs terres envahies par les nouveaux moulins à vent. L'industrie porcine est grassement subventionnée et fait la loi dans une foule de municipalités. De concert avec d'autres activités agricoles et humaines, elle contamine les cours d'eau et les nappes phréatiques. Manquons-nous d'eau potable ? Bien des municipalités pensent que oui. Mais pendant qu'elles songent à mettre en place des compteurs d'eau, des entrepreneurs cherchent à l'exporter au plus offrant.

Le Québec exporte aujourd'hui son électricité, son aluminium et son bois comme, jadis, Duplessis exportait le fer du grand nord à « un sou la tonne ». À l'instar de l'entreprise privée, l'État conçoit dorénavant le territoire comme un réservoir de matières premières qui ne servent à rien si elles ne sont pas exploitées et rentabilisées. Dans cette optique, les populations locales constituent tout au plus la main-d'œuvre nécessaire à l'extraction de la matière première. Le pseudo virage vert du gouvernement Charest n'est autre chose que l'exportation débridée d'une énergie qualifiée de « propre » pour mieux en accélérer l'exploitation.

Plus alléchants sont les promoteurs étrangers qui exigent des investissements publics massifs en échange d'emplois (Mont-Tremblant) ; même précaires ou mal rémunérés, l'important, c'est d'occuper et de se présenter devant l'électorat avec de bonnes statistiques. Pour avoir des capitaux étrangers, les gouvernements déroulent le tapis rouge, prêtent des sommes, garantissent des prêts, signent des

contrats d'approvisionnement en électricité, promettent le développement des infrastructures (routes et aéroports). Des emplois, des investissements publics minimes et des ressources fiscales en échange d'investissements privés, du pillage et du saccage du territoire et... de profits qui ne reverront jamais le Québec. Parfois, ce sont les pressions populaires qui amènent les investissements gouvernementaux, comme dans les cas de l'usine hyper-polluante Magnola d'Asbestos, de l'usine de papier Gaspésia de Chandler, projets qui n'ont jamais véritablement décollé. Le désespoir des populations locales amène parfois à accepter n'importe quelle intervention de l'État, pourvu qu'il y ait promesse d'amélioration de la situation locale.

La transformation du rôle de l'État

Après avoir atteint un endettement maximal, après le libre-échange, les privatisations et la déréglementation des années quatre-vingt-dix, la marge de manœuvre des gouvernements s'est écroulée. Le rôle de l'État tend désormais à se limiter aux alliances avec les promoteurs et les entrepreneurs qui désirent s'engager dans l'exploitation intensive des richesses collectives. En réalité, le Québec est dans l'ère des partenariats publics-privés depuis plusieurs années. Aux côtés des grandes entreprises qui pompent les ressources du territoire se trouve désormais l'État, qui trouve aussi son compte à ce mode d'exploitation du territoire. Il allège la réglementation, il aplanit les difficultés locales, il prend en charge les coûts collectifs, il encaisse en contrepartie les impôts prélevés sur les salaires, comme le font les municipalités avec les taxes foncières. Après la mise sur pied des grands instruments collectifs, après l'émasculature de l'État, c'est le retour en force du développement dépendant.

Dans ce mode de développement inconvenant, l'État est juge et partie. Ses intérêts vont à l'exploitation rapide des ressources sans égard aux coûts supportés par les populations locales et les générations futures. Fait-il là des interventions optimales ? Gère-t-il bien les richesses collectives ? Permet-il un développement qui enrichisse les populations locales, ou refoule-t-il ces dernières à la marge du développement ? L'État néo-libéral se pose-t-il seulement ces questions ?

Une contradiction : la dynamique électorale actuelle

Des sièges sûrs aux blocs acquis ou perdus d'avance

Au provincial comme au fédéral, les circonscriptions se classent selon leur caractère plus ou moins favorable à l'alternance partisane. Certains sièges ne changent jamais de détenteur, d'autres au contraire sont toujours emportés par les « vagues » qui balayent le territoire. Les sièges sûrs s'opposent donc aux sièges vulnérables. Seuls ces derniers font et défont les gouvernements.

Les sièges sûrs sont rarement géographiquement isolés. En général, ils recouvrent plus ou moins parfaitement des régions entières. L'Île de Montréal, l'Outaouais et l'Estrie font partie des régions à faible vulnérabilité qui offrent de fortes majorités au Parti libéral du Québec (PLQ). Les circonscriptions de la banlieue de Montréal, du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord, de l'Abitibi et de l'Ungava jouent un rôle semblable pour le Parti québécois (PQ). Mais le déséquilibre est cependant considérable entre ces deux principaux partis : le PLQ est le seul qui bénéficie de manière permanente d'une masse aussi considérable de circonscriptions sûres (au moins 30 % des sièges), grâce au vote bloc des non-francophones. La présence de l'Action démocratique du Québec (ADQ) menace, en définitive, tous les

sièges que l'on pourrait qualifier de « sûrs » pour le PQ, du moment que ce dernier traîne de l'arrière par plus de 15 % chez les francophones.

Les sièges sûrs des uns (permanents pour le PLQ) et des autres (pour le PQ quasi permanents jusqu'à ce que la concurrence le batte chez les francophones) conjugués, des régions entières n'offrent systématiquement aucun intérêt pour les partis politiques d'une élection à l'autre. Dans la dynamique partisane actuelle, les trois principaux partis sont amenés à courtiser les circonscriptions situées hors de la métropole montréalaise, hors de l'Outaouais et hors des régions périphériques (Saguenay-Lac-Saint-Jean, Côte-Nord, Abitibi et Ungava). Les campagnes électorales se gagnent ainsi de plus en plus en province. En 2003, aucun changement d'allégeance partisane n'a eu lieu sur l'Île de Montréal, aucun en Outaouais, aucun dans les circonscriptions sûres du PLQ. Seulement un quart des sièges qui ont changé de mains provenait de sa banlieue, tandis que les trois quarts provenaient du Québec hors Montréal (tableau 1). En comparaison, lors de l'accession au pouvoir du PQ en 1976, 18,4 % des sièges ayant changé de mains provenaient de l'Île de Montréal.

Tableau 1

RÉPARTITION DES CHANGEMENTS D'ALLÉGEANCE PARTISANE,
ÎLE DE MONTRÉAL, COURONNE DE MONTRÉAL ET QUÉBEC HORS
MONTRÉAL, 1973 À 2003

Changements d'allégeance partisane par région								
	1973-1976		1981-1985		1989-1994		1998-2003*	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Île de Montréal	14	18,4 %	8	14,0 %	7	12,7 %	0	0 %
Couronne de Montréal	12	15,8 %	10	17,5 %	10	18,2 %	8	25 %
Reste du Québec	50	65,8 %	39	68,4 %	38	69,1 %	24	75 %
Total	76	100 %	57	100 %	55	100 %	32	100 %

* Crémazie a élu un candidat péquiste en 1998, mais l'élection reportée dans les frontières de 2003 donnait la circonscriptions au PLQ. Châteauguay a connu la situation inverse.

Source : Serré, Pierre, Deschênes, Sylvain (2003), « Le malaise de la démocratie québécoise », dans *L'Action nationale*, vol., mai-juin, tableau 7.

Une dynamique qui se transpose au fédéral et au municipal

Le clivage linguistique et constitutionnel se transpose à la fois au fédéral et au municipal. Dans le premier cas, cette transposition existe depuis l'entrée en scène du Bloc québécois (BQ) en 1993. À partir de cette date, en effet, la dynamique électorale fédérale s'est calquée en tous points sur celle du provincial : il existe des sièges sûrs partout où la proportion de non-francophones est suffisante pour faire triompher le Parti libéral du Canada (PLC). Rassemblés géographiquement, ces sièges deviennent des régions qui n'offrent pas plus de vulnérabilité au fédéral qu'au provincial. Il faut à cet égard saluer la présence du Bloc québécois (BQ), qui a introduit une véritable concurrence face aux partis nationaux. Sans lui, tous les sièges seraient entre les mains des

libéraux (ou des conservateurs) et aucun ne ferait l'objet d'une cour particulière auprès des francophones. Les distinctions se feraient alors entre les sièges représentés par des fédéralistes radicaux militants, qui accéderaient aux postes stratégiques, et ceux représentés par des élus sans expérience provenant des milieux francophones.

La scène municipale témoigne elle aussi du même clivage linguistique et constitutionnel, à la différence que les forces souverainistes se sont toujours montrées moins intéressées par les affaires municipales que les forces fédéralistes. En effet, la scène municipale québécoise correspond presque parfaitement aux zones de force du PLQ et du PQ que l'on retrouve au provincial et au fédéral, sinon en plus fédéraliste. Là où on trouve des régions sûres pour le PLQ et le PLC, les mairies et les conseils municipaux sont de même allégeance. Comme sur les deux autres scènes politiques, ces « cités rouges » évacuent aussi les points de vue nationalistes des francophones du paysage politique et renforcent les positions des fédéralistes radicaux de Québec et d'Ottawa. Ainsi, que l'on soit à Montréal, à Longueuil, à Laval, à Gatineau ou à Sherbrooke, on ne courtise pas les nationalistes francophones. Les fusions forcées décrétées par le gouvernement de Lucien Bouchard représentent une immense occasion manquée : faute d'une démocratisation de la représentation et du pouvoir, elles ont bêtement entraîné le renforcement du poids politique des fédéralistes radicaux dans les principales agglomérations du Québec. Les municipalités s'inscrivent donc parfaitement dans la structure de pouvoir du provincial et du fédéral. Même s'ils représentent des courants marginaux chez les francophones, les fédéralistes radicaux du municipal contribuent à l'installation d'une dynamique électorale respectueuse des priorités de leurs compagnons d'armes du provincial et du fédéral.

Les priorités du PLQ sont la conquête des régions vulnérables, les dirigeants des cités rouges les y aideront.

Le paradoxe

Ce portrait d'ensemble semble donc paradoxal. Les régions hors Montréal, hors Québec et hors Gatineau sont affligées de problèmes structurels patents et se sentent aliénées face aux pouvoirs publics. Mais il n'y a qu'elles qui suscitent l'attention des partis. Il n'y a qu'elles qui font et qui défont les gouvernements. Apparemment, ce sont elles qui mènent le jeu politique. Comment expliquer ce paradoxe de l'aliénation et de l'impuissance des régions face à une dynamique électorale qui est centrée sur elles ?

La structuration du pouvoir et son corollaire, le développement dépendant

La concentration du pouvoir

Comment s'arriment les partis aux populations des régions ? Pour répondre à cette question, il faut en revenir au régime parlementaire : le pouvoir y est largement concentré entre les mains d'un seul individu, le premier ministre, et de sa suite. Pour maintenir une telle concentration du pouvoir fonctionnelle, le scrutin majoritaire est appelé à la rescousse : c'est lui qui donne une majorité de sièges là où il n'y a jamais majorité de voix. Seul ce tripotage mécanique de la volonté populaire permet d'octroyer le pouvoir à un individu, et seule la reconnaissance de ce gouvernement par l'opposition permet d'en asseoir la légitimité. Le premier ministre est seul à décider. Ce sont ses préoccupations qui priment. Pour se faire obéir, le chef utilise à la fois la carotte et le bâton. La carotte : la perspective pour un quidam de devenir ministre et d'exercer un véritable pouvoir ;

et le bâton, l'exclusion du parti, qui signe la fin de carrière des contestataires. Malheur aux élus qui ne se soumettent pas aux desiderata du chef. C'est de cette façon que le gouvernement avale les représentants du peuple. Le rapport de représentation est inversé. Les élus sont appelés à représenter le gouvernement auprès de leurs électeurs et non à représenter leurs électeurs auprès du gouvernement.

En outre, le régime parlementaire prévoit aussi que les élus sont impuissants face aux décisions du chef. Les gouvernements issus du scrutin majoritaire sont toujours minoritaires aux voix et doivent donc, par définition, fonctionner contre la volonté de la majorité de la population. Le chef n'a pas intérêt à élargir le cercle de ceux qui participent aux décisions publiques. Il a ses priorités et fixe seul les grands objectifs tandis que l'État et ses organismes para et péri-gouvernementaux se mettent à l'œuvre pour les réaliser. Puisque toute remise en question peut avoir des répercussions sur l'atteinte des objectifs et sur la popularité du gouvernement, même les ministres ont l'obligation d'entériner – ou, du moins, de défendre publiquement – les choix du chef. Face à un État qu'ils ne contrôlent pas, les élus sont dépossédés de leurs pouvoirs de contrôle des activités gouvernementales. Non seulement ils ne légifèrent pas de manière autonome, mais ils s'avèrent incapables de contrôler eux-mêmes les orientations des organisations gouvernementales et para-gouvernementales (ex. : la politique forestière) ainsi que celles de ses sociétés d'État (ex. : Hydro-Québec).

Quoi de surprenant si, dans ces conditions, les élus considèrent que leur plus importante tâche est de régler les petits problèmes individuels de leurs électeurs... Quant aux populations régionales, elles n'ont plus qu'à subir les décisions gouvernementales. Or ces décisions s'inscrivent à la fois

dans la structure du pouvoir au sein des partis et dans la mission donnée à l'État par le premier ministre.

La hiérarchisation des élus depuis les sièges sûrs : les régions écartées du pouvoir

Montréal (54 circonscriptions) ne présente aucun intérêt pour le PLQ, le PQ ni pour l'ADQ. La métropole présente néanmoins une telle concentration de sièges (45 % pour la seule RMR, 60 % pour l'ensemble de la grande région montréalaise) qu'elle demeure incontournable. Le PQ y trouve ses militants indépendantistes les plus solides, le PLQ, ses forces les plus radicales (favorables à la centralisation des pouvoirs à Ottawa ou au statu quo quant au partage des pouvoirs). Le PQ y trouve, bonnes élections comme mauvaises élections, toujours au moins une douzaine d'élus, tandis que le PLQ y trouve toujours au moins 25 élus. Les autres sièges sûrs, situés hors de Montréal, en offrent une douzaine de plus au PQ et une quinzaine d'autres au PLQ. Or le fait de siéger dans l'opposition permet d'accumuler de la notoriété, du prestige ainsi qu'une précieuse expérience parlementaire. Tous ces élus se retrouvent donc en tête de liste lorsque sont constitués les gouvernements. En clair, ils accaparent les meilleurs postes.

À l'opposé, les régions sont fractionnées en plusieurs entités et offrent des intérêts diversifiés entre elles et en chacune d'elles. Contrairement à Montréal, qui parle d'une voix unique, elles sont multiples et leurs élus provinciaux, parce que provenant de sièges qui ne sont pas sûrs, ont peu ou pas d'expérience, peu de prestige et peu de notoriété, sans place stratégique dans le réseau d'influence de leur propre parti. Ils se contentent donc des postes subalternes, auxquels accèdent quelques vedettes ici et là. Mais même si ces vedettes étaient nombreuses, elles ne remplaceraient pas la dyna-

mique électorale consacrée chaque quatre ans. Le noyau dur de chaque parti provient des sièges sûrs. Les partis sont aussi dirigés depuis ces mêmes sièges, essentiellement par des fédéralistes radicaux et par des souverainistes qui cherchent par définition l'appui des électeurs centristes et mous. C'est ainsi structurés par le scrutin majoritaire qu'ils courtisent les circonscriptions vulnérables.

Les objectifs budgétaires de l'État et de ses organismes

Le contexte budgétaire québécois étant ce qu'il est, tous les derniers premiers ministres québécois ont exigé de l'État les moyens financiers nécessaires à leurs politiques. C'est pourquoi, avec un minimum d'investissements publics, l'État s'est mis à la recherche de profits vite faits, de rentrées fiscales immédiates, d'investissements étrangers qui rapporteront. Les investissements étrangers apparaissent en ce sens particulièrement alléchants. Les risques sont assumés par le privé, les projets des firmes transnationales assurent l'intégration dans l'économie continentale, et les investissements représentent parfois des sommes colossales dont ne dispose pas l'État.

En échange, l'État retraite sur l'imposition, signe des contrats secrets d'approvisionnement en énergie, offre de former une main-d'œuvre abondante et peu coûteuse, prend en charge les coûts des infrastructures et refile aux générations futures certains coûts sociaux (liés au pillage, à la pollution et à la dégradation de l'environnement). Il est plus facile politiquement pour l'État de se mettre à la remorque des investissements étrangers que de restructurer l'activité économique, de mécontenter les partenaires de libre-échange et les exploitants déjà en place et de consacrer de précieuses ressources au déploiement d'un modèle de développement qui servirait d'abord à l'enrichissement des populations

locales. Dans le contexte du déséquilibre fiscal, le développement dépendant est la solution la plus facile.

Pour réaliser ses projets, l'État, quelle que soit sa couleur partisane, cherche évidemment à se concilier l'appui des élites locales. Pour se faciliter la tâche, quoi de mieux que de faire reposer le pouvoir sur ceux qui en retireront profit ! Après avoir vu l'État péquiste procéder au regroupement des municipalités sans démocratisation, renoncer à l'action en matière de communications (notamment lors de la vente des quotidiens d'Hollinger à Gesca, *La Presse*, 11 novembre 2000), voilà que l'État libéral désarticule les Conseils régionaux et les Conseils locaux de développement (CRD et CLD) pour remettre le peu de pouvoir régional existant entre les mains de ses alliés municipaux. La démocratie, en matière de développement économique et social, est un irritant qui nuit à la prise de profits rapides. Qu'importe le développement régional intégré et ancré dans des perspectives d'avenir, qu'importent les questionnements sur la façon de développer le pays, l'État a opté pour la dépendance. L'avenir appartient aux entrepreneurs, privés ou publics. « Québec is open for business ! », disait le premier ministre Jean Charest. Québec veut sa part du gâteau : l'État offre les régions au plus offrant, quel qu'il soit. Et quand les ressources seront épuisées, le gouvernement aura vécu, un autre l'aura de toute façon remplacé, qui tentera sa chance en enfilant la même capote.

Les fausses solutions

Plusieurs solutions à la question du développement régional dépendant peuplent le paysage politique. Plusieurs sont cependant à éviter : une décentralisation sans démocratisation de la politique provinciale et municipale et des médias ; un sénat régional ; la sur-représentation des régions.

Décentralisation sans démocratiser

Faut-il décentraliser ? Décentraliser permettrait de créer un nouveau palier de gouvernement qui sera malheureusement et vraisemblablement toujours soumis dans la définition de ses pouvoirs aux autorités de l'État provincial, situation que tentera d'exploiter le riche État fédéral. Ainsi coincé entre les élus fédéralistes radicaux du fédéral, les élus fédéralistes radicaux et les élus souverainistes du provincial, et les dirigeants fédéralistes radicaux du municipal, les autorités régionales subirait de fortes pressions de la part des gouvernements supérieurs pour avaliser le type de développement mis de l'avant. On peut s'attendre à ce qu'un éventuel partage des pouvoirs ne compromette pas la recherche de profits rapides.

Les élus de ce nouveau palier de gouvernement seraient fort probablement élus au scrutin majoritaire. Du coup, le même phénomène qui entache la conduite des affaires provinciales, fédérales et municipales entacherait fort probablement les activités des gouvernements régionaux : les fédéralistes radicaux y détiendraient une place de choix, ce qui conforterait le développement dépendant mis de l'avant par les autres paliers gouvernementaux.

Créer un sénat régional

Faut-il créer une deuxième chambre, un « sénat régional » où chaque région serait également représentée ? On compterait alors deux élus pour Montréal, deux pour la Gaspésie, etc. Pire que la décentralisation, il y a fort à parier que le partage des pouvoirs entre l'Assemblée législative et un éventuel sénat régional » serait minutieusement étudié de manière à ne pas bloquer politiquement les choix économiques mis de l'avant par les autres gouvernements.

À deux sièges par région, un sénat régional offrirait une faible représentativité. Les fédéralistes radicaux seraient d'ailleurs favorisés par le mode de scrutin majoritaire. À dix-sept régions, donc 34 sièges, Montréal, Québec et l'Outaouais disposeraient de quatorze sièges, un poids (41 %) considérable face à des régions qui n'ont pas toujours les mêmes intérêts.

Favoriser une sur-représentation des régions

Faut-il accorder un poids électoral supérieur aux régions ? Une telle opération pourrait se faire en ajoutant des sièges dans les régions (ou en n'en retirant pas). Le Directeur général des élections reconnaît déjà que deux exceptions, les circonscriptions des Îles-de-la-Madeleine et d'Ungava qui ont droit à une représentation égale aux autres circonscriptions malgré leur faible population. Depuis la dernière refonte de la carte électorale, la Loi électorale reconnaît maintenant une région d'exception : la Gaspésie et les quatre circonscriptions (au lieu de trois) qui la constituent. Fort de ces précédents, il serait donc possible d'élargir la liste pour inclure d'autres régions en décroissance démographique. Comme la Gaspésie, plusieurs autres régions ont besoin d'un poids politique supplémentaire pour défendre leurs intérêts.

Plusieurs problèmes se posent, dont le premier a trait à l'égalité du droit de vote. Il n'existe aucun motif permettant de légitimer une représentation supérieure pour certains et inférieure pour les autres. La décision de donner un statut particulier à la Gaspésie, qui ne tient qu'à des considérations politiques, ouvre la voie à de nouvelles exceptions. Cette décision, du reste, pose le problème de la définition des régions en mal de représentation. On pourrait ainsi inclure parmi ces régions toutes celles situées hors de Montréal et des grands centres urbains, ou alors se limiter aux régions en décroissance économique, ou encore aux régions res-

sources. Tant qu'à reconnaître un pouvoir particulier aux régions, pourquoi ne pas en reconnaître un aux groupes qui se disent actuellement en marge du pouvoir ? Si la logique est bonne pour les uns, elle devrait l'être pour les autres.

La reconnaissance d'un poids électoral supérieur à d'autres régions permettrait de rajouter – ou de conserver – un siège de ci de là. La dynamique partisane ne s'en trouverait pourtant nullement changée pour autant. Face aux blocs d'élus des circonscriptions sûres, l'ajout de quelques autres sièges ne changerait pas la dynamique partisane. En définitive, les régions n'auraient qu'un élu de plus pour parler aux rideaux de l'Assemblée nationale.

La reconfiguration des institutions politiques

Le véritable problème tient à la configuration du pouvoir. Le régime parlementaire exige un chef omnipotent, gouvernant la plupart du temps depuis une minorité de l'électorat, ayant besoin de concentrer le pouvoir en fonction des objectifs qu'il définit seul et qui a recours à la discipline de parti pour exécuter ses projets. Pour les élus, plus aucun rôle législatif, plus de contrôle autonome des activités gouvernementales. Grâce au scrutin majoritaire, pas de pluralisme, pas de coalitions et pas de contestation publique des orientations du chef.

À l'opposé, les populations locales devraient pouvoir contrôler leur avenir et décider de leurs priorités de développement. Elles devraient également pouvoir s'appuyer sur les ressources de l'État mais non en dépendre, et inscrire l'intervention publique dans une optique de développement durable et d'enrichissement des populations locales plutôt que dans une logique de dépendance et de spoliation des ressources. Elles devraient pouvoir compter sur les solidarités nationales autrement que par un pouvoir centralisé.

Un gouffre sépare la réalité actuelle des besoins régionaux. On ne changera donc pas la dynamique de développement des régions sans envisager de profonds changements à la dynamique politique et électorale des gouvernements supérieurs. Bien sûr, la souveraineté permettrait de changer quelque peu la dynamique entre État central et régions, mais elle ne constitue pas en elle-même la possibilité de changement espérée. La concentration du pouvoir et la représentation hyper-contrôlée des régions sont les principaux problèmes qui affectent le développement des régions.

La reconfiguration du pouvoir

Le changement démocratique doit être profond pour atteindre les objectifs d'une prédominance de la voix du peuple sur le gouvernement, d'une plus grande adéquation entre les besoins et les décisions politiques, d'une plus grande transparence et d'une plus grande liberté de parole. Outre la démocratisation à faire en matière de communications – bien public –, il y a nécessité de rétablir des liens de représentation qui soient conformes aux grands principes démocratiques : redonner aux élus la mission de représenter d'abord leurs électeurs auprès du gouvernement, de déterminer les orientations politiques de ce dernier, d'en préciser les politiques et d'en contrôler étroitement les activités.

Plusieurs gestes doivent être posés, parmi lesquels se trouve la nécessité de libérer les élus de la discipline de parti et leur permettre de se consacrer exclusivement aux seules activités législatives. Que toutes les lois émanent des élus et qu'ils aient un ascendant clair sur le gouvernement de façon à leur permettre de décider des grandes lignes du développement et d'exercer un contrôle rigoureux sur les politiques gouvernementales et sur les principaux exécutants (ministres, fonctionnaires). Qu'ils puissent examiner avec soin les pro-

blématiques sectorielles et qu'ils aient les ressources pour ce faire, y compris en termes de personnel de recherche et en soutien financier, et en nombre de parlementaires.

La concurrence entre partis par le mode de scrutin

La concurrence entre les courants politiques et la possibilité d'établir un véritable pluralisme permet de réduire la possibilité d'écarts face aux grands consensus populaires : c'est l'apanage des gouvernements de coalition. La concurrence est précisément la caractéristique la plus admirable et la plus démocratique des scrutins à finalité proportionnelle : un courant politique mal représenté peut s'autonomiser et éventuellement participer directement, par lui-même, au gouvernement. Cela est valable à la fois pour le provincial, le municipal et toutes les instances représentatives décisionnelles.

Un autre objectif que doit servir une réforme du mode de scrutin est celui de la représentativité. En ce sens, les scrutins de liste sont de loin préférables aux autres types de scrutin. Les partis peuvent ainsi mettre sur leur liste des candidats qu'ils jugent nécessaires pour se prétendre plus représentatifs des différents composantes de la société. Un mode de scrutin proportionnel semblable au modèle nordique en vigueur au Danemark, en Islande et en Suède (80 % des élus provenant d'une proportionnelle régionale corrigée par l'élection de 20 % des élus au niveau national) permettrait d'atteindre ces objectifs de pluralisme et de représentativité.

La démocratisation et l'indépendance

Ces réformes doivent-elles attendre la réalisation de la souveraineté ? Affaibliraient-elles le Québec face au reste du Canada ? Redonner du pouvoir aux populations régionales permettrait de les faire participer activement à la foire d'empoigne qui oppose le gouvernement québécois au gouverne-

ment fédéral. Les populations régionales, à l'instar des autres mouvements de démocratisation (ex. : démunis, locaux, femmes, jeunes, aînés, homosexuels), seraient ainsi appelées à identifier elles-mêmes les changements qui devraient être apportés pour que les politiques de développement régional produise les effets désirés. Elles devront alors, inévitablement, s'approprier la question nationale, faire le constat de l'étranglement fiscal et celui de l'attitude agressive et hostile du Canada anglais face au Québec.

Chose essentielle dans le contexte québécois, la prédominance des élus sur le gouvernement et l'établissement d'un scrutin proportionnel favoriseraient l'émergence d'une voix francophone forte à l'assemblée législative et donneraient à ceux-ci un poids électoral pour la première fois équivalent à leur poids démographique. En redonnant du poids aux francophones, en libérant les forces souverainistes et nationalistes du carcan référendaire – puisque tous les gouvernements représenteraient une majorité de l'électorat –, en favorisant la formation de gouvernements de coalition où s'exprimeraient pleinement les revendications légitimes des francophones, en favorisant l'implication active des différents forces politiques et des régions dans le débat national, en haussant le degré général de politisation, ces réformes amèneraient sans l'ombre d'un doute les Québécois aux portes de l'indépendance.

Le possible

Voilà donc des propositions de changement qui élargiraient considérablement l'aire d'action politique des régions. Dans des gouvernements de coalition, élus à la proportionnelle, ce sont les partis qui véhiculent le mieux les aspirations démocratiques des citoyens et des régions qui parviennent au pouvoir. Gouverner dans l'espoir de retirer des bénéfices

immédiats pourrait ne plus se faire sans examen des impacts sur le développement régional ou sans l'appui des élus des régions. Les régions ont donc intérêt à ce que le partage des pouvoirs soit revu en ce sens. Elles ont tout intérêt à participer au pouvoir et à ce que leurs représentants ne proviennent pas d'abord des milieux propagateurs de la dépendance, ceux qui vivent de ce type de relations et qui les défendent.

Avec ce genre de gouvernement, les grands changements sont possibles. Tant que l'équilibre n'est pas trouvé, des pressions s'exercent pour adapter le système politique à l'évolution sociale. La décentralisation est alors pleinement envisageable pour peu qu'une assemblée législative dotée des pleins pouvoirs législatifs, composée d'élus libres et liés à leur région par le biais de la représentation, désire la réaliser. L'État québécois pourrait alors voir son rôle se transformer : de promoteur associé à l'exploitation extrême du territoire, il deviendrait architecte ou conseiller en développement à long terme, associé aux populations locales dans la mesure où ses ressources fiscales proviennent du développement régional initié par les populations locales. Un conseiller qui a les moyens de dicter ses objectifs et ses priorités aux régions est-il un conseiller ? Pas si les responsabilités des uns et des autres sont bien circonscrites et si le pouvoir est véritablement décentralisé. Tout est une question de volonté politique. Dans toute cette architecture, le pouvoir libre et partagé est la condition de la démocratie, du développement autonome et de la prospérité des populations régionales. □

LA NATION FRAGMENTÉE
 OU
 LA SOUVERAINETÉ NE
 SERAIT PAS UNE FIN

« Les jeunes jugent la souveraineté désuète », voilà le titre qui traversait d'un bord à l'autre la Une du journal *Le Devoir* le 23 septembre dernier. Il chapeautait un article de Kathleen Lévesque présentant le rapport de *La tournée des Mousquetaires*. Tournée qui, dans le cadre de *La Saison des idées*, avait mené trois jeunes députés péquistes à travers le Québec entre le 30 janvier et le 7 avril afin de tâter le pouls politique des jeunes.

Ce titre, de toute évidence, faisait référence au passage suivant du rapport : « Si la souveraineté ne constitue aujourd'hui qu'une solution pour régler une fois pour toutes le dossier de la langue et pour se donner un projet de société où les travailleuses et les travailleurs seront mieux protégés, elle demeure incomplète. Pire, elle est dépassée, désuète et vétuste. » (p. 11) Deux paragraphes plus tôt, dans le même rapport, on lit : « Les jeunes sont souverainistes. » Contradiction manifeste avec le titre du journal ! *Le Devoir* avait ignoré le *Si*, un si petit mot ! Mais n'insistons pas davantage sur ce manque de circonspection qui a raté une circonstancielle du texte, conditionnelle importante pour une juste intelligence du propos.

Le passage cité parle de la souveraineté comme une *solution pour régler* le dossier de la langue et autres problèmes. Selon

* Écrivain.

les jeunes, si la souveraineté ne servait qu'à cela, elle ne serait pas complète. Ainsi on se représente la souveraineté, peut-être sans trop y penser, comme un *moyen* pour faire ou obtenir quelque chose. Le même jour, Bernard Landry déclarait à *Pierre Maisonneuve en direct* : La souveraineté n'est pas une fin. Et aux *Nouvelles* de fin d'après-midi une reporter de la télévision de Radio-Canada reprenait : Landry dit que la souveraineté n'est pas une fin en soi. Dans la mentalité technicienne où évolue la pensée occidentale depuis longtemps, on couple habituellement moyen et fin. Un moyen sert à atteindre une fin. Ainsi, pour le président du Parti québécois et chef de l'Opposition à l'Assemblée nationale, la souveraineté de la nation québécoise, n'apparaissant pas comme une fin, se situerait dans l'ordre du *moyen*, de l'instrumentation. Rien de nouveau en tout cela. En effet, le discours habituel, selon les tendances politiques, ou bien déclare expressément que la souveraineté du peuple québécois n'est pas une fin, ou bien que ce peut être un moyen utile, voire nécessaire, pour durer comme peuple en Amérique du Nord, ou bien qu'on peut fort bien s'en passer et continuer à se développer comme peuple en restant tout bonnement à l'intérieur de la fédération canadienne. Mais pour revenir au texte du rapport et au questionnement des jeunes à propos de la souveraineté, nous demandons : Comment la souveraineté pourrait-elle être *complète* ? Et nous répondons : En la sortant du domaine de l'instrumentalité. Alors ?

Alors les enjeux sont différents. Ils se résument ainsi : La souveraineté n'est plus un moyen pour régler *une fois pour toutes* le problème de la langue française au Québec, mais notre langage commun, le français, éclôt et s'épanouit en souveraineté du peuple. Difficile à entendre ? Tentons d'expliquer comment un tel renversement est possible, voire s'impose.

Il faut commencer par le commencement. L'humaine réalité en tant que telle est de texture langagière. C'est en langage que nous naissons, nous croissons et arrivons à notre achèvement. L'humain est ce vivant doué de langage, disait justement et il y a fort longtemps Aristote en tentant de définir son essence, son être propre. Il apparaît donc déjà, en ces débuts de la pensée occidentale, que le langage ou la langue ne se réduit pas à un simple instrument servant seulement à extérioriser des pensées et à communiquer, comme la plupart des discours philosophiques et scientifiques ultérieurs l'ont laissé entendre. Le langage est plutôt la détermination essentielle de l'humain. Si la nature du langage se résumait à l'instrumentalité, il n'y aurait pas de raisons, semble-t-il, pour qu'on s'attache à défendre mordicus une langue en particulier et à la protéger contre vents et marées. Le français, ou l'anglais, ou l'allemand, ou le chinois etc., ferait l'affaire pour vivre et se débrouiller dans le monde, tout comme on peut se déplacer sur le réseau routier assez indifféremment dans des véhicules de marques allemandes, japonaises ou américaines. À l'origine du besoin marqué chez le peuple québécois de protéger, malgré tout, sa langue française, il y a peut-être une secrète intuition, si vague soit-elle, que la langue est pour lui autre chose qu'un simple moyen ou instrument. Une intuition que l'enjeu est d'un autre ordre. Une question se pose ici : se pourrait-il que l'on conçoive la souveraineté comme moyen du fait que la langue soit comprise de semblable façon ?

Faisons un autre pas : nous devons à quelques penseurs des deux derniers siècles d'avoir fait ressortir dans des analyses phénoménologiques perspicaces et serrées que le langage est étroitement associé à l'être. Qu'est-ce à dire ? C'est dans le mot que les choses se dévoilent. Les choses se manifestent en étant évoquées, en étant appelées dans la clairière du lan-

gage où elles se montrent en ce qu'elles sont, où elles apparaissent en être. Être, c'est être en manifestation, c'est être évoqué, c'est être dit. Tout, et nous ne faisons pas exception, est soumis à ce régime.

Et dans cette perspective la multiplicité des langages s'avère un bien que l'humanité aurait tort de ne pas préserver et cultiver. Car chaque langue a ses propres aptitudes à évoquer et à dévoiler. C'est sans doute ce que l'on veut dire quand on parle du génie d'une langue. Dans la perspective mythologique, chaque chose a son génie, son dieu protecteur. Son dieu qui la maintient en être ou veille à ce qu'elle ne disparaisse pas, à ce qu'elle demeure en état de manifestation ou hors non-être. Car génie vient du latin *genius*, nom dérivé du verbe *genero*, ancienne forme de *gigno* qui signifie engendrer, faire naître, produire. Cette simple évocation d'une source du mot génie, peut suggérer que le génie d'une langue puisse signifier sa capacité particulière de produire les choses elles-mêmes, c'est-à-dire de les amener en avant, au jour ; ou encore son habileté propre à évoquer en ses mots, à appeler en leur aire de manifestation, toutes choses. Aire de manifestation qui s'ouvre selon un éclairage particulier à chaque langage, laissant ainsi apparaître de ces choses évoquées des facettes multiples et variées mises en relief par les nuances mêmes de l'éclairage. Autrement dit, chaque langue a sa propre capacité d'évocation et les multiples langues, de par leur diversité même, sont garantes d'une manifestation toujours différenciée, toujours plus adéquate, de l'inépuisable richesse de l'être des choses. Ainsi donc le langage fait être, fait entrer dans la manifestation. Et chaque langage, selon son génie propre, fait apparaître le monde toujours un peu différemment, selon des visages et des accents particuliers. La diversité des langages est une richesse de l'humanité, le joyau en qui l'univers rutilé de tous ses éclats.

D'ailleurs, de tous temps, la poésie et la littérature se sont présentées comme des expériences sans cesse renouvelées de cette appartenance réciproque du langage et de l'être des choses. Et cela en dégagant en leurs direx originaux des aspects toujours particuliers de cette étroite appartenance. En effet les grands poètes et écrivains, dans le processus même d'écriture, font l'expérience de ce qu'on appelle l'inspiration. Ils se sentent comme interpellés par les choses, tout comme si les choses leur soufflaient le mot, les mots et les images appropriés ; ils se sentent à l'écoute ; et leur écriture est la réponse à cette interpellation. Le langage s'avère ainsi une sorte d'entretien impliquant l'humain et l'univers des choses en ce qu'elles sont. Ses direx, pour leur originalité et leurs différenciations, sont redevables à la disponibilité de l'attention et de l'accueil ainsi qu'aux aptitudes particulières des langages à évoquer. Dans cet entretien l'humain ne se comporte pas comme le meneur suprême, mais il dit, écrit ou prend la parole en suite d'une écoute. Le langage se nourrit de terre et de mer, dit Pierre Perreault. Il s'abreuve à des sources, pourrait-on ajouter. Il n'est pas uniquement ni premièrement un système de signes constitués conventionnellement et servant à l'expression de pensées abstraitement forgées à l'intérieur d'un sujet autonome, ou fonctionnant comme véhicule pour la communication entre une pluralité de tels sujets. Encore ici, dans l'expérience de l'écriture originale ou inspirée, le langage n'apparaît pas comme un simple instrument ou moyen dont un sujet se sert à volonté ou à son entière discrétion. Langage et être sont plutôt de même origine et se tiennent en union indissoluble.

Le langage fait être : l'être se déploie en langage. Le nôtre ne fait pas exception. Notre langage commun, le français, est la matrice de ce que nous sommes, de ce que nous devenons dans notre stature individuelle et dans notre vie avec les

autres dans un monde commun au cours d'une histoire partagée. Suzanne Jacob écrivait : « Le lait vient toujours à travers le récit que fait de notre texte-visage et de notre cri la mère qui nous lit. » Et Pierre Perrault : « Et la meilleure preuve du sang de la mère c'est la langue des enfants. Et la preuve du sang d'un peuple c'est le langage tout entier nourri de terre et de mer... »

Ailleurs (*Un Peuple et sa Langue*, Fondation littéraire Fleur de Lys, 2004), nous avons commenté ces deux paroles de poètes. Nous les rappelons ici simplement pour illustrer ou pour faire soupçonner au moins comment le langage est flux vital et élément de cohésion pour l'humain en son être individuel et son être de peuple. Un peuple est ce qu'il est en langage, en son langage. Son langage lui est matrice, aire de développement. Son existence est langagière.

Alors exister, c'est se dire. C'est se dire avec les autres, avec les semblables. C'est se dire avec eux dans un monde, c'est avec eux se constituer en langage un monde qui arrange l'ensemble des choses de la terre et du ciel selon un génie propre. C'est, en évoluant dans ce monde, en traçant des trajets pour les occupations et démarches nécessaires à une existence sensée, stable et inventive, développer une culture qui, tout à la fois, cumule des acquis de toutes sortes et se tend toujours vers de nouvelles possibilités d'être et d'agir, vers de nouveaux biens. C'est ainsi qu'une nation naît et se développe jusqu'à son plein être. Elle est de constitution langagière.

Mais qu'est-ce que tout cela a à voir avec la souveraineté ? Nous serions-nous égarés ? Poursuivons notre chemin pour voir. Nous disons : La langue est le bien par excellence d'un peuple, d'une nation, parce qu'elle détermine son être de part en part et inspire son histoire. Elle définit son ethnicité, pour employer un terme qui fait encore frémir toute une

cohorte de bien-pensants, conséquence compréhensible de la barbarie de quelques racismes qui ont sévi au vingtième siècle ou qui sont encore à l'œuvre maintenant. Mais il ne faut pas oublier que l'ethnicité signifie originellement de même manière que nationalité, i.e. englobe l'être d'un peuple, d'une nation dans toute son extension et sa concrétude. Nous entendons déjà les objections de puristes qui conçoivent la nationalité de façon plutôt formelle ou abstraite. Mais laissons pour le moment. L'ethnicité d'un peuple tout comme sa nationalité, disons-nous, inclut son langage, son monde, sa culture et son histoire. Elle n'est rien d'autre qu'une communauté d'histoire et de culture rassemblée dans l'aire d'existence ouverte dans un langage commun et par lui.

Puis, pour éviter tout reproche de racisme et d'ethnisme, on a aussi eu tendance à redouter le mot nationalisme. Et on s'est appliqué en conséquence à épurer ce mot pour qu'il puisse désigner une réalité acceptable par la rectitude politique. Dans cette foulée on a parlé chez nous depuis quelques années de nationalisme territorial : la nation québécoise serait constituée par l'ensemble des personnes vivant dans les limites géographiques du Québec, et le nationalisme territorial serait issu de ce fait même. Mais sentant que le cadre géographique ne suffit pas à assurer la cohésion interne d'une société, on s'est rabattu sur le nationalisme civique ou civil : la nation serait plutôt constituée par le partage de la même citoyenneté, qu'on décrit comme l'intégration des membres d'une communauté par des lois communes sous la gouverne de l'État ; et cet État, représentatif des membres, serait responsable ou dépositaire en quelque sorte de la souveraineté de la nation. Et ainsi le nationalisme civil se situerait au niveau de la détermination des lois et de la structure de l'État. Mais, à bien y penser, ce nationalisme cache le spectre d'un froid conventionalisme abstrait,

demeure exposé et soumis à des pressions et à des aspirations possiblement contradictoires couvant dans les différentes couches culturelles des membres de la société, tenues, en leurs particularités mêmes, à l'écart des traits structurant officiellement la nation. Laissées à elles-mêmes, sans aucun liant intégrateur interne ou intériorisé, ces particularités culturelles entraînent la nation vers un état d'éparpillement à la limite ingouvernable démocratiquement.

Ainsi s'est-il développée une discussion pour savoir laquelle de ces nationalités conviendrait le mieux au Québec. Pour savoir quel nationalisme serait plus acceptable, plus rassembleur, serait de partout bienvenu. En somme, lequel serait le meilleur garant de la stature et de la souveraineté du peuple. Ou peut-être, opine-t-on encore, serait-il préférable de coupler les deux ? Mais on peut demander : leur assemblage réussirait-il à gommer leur insuffisance respective, à combler le manque dont souffre chacun ?

En tout cela, on oublie, ignore ou fait semblant d'ignorer que les contenus de ces nationalités et nationalismes ne sont que des étapes, des dimensions de la stature complète d'une nation. En effet, le nationalisme d'une nation, c'est-à-dire la totalité des traits qui la caractérisent essentiellement, inclut à la fois le langage commun, le monde propre constitué en ce langage sur un territoire donné, la culture commune qui s'y développe au fil du temps et, appartenant à cette culture, la délibération et la décision démocratiques relatives à la détermination des lois et de la structure de l'État pouvant le mieux convenir au type de société qu'on veut former ensemble. Tout cela est impliqué dans l'existence concrète d'un peuple. Et fonder le nationalisme seulement sur le territoire occupé, ou sur la seule appartenance citoyenne, ou encore sur la seule dimension politique par opposition à

l'ensemble des traits constitutifs de l'ethnicité culturelle et historique, revient à se cantonner dans des parcelles de réalité, à se condamner à vivre et à dépérir dans des abstractions exsangues.

Alors, la souveraineté dans tout cela ? La souveraineté apparaît comme la prise en charge complète de toute cette réalité concrète et complexe. Elle est comme la clef de voûte qui donne à l'édifice la possibilité de se tenir. Elle est ce dont ne peut se dispenser l'être d'un peuple. Elle est ce vers quoi il tend comme son accomplissement même. Et dans ce sens la souveraineté peut être comprise comme fin. Tout comme il apparaît légitime de considérer comme fin l'achèvement d'une œuvre d'art, et aussi la maturité, l'autonomie et l'émancipation d'une personne, ainsi en est-il de l'état d'accomplissement d'une nation où elle se trouve en pleine possession de son être. Alors la souveraineté, comme fin, ne représente rien d'extérieur à l'être, rien d'un objectif externe qu'il serait loisible de poursuivre ou non. Elle ne relève pas du domaine de l'accessoire ou du superflu. *La souveraineté est rigoureusement l'état de maturité, d'achèvement, d'accomplissement d'un peuple, de l'être d'une nation.* Elle est cette stature où se rassemble toute la substance langagière de la nation, se détaillant elle-même en monde, culture, ethnicité, histoire, appartenance territoriale, civique et politique. Cet état où il apparaît nettement que l'auto-gouvernance est un bien inaliénable. Autonomie de gouvernance qu'on décline souvent en pouvoir de prélever tous ses impôts comme moyens d'organiser concrètement la vie en commun, pouvoir de déterminer toutes les lois pour régir dans l'équité cette existence commune, et pouvoir de signer tous les traités qui engagent la nation vis-à-vis les autres. La souveraineté est cet ultime rassemblement de l'être d'un peuple.

Cet état de souveraineté, rigoureusement de nature langagière, et précisément parce qu'il est de cette nature, permet l'ouverture aux autres, la manifestation de l'altérité. La souveraineté issue d'un langage commun autorise et favorise la communication interculturelle et la rencontre avec les autres peuples. Elle permet aussi l'accueil et la juste intégration de gens qui souhaitent venir partager un monde et une culture et s'insérer dans une histoire en l'assumant librement. Elle rend possible une participation nécessaire, directe et responsable au dialogue des nations requis entre autres pour une mondialisation équitable dont le thème occupe particulièrement l'esprit de notre temps.

Comme il est évoqué dans le rapport de la *Tournée des Mousquetaires*, les jeunes d'ici semblent être à la recherche d'une *souveraineté complète* pour le peuple québécois. Notre propos pourra-t-il leur paraître de quelque secours ? Quoi qu'il en soit, il semble bien que la nation québécoise soit maintenant placée devant un double devoir. D'abord comprendre son être comme essentiellement associé à son langage commun, le français, et conséquemment comprendre cet être selon l'amplitude et l'unicité dont nous avons présenté une ébauche. Puis délaissant la piteuse acceptation d'être seulement à moitié, comme pain qui ne lève pas, mettre un vouloir vaste et serein à la tâche de rassembler pour son plein être et sa propre gouverne les fragments de pouvoirs aliénés aux mains d'une juridiction extérieure. Et tout cela avant que ne vienne le moment, sans doute pas très lointain si on n'y veille, où elle devrait constater, peut-être avec un douloureux regret, l'amère impossibilité de réunir tous ces éléments vitaux, et où elle devrait se contenter de rapailler en souvenirs d'archives impuissants *ce qui reste d'elle*. □

LA MONDIALISATION NÉOLIBÉRALE À L'ASSAUT DU VIVRE ENSEMBLE

Dès le point de départ de cet article, je considère comme incontournable de camper brièvement les partis pris auxquels j'adhère et qui nécessairement orientent ma réflexion. Ces partis pris fondamentaux se déclinent comme suit : le respect de la dignité intrinsèque de toute personne ; une société fondée sur les principes de justice sociale ; la reconnaissance et la nécessité de la solidarité collective dans le travail de transformation sociale pour un monde plus juste et un vivre ensemble convivial et équitable pour tous et toutes.

Au cœur de la pensée magique

Pour comprendre ce qu'est la mondialisation économique, il faut la situer dans son cadre théorique, le néolibéralisme, la mondialisation néolibérale étant une extension à l'ensemble de la planète des règles, des principes et des façons de faire sous-jacents à cette approche économique. Par ailleurs, il est important de préciser que le néolibéralisme représente la forme actuelle du capitalisme.

* L'auteur est animateur-formateur au Carrefour d'engagement, de ressourcement et de formation (CPMO) dont les bureaux sont situés à Montréal. Il s'agit d'un organisme nationale de formation en milieu populaire selon l'approche de l'éducation populaire autonome sur des enjeux de fonds tels que : la mondialisation; l'analyse sociale; la pauvreté; les droits; le Bien commun, etc.

par le refoulement des francophones hors du pouvoir, le scrutin majoritaire est assimilateur.

De telles situations ne sont pas sans générer quelque gêne dans les rangs fédéralistes. En maintes occasions, on a pu constater des affrontements entre fédéralistes radicaux et nationalistes : amnistie de Claude Ryan aux enfants qui fréquentaient illégalement les écoles anglaises, retour de l'affichage bilingue, lutte obstinée contre toute mesure collective pour influencer sur l'usage des langues au travail. Rappelons la résistance de Claude Ryan à condamner le rapatriement unilatéral de la Constitution de Pierre Elliott Trudeau, l'acquiescement de Robert Bourassa à la révision de l'entente du Lac Meech, son détournement de la volonté populaire et sa recherche à tout prix d'une nouvelle entente constitutionnelle (ce qu'était l'Accord de Charlottetown) alors que l'indépendance était à portée de main. Mentionnons la timide condamnation de la Loi sur la clarté référendaire par Daniel Johnson et la collaboration active de Jean Charest dans l'œuvre d'effacement menée par le grand frère fédéral. Les libéraux radicaux du provincial sont bien appuyés par leurs alliés du fédéral, encore plus radicaux et plus militants contre le nationalisme québécois. Et bien appuyés par les médias et les maires libéraux des grandes villes québécoises, dont les assises du pouvoir ont été généreusement consolidées par les fusions municipales de Louise Harel.

Dès que les relations intercommunautaires sont ramenées dans les débats publics, les tensions entre fédéralistes radicaux et nationalistes reprennent de la vigueur. Elles ont d'ailleurs eu des conséquences importantes sur la vie et la mort des partis depuis 1960. Pour mémoire, rappelons la naissance, en 1967, du Mouvement souveraineté-association de René Lévesque ; en 1990, la création de l'Action

démocratique du Québec de Jean Allaire et Mario Dumont. D'autres événements ont impliqué le retrait temporaire (en 1976 et en 1989) de l'appui d'une partie des anglophones de l'électorat libéral (mais non des allophones). Le colmatage de ces brèches importantes dans la clientèle libérale avait cependant exigé de la direction du parti un lessivage en règle de tout nationalisme susceptible de contenter les défenseurs des droits collectifs de la communauté francophone.

La stratégie référendaire : une liberté politique étriquée

Le Parti québécois est aussi affecté par le scrutin majoritaire. La stratégie référendaire, qui force la cour aux fédéralistes mous qui sont justement stationnés dans la cour d'autres partis, exige en contrepartie que l'establishment péquiste se démarque de sa propre base militante et tente de se faire passer pour modéré. Ainsi, toute prise de position susceptible de heurter l'électeur non péquiste mais potentiellement favorable à la souveraineté ou nationaliste est sans avenir, que ce soit en matière de langue (notamment l'essentielle « clause Québec »), d'immigration, de communications, d'éducation, de santé et de services sociaux (notamment l'adhésion au projet d'un hôpital universitaire anglais pour une communauté qui ne compte que pour 8 % de la population québécoise). Une donne qui ne changerait probablement pas après l'indépendance.

Conjugué au discours fédéraliste radical des libéraux, le discours péquiste écarte le nationalisme et se concentre exclusivement sur le rêve... d'un pays. Cette stratégie a d'ailleurs démontré ses limites puisque jamais le PQ n'est parvenu à réunir seul les consensus politiques nécessaires à l'union sacrée. Le résultat du OUI de 1995 n'a été obtenu que sur les cendres encore chaudes de Meech, entente initiée par les

lation du capital. Ainsi, la richesse créée est accaparée par une minorité qui possède à elle seule plus de 80 % de la richesse mondiale. Les 200 personnes les plus riches de la planète (tous milliardaires) sont aussi riches que les 2,5 milliards les plus pauvres ! Par ailleurs, depuis les années quatre-vingt l'écart entre les plus pauvres et les plus riches ne cesse d'augmenter. Dans le même laps de temps, on a aussi assisté à l'apparition de poches de pauvreté de plus en plus importante au sein même des pays riches.

Deuxièmement, l'individualisme exacerbé est engendré et nourri, entre autres, par les prémisses théoriques et idéologiques du libéralisme économique, et plus particulièrement du néolibéralisme. La compétitivité comme unique mode relationnelle véritablement valorisée et encouragée et les pratiques qui en découlent engendrent l'anti-solidarité au plan social. La compétitivité résulte en une guerre de tous contre tous qui engendre des gagnants, mais surtout d'innombrables perdants, ce qui entraîne inévitablement la dislocation du tissu social et par conséquent le chacun-pour-soi. L'ordre établi par la logique du système économique néolibérale est un ordre guerrier et dominateur.

Troisièmement, comme le mentionne le théologien Michel Beaudin, « la sagesse [du marché] connaîtrait mieux que les humains les voies de la distribution de la richesse ».² Ainsi, que l'on parle de la main invisible du marché, d'un ordre spontané ou d'un marché prétendument autorégulateur, dans un cas comme dans l'autre nous sommes aux prises avec un fantasme de type religieux. L'être humain a la propension à se fabriquer des dieux et le marché est l'un d'eux. Le marché est un absolu qu'on ne doit pas remettre en question et au nom duquel des centaines de millions de personnes sont sacrifiées. Par exemple, 1,2 milliard d'êtres

humains n'ont pas accès à l'eau potable. Aux États-Unis, 42 millions de personnes n'ont pas accès aux soins de santé et nous pourrions ainsi allonger la liste longtemps. Le vivre ensemble est donc nécessairement modulé par l'idéologie dominante et sa puissance normative et cela au nom du dieu marché. Chacun pour soi et cela au détriment de la cohésion et de la solidarité collective.

Quatrièmement, la compétitivité résulte en une culture de la conquête. La conquête des marchés n'est rien de moins qu'une forme spécifiquement contemporaine de colonialismes culturels³, politiques⁴, économiques⁵ et territoriales⁶, sans oublier le colonialisme idéologique des esprits. Par ailleurs, l'anti-solidarité suscitée par la compétitivité à outrance induit inévitablement une culture de l'indifférence et de l'insensibilité aux malheurs des autres. L'indifférence sanctionne le sacrifice des autres au dieu marché.

Cet esprit de conquête, c'est la loi du plus fort et, comme je l'ai déjà mentionné, minoritaires sont ceux et celles qui en sortent gagnants. Le système attribue ses mérites seulement aux plus forts qui sont alors élevés au statut de héraut. Ces élus du système nous sont présentés comme les modèles de réussite sociale à suivre et les portes-drapeaux morales de la bienfaisance de l'idéologie dominante. Par contre, cette logique qui est une logique de guerre fait d'innombrables perdants, c'est-à-dire des victimes sacrifiées à l'autel du dieu marché. Comme à la guerre, c'est moi ou l'autre. L'idée de faire ensemble en solidarité n'est pas compatible avec la logique interne du système. Or, le vivre ensemble est directement affecté, pour ne pas dire liquidé, par le « jeu » des *conquistadors* néolibéraux, « jeu » qui engendre oppression politique, exploitation économique, aliénation à l'idéologie dominante et exclusion au plan socio-économique.

Cinquièmement, l'économie néolibérale mondialisée est une logique de marchandisation de l'ensemble des aspects qui compose la réalité humaine, terrestre et bientôt spatiale. Que ce soit la santé, l'éducation, l'eau, la culture, le patrimoine artistique de l'humanité, la vie ou l'environnement, tout y passe et nous assistons à la privatisation de ce qui relève du bien commun. Dans cette perspective, l'humain est instrumentalisé aux fins du marché et le citoyen est réduit au simple rôle de consommateur.

Sixièmement, par le biais du démantèlement de l'État et de la logique de privatisation des services publics (même si au Québec on les appelle Partenariats publics-privés) nous sommes témoins du recul de la démocratie et des acquis sociaux. Ce recul se fait au profit des grands décideurs économiques et des grandes entreprises qui ne sont pourtant pas nos élus et qui ne nous représentent pas. Leur seule fin est de servir leurs intérêts propres et de faire le plus grand profit possible le plus rapidement possible. Nous sommes de plus en plus à la remorque de décisions qui se prennent totalement en vase clos et à notre insu.

Que faire ?

Il est ici essentiel de préciser que contrairement à la pensée magique qui sous-tend la pensée unique du tout au marché, il n'y a pas de recettes miracles sur le chemin vers un monde plus juste et équitable pour tous et toutes.

La première chose à faire est sans aucun doute de s'informer à diverses sources alternatives afin de déconstruire en nous les réflexes liés aux normes idéologiques en vigueur. Les ténors du néolibéralisme, qui véhiculent le discours idéologique du même nom, ont tout intérêt à investir idéologiquement nos esprits afin que nous véhiculions toute

sorte de préjugés et d'idées préconçues qui permettent d'aliéner pour mieux régner en aplanissant tout esprit critique. Le mythe que l'économie néolibérale serait le meilleur des systèmes permet de le légitimer et d'assurer le statu quo. Autrement dit, il s'agit de porter un regard critique sur la réalité et de ne pas tenir les choses pour acquises comme si le monde avait toujours fonctionné de la même manière et qu'il continuera toujours ainsi. Dans l'Histoire, les idéologies et les systèmes de domination se sont succédé en ayant toujours des conséquences dévastatrices sur au moins une partie de la population et la cohésion sociétale. Cohésion selon l'ordre idéologique établi et cohésion en cohérence avec le respect de la dignité des personnes et la justice sociale ne sont pas, ici, synonymes. En fait, il s'agit de déconstruire l'idéologie néolibérale pour décoloniser nos esprits et sortir de l'enfermement dans lequel elle nous confine.

Ensuite, en informer d'autres à notre tour afin d'éveiller l'esprit critique, l'indignation et le goût de travailler à la transformation du monde.

Par ailleurs, « le néolibéralisme part de l'idée que l'individu existerait seul et que les régulations sociales sont des obstacles à son épanouissement »⁷. Or, il est fondamental de reconnaître que nous ne nous suffisons pas à nous-mêmes. Il ne s'agit pas ici de remettre en question les acquis des derniers siècles concernant la pleine reconnaissance de l'individu qui autrefois était submergé par la communauté, mais de la nécessité de reconnaître l'individu en lien avec la communauté, dans son contexte de vie et non déconnecté de celui-ci. D'ailleurs, à ce sujet, un individu ne peut s'humaniser s'il n'est pas en contact avec d'autres personnes. S'il est élevé par des loups il deviendra, dans ses comportements, attitudes et dans son langage, un loup. Le philosophe

Emmanuel Lévinas disait que c'est le regard de l'autre qui me fait advenir à moi-même et donc à mon humanité.

Dans cette perspective, la conscience de ne pas nous suffire à nous-mêmes passe par la reconnaissance et l'accueil de l'autre différent de nous, de sa rencontre. Alors, se pose à nous la question de la coexistence.

Une des idées derrière ces premières propositions consiste à reconquérir notre pouvoir citoyen et à ne pas nous laisser enfermer dans le rôle amorphe du consommateur autosuffisant, comme si nous n'étions que cela et que nous ne devions n'être que cela.

Pour être conséquent et cohérent avec ces prises de conscience, il est impératif de choisir et de favoriser la solidarité comme mode relationnel avec nos « semblables » différents de nous plutôt que la compétitivité qui nous maintient dans une logique de guerre perpétuelle. Seule la solidarité collective va permettre de retisser le tissu social en exigeant, entre autres, la préséance des droits de la personne sur les droits du commerce et le renforcement de la démocratie sur le tout au marché et les grandes entreprises. Comme l'affirme Ricardo Petrella, « l'existence de l'autre [et j'ajouterais ma propre existence] est un bien de la communauté et que, dès lors, assurer l'existence de l'ensemble des membres de la communauté mondiale, devient le premier objectif commun social »⁸ du vivre ensemble. En fait, le vivre ensemble représente certainement l'aspect structurant fondamental du bien commun. Pour paraphraser Jean-Claude Guillebaud, le travail auquel nous sommes conviés n'est rien de moins qu'une refondation de l'ordre social et du monde.

Dans ce sens, il devient impératif de faire progressivement, mais concrètement, des pas qui ont un impact réel au quotidien en favorisant, par exemple, le covoiturage, le transport en commun, la transformation de nos habitudes de consommations par des choix judicieux en privilégiant, lorsque cela est possible, le commerce équitable, l'Agriculture soutenue par la communauté, la simplicité volontaire, les réseaux d'échanges de service, etc.

Dans ce contexte, il est important de remettre en question nos habitudes individuelles et collectives, mais il est aussi nécessaire de porter notre regard du côté de l'organisation socio-politique et économique. Le fond de la problématique étant d'ordre structurel, nous ne pouvons faire l'économie d'une remise en question au plan du politique et socio-économique, de revendiquer un changement radical d'orientation et de repenser l'organisation sociétale en fonction de l'humain et non du marché et de ses avatars. Il s'agit ici d'une perspective de justice sociale et de respect de la dignité des personnes qui vise le long terme et qui n'est pas confinée à la courte vue, comme c'est le cas dans le cadre de la logique néolibérale actuelle.

L'option pour la justice est celle d'un vivre ensemble inclusif qui fait de la place pour tous et toutes et particulièrement pour les innombrables victimes du système. Le parti pris pour l'humain est un refus d'instrumentaliser les personnes aux fins du marché et de sa logique et de faire de celles-ci des objets utilitaires jetables et remplaçables. Chaque fois qu'un être humain est atteint dans sa dignité un drame se joue. Ce drame n'est pas anonyme, il porte un visage, une histoire, une souffrance. Sacrifier des personnes à l'autel du dieu marché est inhumain et inacceptable. C'est ensemble qu'il est possible de contribuer à faire changer les choses. Le

véritable progrès ne consisterait-il pas à l'amélioration des conditions de vie réelle de l'ensemble de la population mondiale, au respect de la dignité humaine, à concevoir un monde centré sur les personnes, toutes les personnes ?

Pour transformer la société en profondeur, il est nécessaire de travailler à la fois au plan de l'information (conscientisation), des mentalités et des habitudes et au plan organisationnel et structurel.

J'ai rapidement esquissé des pistes de réflexion. Je sais que je n'ai qu'effleuré le sujet et qu'il aurait avantage à être creusé davantage. C'est maintenant à chacun et chacune d'entre nous à poursuivre la réflexion et de mettre la main à la pâte selon nos forces, nos expertises et nos talents. *Un autre monde est possible.* □

-
- 1 Cette appellation provient du philosophe moraliste écossais Adam Smith (1723-1790).
 - 2 Michel BEAUDIN, « Cette idole qui nous gouverne. Le néolibéralisme comme "religion" et "théologie" sacrificielle » : *Studies in Religion Sciences religieuses* 24/4 (1995), p. 403.
 - 3 Homogénéisation et américanisation culturelle.
 - 4 Intériorisation de la *pensée unique* néolibérale dans toutes les sphères du monde politique.
 - 5 Il n'y aurait pas d'autres approches économiques valables que le capitalisme néolibéral.
 - 6 La guerre en Irak et l'occupation du pays par l'armée états-unienne, par exemple, permet d'accéder à un marché potentiel de 180 millions de consommateurs.
 - 7 Robert CASTEL, cité dans « Néolibéralisme, le vol organisé du Bien commun » : *XXX, Trousse d'information citoyenne*, BIC (Brigades d'information citoyenne), 2004, p. 9.
 - 8 Ricardo PETRELLA, *Le bien commun. Éloge de la solidarité*, Labor, Bruxelles, 1996, p. 73-74.

DE PORTEURS D'EAU À « TURBINEURS » D'ÉOLIENNES

L'objectif principal de la révolution tranquille était de mettre fin aux conditions de porteurs d'eau au Québec. Quarante ans plus tard, l'état de dépendance est loin d'avoir disparu. Pour plusieurs décideurs, le Québec n'a ni l'expertise ni l'expérience pour concevoir et fabriquer une turbine éolienne. Cette affirmation est ridicule puisque les technologies de ce secteur d'activité sont connues et éprouvées et que le Québec possède en mécanique et en électricité des compétences distinctives reconnues mondialement.

La classe politique a imposé à Hydro Québec Distribution « HQ-D » l'achat d'électricité de producteurs privés d'énergie éolienne en Gaspésie. La déréglementation des marchés de l'énergie incite la classe politique à confier la tâche à HQ-D plutôt qu'à Hydro Québec Production « HQ-P » dont le mandat au Québec est de produire de l'électricité. Cette intervention est justifiée pour des raisons de développement économique régional et de recherche suite à la déconfiture de la Gaspésie à Chandler et de la Noranda à Murdochville. Le plan d'affaires proposé vise la création d'emplois syndiqués dans des usines démontables une fois le contrat terminé ou la ressource épuisée.

* MBA, directeur de Gilles Couture Ltée, Consultants en montage financier.

Un contrat inéquitable

Le contrat alloué à GE Énergie Éolienne de 1.6 milliards de \$CA par HQ-D pour installer 1000 mégawatts « MW » d'énergie éolienne en Gaspésie est inéquitable puisque les conditions imparties ne permettent pas à des entreprises du Québec de relever le défi posé par la fabrication des composantes en mécanique et en électricité d'une turbine. En fait l'accord entre HQ-D et GE Énergie Éolienne stipule que seule la fabrication des tours et des pales à faible contenu technologique doit être réalisée en Gaspésie, ce qui représente tout au plus 30 % du coût d'une turbine.

Même si cette partie du contrat équivaut à un montant de 500 millions de \$CA de dépenses en capital, une petite partie de cette somme sera effectivement dépensée en Gaspésie, au Québec ou au Canada. Par exemple, le matériel et l'équipement de production de même que les matières premières des usines de tours et de pales proviendront de l'étranger. Quant aux salaires ils varieront entre 13 et 14 \$CA l'heure et seront subventionnés par le gouvernement à un taux de 40 % pendant 3 ans.

Un prix de turbines trop élevé

De 1981 à 2000, le coût par MW d'une turbine est passé de 2 600 000 \$US à 790 000 \$US soit 1 195 000 \$CA à un taux de change de 1,50 de \$CA pour 1 \$US (voir tableau). En l'an 2000, le coût de production d'une turbine avec un facteur de puissance de 39 % était de 1.5 cents US du kWh (voir tableau). À cet égard, le prix de vente des turbines de GE Énergie Éolienne à 1 600 000 \$CA du MW est trop élevé, de même que le prix payé par HQ-D de 6,5 cent CA du kWh. De plus, de 2000 à 2004, les turbiniers ont fait des économies d'échelles et ont annoncé de nouveaux produits et pro-

totypes de 3 et 4 MW qui devraient faire baisser les coûts des turbines entre 2006 et 2012.

Mais il y a mieux encore, GE Énergie Éolienne utilisera pour les projets de parcs éoliens en Gaspésie une turbine de 1,5 MW avec boîte d'engrenage. Cette technologie est pour plusieurs experts dépassée si on la compare à la technologie à accès direct sans boîte d'engrenage de la firme allemande Enercon de 2, 3 et 4 MW. Pour une turbine de 2 MW certes plus chère de 20 %, Enercon a accordé récemment au producteur privé québécois d'électricité Boralex à Chépy en France une « clause de performance » qui garantit la viabilité d'un investissement à long terme.

Une création d'emplois ridicule

L'hiver dernier, le gouvernement du Québec affirmait lors du premier colloque sur l'énergie éolienne de l'Association québécoise de production de l'énergie renouvelable « AQPER » que 185 emplois personne-année seraient créés dans la construction, la fabrication, et l'assemblage d'équipement éolien pour la période 2006-2012 soit 0,0185 emplois personne-année par MW installé.

En Allemagne, en Espagne et au Danemark on a créé selon l'Association européenne d'énergie éolienne 3,5 emplois personne-année par MW du fait que les composantes en mécanique et en électricité de la turbine sont fabriquées dans ces pays. À la fin de 2003 ces pays représentaient plus de 84 % des 29 899 MW installés en Europe sur un total mondial de 39 988 MW. Le coefficient de 3,5 emplois signifie que pour 1000 MW en Gaspésie on devrait créer 3500 emplois soit dix fois plus d'emplois que l'on prévoit créer en fabriquant uniquement les tours et les pales plutôt que les composantes en mécanique et en électricité de la turbine.

Un système de quotas avec enchères non approprié

Le système de quotas avec enchères utilisé par Hydro Québec Distribution « HQ-D » pour adjudger le contrat à GE Énergie Éolienne est une occasion d'amélioration souhaitable. De 1991 à 2001, ce système a été utilisé en Angleterre en relation avec la « Non Fossil Fuel Obligation » et en France de 1996 à 2000 pour le projet Éole 2005. Dans les deux cas, il a été abandonné au bénéfice du système des prix garantis ou du système des quotas avec un marché de certificats verts.

D'ici 2010, l'Europe des 25 prévoit installer 75 giga watts « GW » d'énergie éolienne dont 10 GW en mer en relation avec un système de quotas décentralisés adossés à un marché de certificats verts. L'avantage de ce système est qu'il incite les turbiniers à investir dans la R-D pour mettre au point des technologies innovantes plus performantes et faire baisser les coûts. De plus, le risque de marché est nul et la rentabilité des projets dépend de la capacité des investisseurs à maîtriser leurs coûts.

La mise en place d'un marché de crédits de Co₂ et d'un marché de certificats d'économie d'énergies en 2005 en Europe doit inciter la direction de HQ-D à opter pour une politique de prix garantis par rapport à une politique de quotas avec enchères. C'est dans cette perspective que l'Ontario et l'Île du Prince Édouard ont annoncé dernièrement leur intention d'adopter des systèmes de prix garantis pour l'achat d'énergie éolienne.

La nécessité d'un contenu québécois et canadien à 90 %

L'actuel gouvernement doit exiger un contenu québécois et/ou canadien à 90 % pour un bloc de 500 MW d'énergie

éolienne dans le cadre du deuxième appel d'offre d'achat pour 1000 MW de HQ-D. L'idée d'un bloc de 500 MW est de fabriquer au Québec une turbine de 3.0 MW sans boîte d'engrenage à accès direct à un prix de vente de 1.3 millions de \$CA du MW afin de créer de la richesse au Québec dans la perspective d'un développement durable. Bref, arrêtons d'être des porteurs d'eau.

Tableau 1

**ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE DES TURBINES
SUR 20 ANS DE R&D**

	<u>1981</u>	<u>1985</u>	<u>1990</u>	<u>1996</u>	<u>1999</u>	<u>2000</u>
Diamètre (m)	10	17	27	40	50	71
Puissance (kW)	25	100	225	550	750	1650
Coût (k\$)	65	165	300	580	730	1300
Coûts/kW	\$2600	\$1650	\$1333	\$1050	\$950	\$790
Facteur de puissance	21%	25%	28%	31%	33%	39%
Production sur 15 ans (GWh)	675	3300	8250	22200	33000	84000
Coûts de l'éolienne (US cents/kWh)	9.6	5	3.6	2.6	2.2	1.5

Source : American Wind Energy Association, 2004

Note : 1 mégawatt heure « MW » équivaut à 1000 kilowatts heure « kWh ».

HISTOIRE DE L'ACTION LIBÉRALE NATIONALE

À titre de précaution, je désire vous aviser que les événements et les hommes que j'évoquerai, je les ai vécus et je les ai connus personnellement ; que les péripéties et incidents sont ceux dans lesquels j'ai été impliqué. Des faits, des gestes, des déclarations où les hommes, n'ont pas cessé d'être égaux à eux-mêmes dans la générosité et la mesquinerie ; dans la largeur de pensée et l'étroitesse des idées ; dans la gloire orgueilleuse et la défaite amère. En somme, des hommes qui n'étaient que des hommes et en qui un peuple rassasié des infortunes et des malheurs de la crise économique... dans une inconscience assoiffée a voulu voir des sauveurs, des libérateurs, plus encore des dieux tout puissants de l'Olympe politique de cette époque.

Puisque le recul des événements ne doit pas nous engager à changer les gens et les faits de cette époque, je veux remettre dans le contexte du temps les gens, les idées et toute chose.

Donc :

1. Connaître Paul Gouin,
2. Connaître Maurice Duplessis et Alexandre Taschereau,
3. Connaître l'Action libérale nationale,
4. Connaître l'Entente Duplessis-Gouin,
5. Connaître les raisons juridiques ou les arguments moraux de la rupture ou de la survie de l'Entente Duplessis-Gouin,
Enfin
6. La douce mort de l'Action libérale nationale, sans aucun frisson populaire. Comme un fait divers, en troisième page, de la cinquième section de *La Presse*.

Un match impensable

GOUIN - DUPLESSIS

1935-36

A. Connaître Paul Guoin

1. Première rencontre :

En juin 1928, alors étudiant en droit, j'assiste au congrès provincial annuel de l'A.C.J.C. (Association catholique de la Jeunesse canadienne) tenu au petit séminaire de Nicolet. Le thème du Congrès : les problèmes de la jeunesse rurale. À titre de responsable de la diocésaine de Québec, je préside la séance d'étude du samedi après-midi. Conférencier : Paul Guoin. Sa causerie : Nos artisans et nos artistes ruraux. Son auditoire : 350 jeunes gens.

Avant de le présenter « à l'assistance, je tente de causer avec lui. À mes questions, il répond par un sourire... « esquissé » un « oui »... lent ; un « non »... endormi ; un « peut-être »... très mou. Je me tais croyant l'ennuyer par mes questions.

Son public l'accueille avec un silence respectueux. Au fond nous étions « tous » très fiers et très honorés de voir parmi nous le fils d'un Premier ministre condescendre à venir nous entretenir. Il parle fort, sans geste, d'un ton monocorde. Sa phrase est longue, avec des « auquel » « duquel » et nombre de « que » à la Bossuet, le talent oratoire en moins.

* Feu Wheeler Dupont, c.r. de Sillery, Qc. Ce texte a été écrit pour une conférence prononcée en 1975 à l'Institut Canadien de Québec. Né au début du XX^e siècle, il a pratiqué le Droit à Québec et a été membre du conseil d'administration de la Régie des rentes du Québec à sa fondation. Nationaliste dans l'âme - impliqué en politique électorale, Wheeler Dupont était un orateur né. Comme l'illustre cette conférence, il a été un témoin privilégié de nos moeurs sociopolitiques des années 1940.

NDLR : Merci à M. Pierre Vadeboncoeur qui nous a fait parvenir ce texte et à M. Laurent Dupont qui nous a fourni ses notes biographiques.

Aucune originalité en style, aucun mot qui frappe. C'est décidément un lourd labour de percheron plutôt que le nerveux élan du cheval canadien, sur la ferme de Deschambeault.

Sur le chemin du retour, je me demande qu'est-ce que ce Gouin peut avoir dans l'esprit et dans les entrailles ? Quelle est sa vraie valeur, en dehors de son nom, sa vraie volonté, son vrai désir de participer activement à notre mouvement de jeunesse de l'A.C.J.C. À la réflexion, il me fait penser à un éternel bachelier satisfait. Il coule une vie facile, sans effort, sans problème d'argent ou autres. Il semble promis à une vie de dilettante paisible sous le charme discret de la haute bourgeoisie politique de la Grande-Allée. Oui, il faut oublier Paul Gouin.

2. Deuxième rencontre avec Paul Gouin

En septembre ou octobre 1932, grand congrès de colonisation à Amos. Je rencontre, sur la rue St-Pierre, à Québec, mon ami Mgr Auguste Boulet, un bâtisseur de pays, ex-supérieur du Collège de la Pocatière et Président de la Société-diocésaine de colonisation. « Vous êtes invité, me dit-il à ce congrès par le ministre de la colonisation, Hector Laferté. Vous recevrez vos billets de chemin de fer. À l'hôtel, vous partagerez une chambre avec le secrétaire du ministre, un M. Séraphin Vachon, une valeur d'homme ».

« Mais Mgr Boulet, je ne connais rien à la colonisation. N'êtes-vous pas, reprend-il, depuis deux ans, l'avocat des 7 clubs de chômeurs de Québec, que vous haranguez 5 soirs par semaine et dont cinquante pour cent sont des jeunes ruraux ? C'est à ce titre que vous êtes invité. Vous parlerez en leur nom et... au dîner de fin de congrès, l'invité de marque est Paul Gouin, le fils de Sir Lomer Gouin. Vachon

compte beaucoup sur cette vedette politique pour orienter la politique provinciale de l'avenir ».

Voici, messieurs-dames, le duel Gouin-Vachon, poids-lourd contre poids-plume.

Au soir de la première journée du Congrès, tel que convenu, Paul Gouin nous rejoint à notre chambre. Il est neuf heures. Il s'affale dans l'unique fauteuil en peluche verte défraîchie. Et le théâtre en chambre débute. Pièce en un acte, une scène, un acteur : Séraphin Vachon, un spectateur Paul Gouin sur entrée gratuite et un observateur incrédule : votre serviteur.

Il convient que vous sachiez que Séraphin Vachon est un rimouskois ; collègue classique, deux mois en Droit, à Montréal puis deux mois à l'École des Hautes Études Commerciales. Il quitte l'Université, ayant trouvé ses professeurs trop caves, et, pis encore, des cons authentiques.

Vachon veut convaincre Paul Gouin de lever l'étendard de la révolte contre Taschereau, de se mettre à la tête des libéraux réformateurs, que c'est là sa vocation ; plus encore, « son devoir patriotique ».

Secrétaire de ministre, Vachon s'ennuie, il désire un changement politique radical dans la province. Vachon est un surdoué, un dynamiteur, avec une puissance phénoménale de vendeur.

Il convient que vous sachiez que Vachon n'a pas 5 pieds, qu'il pèse 85 livres ; il semble, étant si mince, n'avoir ni fesses ni ventre.

Alors que Gouin pèse 220 livres, mesure six pieds et trois pouces et possède une mâchoire à la Goliath.

Et le monologue séraphique commence. Tout de suite le ton monte... les imprécations fusent. D'un index impératif, il pointe le nez de Gouin... Le moment est dramatique... et ça dure près de deux heures... La pièce est jouée, Vachon a laissé tomber le veston, et regardant Paul Gouin dans les yeux, lui dit : « qu'allez-vous faire maintenant ? » La première réponse est silence puis... la seconde réponse est : « Je vous remercie M. Vachon de votre exposé. Evidemment ça demande réflexion... je suis libéral réformateur... Oui, je vais y penser, j'en parlerai à mes amis du Club de Réforme, à Montréal, et nous verrons ce qui peut être fait de constructif ». Il se ramasse, « bonsoir messieurs » et il quitte la Chambre.

Alors je suis témoin de la plus furieuse colère de toute ma vie. Vachon est déchaîné : fervent de mots à résonance catholique, il s'écrie : « Est-il assez baccatême à ton goût moé si j'avais ses six pieds, ses deux cents livres, sa généalogie, oui torrieu, je serais capable d'enceindre la province de l'idée de changement, de revalorisation du parti libéral et de prendre le pouvoir... etc... Et se penchant de mon côté, « que penses-tu de cette entrevue ?... » « Il faut comprendre, lui dis-je, qu'ayant toujours vécu près du pouvoir, pour rompre avec ce milieu, Gouin doit poser un geste très courageux, commettre un acte de bravoure... et il réfléchit trop et trop longtemps. Pour être brave, il ne faut pas trop réfléchir »... « Ouais, reprend-il têtù, je ne le lâcherai pas, à peine de lui faire boire nos idées à la tétine ».

Retour à Québec, sans grande illusion. À retenir que Séraphin Vachon est bien celui qui a pensé le premier, à convaincre et a convaincu Paul Gouin de poser avec éclat, le premier geste de rébellion contre Taschereau et à tenter de relibéraliser son parti par l'intérieur, sans l'aide du parti conservateur. D'où l'idée d'un mouvement d'opinion qui s'adresse aux

seuls libéraux et aux esprits indépendants, sous le nom de l'Action libérale.

B. Connaître Maurice Duplessis

Au début de septembre 1933, Maurice Duplessis, leader en Chambre de l'opposition, est candidat à la chefferie du parti conservateur provincial. Mon ami, Louis Francœur – le plus brillant journaliste de sa génération – est le président de l'organisation Duplessis, dans le district de Québec. Sur son invitation, j'assiste à une réunion de son groupe qui reçoit Duplessis. Ce dernier est brillant, cordial, débordant de verve, avec un air de gamin en vacances. Deux semaines plus tard, on m'informe officiellement que j'ai été nommé Président de la Jeunesse conservatrice du Québec et chef de la délégation, au congrès de Sherbrooke, des cinq représentants des Iles-de-la-Madeleine où aucun de nous n'a alors jamais mis les pieds.

De la démocratie en action... J'accepte, espérant que ce sera une expérience valable que de connaître « la faune politique ».

À Sherbrooke, les 3 et 4 octobre 1933, sont des journées de fièvre maligne. À la centrale Duplessis, au Magog House, c'est un va-et-vient aux mille figures. Toutes les rumeurs mauvaises y circulent. Faut déceler les espions de l'adversaire, contrer les défections probables, exercer un maraudage efficace. Duplessis est élu, par 118 voix, chef du Parti Conservateur.

1. Troisième rencontre avec M Gouin

Dès la seconde semaine d'octobre, toujours en 1933 à la demande d'Esdras Minville, directeur de l'École des Hautes Etudes Commerciales, je me rends à Westmount, chez Paul Gouin, afin de me joindre à un groupe d'étude formé évi-

demment de Gouin, dont je suis l'hôte, des jésuites Dugré et frère, du Père Papin-Archambault, fondateur des Semaines sociales, et de quelques autres. À ce moment, l'École sociale populaire a longuement préparé un programme économique et social assez étendu. À la fin de nos travaux, il est généralement établi qu'il faudrait maintenant donner des causeries à la radio exposant ce programme, afin d'informer tous les publics qu'il y avait moyen de sortir de la crise économique, ou au moins d'y pallier dans une certaine mesure.

Au cours de la conversation, quelques-uns déclarent qu'il faudra peut-être un jour fonder un parti politique pour mettre en pratique ce programme. Pour ma part, je m'oppose à la fondation d'un parti. Je préfère exposer ce programme à l'un ou l'autre des partis existants ou aux deux, ce qui vaudrait encore mieux, et les inviter à le mettre en pratique. Nous nous quittons sans tirer de conclusion à cet égard. Mais je décide de tenter la chose, à titre personnel, si les circonstances s'y prêtent.

Lorsque la dernière séance, le samedi soir, est levée, Gouin m'invite à demeurer chez-lui jusqu'au lendemain après-midi. C'est accepté de ma part avec un vif intérêt. C'est l'heure de vérité.

Vachon m'horripile avec sa tenace opinion que Gouin, c'est l'homme providentiel pour sauver la Province. C'est le temps d'enquêter directement et de juger l'homme-Gouin. Nous causons dans sa bibliothèque-salon, atmosphère seigneuriale, lumière diffuse. Nerveux et questionneur insatiable j'attaque. En résumé, ceci :

« M. Gouin aimez-vous la politique ? »... Silence évidemment. Je continue : « Ici vous vivez en paix, vous êtes libre, vous avez une bibliothèque où le secteur Canadiana est

considérable, vos intérêts majeurs sont littéraires, culturels... Il arrête, encore silence. Je repars : « vous aimez voyager... ; franchement, je ne vous vois pas dans la bataille politique, je ne vous vois même pas dans une campagne suivie d'opinion publique où il faut voyager d'une place à l'autre, coucher dans des hôtels de fortune, manger sur le pouce et subir tous les ennuis des déplacements, mal organisés ; où 8 heures veut dire 9 heures ; où la foule de mille personnes attendues, se chiffre dix personnes accourues. Bref, je ne vous vois pas dans cette galère ». Un silence... deux silences. Puis M. Gouin me dit paisiblement. « Vous vous trompez, la politique m'intéresse, et je peux en faire, à ma façon qui sera différente de la vôtre. Je suis prêt à faire les sacrifices voulus si les circonstances l'exigent... Il (Et Gouin fait cette déclaration là, avec force et détermination surprenantes). Je me prends à songer qu'il parle fort pour se convaincre lui-même... Mais qui sait ? Vachon et les autres ont peut-être raison... Gouin serait l'homme miracle... nécessaire.

2. Troisième rencontre avec M. Duplessis

Le lundi suivant, 18 octobre 1933, invitation de M. Duplessis à le rencontrer au Château Frontenac. L'entrevue est d'abord amicale, le chef est en pleine forme. Il me déclare que le poste de secrétaire parlementaire de l'opposition est libre. Il me l'offre en ajoutant : « ce sera une précieuse expérience pour vous si vous faites de la politique plus tard... » Après un moment de réflexion - « Oui, grand merci... j'accepte ce poste pour un an ou deux, à condition que le Parti fasse sien le programme politique de l'École sociale populaire... Il m'interrompt et s'écrie, quasi furieux : « la grand'mère de celui qui va me poser une condition n'est pas encore née. Je suis le chef et je n'ai d'ordre à recevoir de personne. »

Je suis contre tout programme. Ça nous lie trop lorsqu'on est au pouvoir. Vous manquez d'expérience politique... la politique ça se sent d'abord et ça se comprend ensuite ». Je me lève, le salue et quitte son appartement, en l'entendant me dire à la volée : « Merci de votre visite. Nous nous reverrons. Il y aura possibilité de s'entendre ».

Extrêmement ahuri de l'entrevue Duplessis, je me retourne vers le Premier ministre Taschereau. Grâce aux bons offices de son secrétaire-neveu, Fritz Hecker, l'entrevue est fixée au vendredi 22 octobre, à quatre heures. Je connais un peu M. Taschereau... Il avait l'habitude deux ou trois fois par année, de descendre chez-nous, en route pour rencontrer ses électeurs de la Côte de Beaupré ou en y revenant, pour causer avec mon père, médecin, à Ville Montmorency.

Étudiant en droit, je l'avais invité à titre de conférencier à notre banquet de fondation de l'Association générale des étudiants de Laval, où il avait été particulièrement agréable et généreux. Il avait payé tous les frais de réception, au montant de 320 \$ dus à l'Hôtel Clarendon. Bien plus, apprenant par le juge Arthur Fitzpatrick, juge en chef des Sessions de la paix, que je plaide gratuitement pour tout accusé, pauvre, comparaissant devant lui, il le charge de m'offrir, en son nom, un poste au ministère du Procureur général, section criminelle. Je le remercie, par écrit, lui exposant que je désire, en dépit des misères du temps, pratiquer le droit criminel où j'espère faire carrière... Vous voyez, le destin a joliment barbouillé mon grand dessein.

Mais mon entrevue avec M. Taschereau est de toute autre nature en ce vendredi 22 octobre. Je l'incite à poser un geste éclatant. Accepter le programme de l'École sociale populaire, déclarer qu'il en fait le programme de son parti et s'engager à le mettre en pratique. C'est l'inviter à une révolution doc-

trinaire totale... On suggère de ces gestes à l'autorité quand on est jeune et naïf, et... un peu fou, sans doute.

Je lui tends une copie du Programme visé. Il le lit ; au passage fait quelques commentaires, sans passion, sans rejet catégorique. Puis il se lève, me tourne le dos et regardant, par la fenêtre, les Laurentides, il me dit : « C'est trop tard, mon cher Dupont. Oui, vous venez trop tard. Je suis un vieil homme, sans illusion. Je connais trop les servitudes politiques. Gouverner une province... c'est composer avec des intérêts divergents, des classes sociales différentes, c'est établir une juste moyenne... où chacun se trouve lésé, se trouve moins aimé que d'autres, moins défendu. Puis il y a les financiers de la Province... Seule une jeune équipe peut faire le grand écart... Mais vous aurez des déboires. Pourrez-vous, au pouvoir, mettre en pratique, les idées que vous prônez, en dehors du Parlement, ou dans l'opposition ? » Je le quitte, songeur, et bien décidé de ne jamais briguer une charge politique.

Le temps passe. Nous voilà en 1934, début de juillet. Convocation par M. Gouin, à Trois-Rivières, au Château De Blois. L'accompagnent son associé, Me Cormier et son confrère, Me Jean Martineau. Nous de Québec, le dentiste Philippe Hamel, les journalistes Eugène L'Heureux et Louis-Philippe Roy et Séraphin Vachon. Discussion et conclusion : Fondation officielle du parti politique de l'Action libérale nationale. Cependant, le Dr Hamel ne peut donner son adhésion immédiate parce qu'il livre une bataille titanesque contre le Trust de l'électricité. Nos amis L'Heureux et Roy doivent se défilier car ils sont rédacteurs au journal indépendant l'Action Catholique.

Faute de combattant, je regagne Québec, avec les fonctions de secrétaire du Chef Paul Gouin, de secrétaire du Parti,

d'organisateur régional, le tout sans salaire, pas même celui de la peur. Mes tâches : établir un secrétariat à Québec et le financer ; enquêter dans les 27 comtés ruraux, de l'Assomption à Roberval sur la rive Nord et d'Arthabaska à Gaspé, rive Sud. Le tout sans allocations de voyage... etc. J'ai donc quêté, à raison de 3 jours par semaine, pendant 20 mois, au-delà de cinq cents repas et de 230 couchers. L'hospitalité rurale, une si totale générosité dans l'accueil ! Ce fut ma plus enrichissante expérience de psychologie populaire et pour tout dire, de réelle fraternité de d'humanité.

L'Action libérale nationale est dans la bataille électorale

1934

28 juillet – Publication du manifeste de l'Action libérale nationale comportant 52 articles classés : Reformes agraires, ouvrières, industrielles, commerciales, économiques, financières, politiques, administratives, électorales, judiciaires. Puis programme de causeries hebdomadaires à Radio-Canada.

13 août – Grande assemblée à St-Georges de Beauce où Edouard Lacroix, député libéral fédéral, le roi du bois, homme de grande popularité sur la Rive Sud donne son adhésion publique à l'ALN.

15 août – Fondation de notre journal hebdomadaire sous le nom de : « La Province » – directeur : Séraphin Vachon. Enfin, pour la première fois en politique, face à un fond de misères populaires et à la violence du paupérisme, on entend parler de « justice sociale ». Plus encore, Face à la profonde crise économique, nous voulons créer une « ère nouvelle » grâce à un nouveau contrat social qui implique un certain degré de socialisation de l'économie.

Et à partir de là, c'est une campagne politique permanente ; toutes saisons dans tous les comtés. Gouin reçoit une offre privée du Parti libéral, de se présenter libéral, avec promesse de ministère. Il refuse.

Nous voici en 1935. Oscar Drouin, député libéral de Québec est entre dans notre mouvement. Y sont déjà rendus les conseillers législatifs J.-C.-Ernest Ouellet, Elysée Thériault.

Le dix mai précédent, c'était au tour du Dr Hamel et de son disciple René Chaloult. Les adhésions sont reçues par centaines. Le mouvement libéral national a le vent favorable dans ses voiles ...

M. Taschereau et le parti libéral provincial, aux abois, déclenchent les élections générales provinciales pour le 25 novembre.

Le protocole d'entente pour l'élection de 1935

Afin de ne pas diviser les forces de l'opposition, les deux chefs – M. Duplessis au nom du Parti conservateur, M. Gouin, au nom du Parti de l'Action nationale – et poussés frénétiquement par leurs troupes respectives se rencontrent pour signer une entente pour les fins de l'élection de 1935. Car aucun des 2 chefs ne pouvait malheureusement prévoir une autre élection en août 1936.

La rencontre a lieu à l'Hôtel Windsor, le 7 novembre. Monsieur Duplessis s'oppose à une seule entente publique. Après discussion, le consensus est arrêté : à savoir, une entente publique et une entente privée. Cependant l'essentiel seulement de l'entente dite publique sera communiqué verbalement aux candidats.

Voici le texte de cette entente publique :

« Répondant au désir de l'électorat du Québec, le parti conservateur provincial et l'Action libérale nationale déclarent, par leurs représentants attitrés, qu'aux élections du 25 novembre, ils présenteront un front uni contre l'ennemi commun du peuple de la province de Québec, le régime Taschereau.

« Il n'y aura qu'un seul candidat oppositionniste officiel, soit conservateur, soit libéral-national, dans chaque comté.

« Après la défaite du régime antinational et trustard de M. Taschereau, le parti conservateur provincial et l'Action libérale nationale formeront un gouvernement national dont le programme sera celui de l'Action libérale nationale, programme qui s'inspire des mêmes principes que celui du parti conservateur provincial.

« Ce Gouvernement national Duplessis-Gouin aura comme Premier ministre, M. Maurice Duplessis et la majorité des ministres sera choisie par M. Paul Gouin parmi les membres de l'Action libérale Nationale ».

Montréal, 7 novembre 1935
 (SIGNE) Paul Gouin
 M.L. Duplessis »

Puis la lettre d'entente personnelle et confidentielle exigée par M. Duplessis qu'il a, seul, signée et qu'il a écrite de sa main :

« Personnelle et Confidentielle
 Montréal, 7 novembre 1935
 Monsieur Paul Gouin

Montréal

Cher monsieur Gouin,

Il est évident que les meilleurs intérêts de la Province exigent l'écrasement du régime Taschereau et que pour atteindre ces fins patriotiques la collaboration de tous les hommes désintéressés, ayant à cœur le bien de notre chère province, est essentielle.

Afin de ménager toutes les susceptibilités et pour éviter tous les froissements dont pourrait profiter ce régime néfaste, il est entendu que lors de la prochaine élection provinciale, il y aura de vingt-cinq à trente candidats conservateurs provinciaux et, pour la balance, des candidats de l'Action libérale nationale, offrant toutes les garanties de sincérité et de succès et tous combattant sous le même drapeau et supportant l'Alliance Duplessis-Gouin.

Veuillez croire, cher monsieur Gouin, à ma meilleure considération.

ML. Duplessis »

M. Duplessis exigeait que cette lettre-entente demeure secrète et confidentielle, de crainte d'être attaqué par les conservateurs fédéraux dont il tirait sa caisse électorale, pour avoir consenti à donner à Gouin les deux tiers des comtés, ne laissant aucune chance au parti conservateur provincial, advenant une victoire d'exercer une véritable autorité au sein du futur cabinet des ministres.

Et les deux partis partent à la guerre fraîche et joyeuse. La victoire est à leur porte. Le 25 novembre 1935, Gouin fait

élire 26 députés et Duplessis 16, soit 42 députés de l'Union nationale, face à 48 députés libéraux.

Dès le soir des élections, Gouin déclare à la radio : « la lutte n'est point finie, elle ne fait que commencer ».

Mais la presque victoire totale a réveillé bien des appétits. Dès le 28 novembre 1935, trois jours après l'élection générale, un caucus a lieu « à Montréal auquel assistent la plupart des députés et des candidats défaits des deux groupes, ainsi que plusieurs membres importants du parti conservateur fédéral, entre autres les ministres Maurice Dupré, Onésime Gagnon, Sam Gobeil et Me Gustave Monette qui font pression, appuyés par M. Duplessis et plusieurs députés conservateurs provinciaux, afin de fusionner les deux groupes sous une seule étiquette et sous un seul chef : Maurice Duplessis.

Cette tentative ratée, contraire à l'esprit et à la lettre du pacte public et du pacte confidentiel est le début d'une sourde et incessante lutte des intérêts conservateurs fédéraux et provinciaux contre le parti libéral national et particulièrement son chef, Paul Gouin.

Pour contrer cette division intestine, d'abord larvée, mais avec les semaines et les mois, devenue discorde et quasi lutte ouverte, jusqu'au 17 juin 1936, il aurait fallu que Duplessis ne soit pas Duplessis et que Gouin ne soit pas Gouin, ni dans leurs défauts ni dans leurs qualités. Maurice Duplessis est un animal politique à l'état pur, peut-être est-il tout simplement « une institution. politique » par lui-même. Habile manœuvrier, roublard, rusé, ingénieux dans les moyens, le tutoiement prompt, une facile familiarité avec tous, cordial et gai ; drôle, vivant, mordant, pétant le feu, attentif aux désirs de ses amis, à ses fidèles, paternaliste universel. Cet homme très attachant sait conquérir des amitiés

solides, s'attacher des dévouements sans retour. Duplessis est peuple, est ouvrier d'usine, est habitant et même colon. Tôt au travail, la politique est sa maîtresse, sa passion, sa vie. Conquérir le pouvoir et le garder... « pour le bien de la Province et la sauvegarde de nos droits inaliénables ». Il est devenu notre Muraille de Chine contre l'usurpateur Ottawa.

Paul Gouin n'était pas né pour être un homme politique...

Paul Gouin est à l'extrême opposé de Duplessis. Gouin, c'est la lenteur aristocratique, c'est l'homme paisible dans ses pensées, dans ses silences de Colonel Bramble, dans ses actions. Il est cultivé, ses lectures sont variées. Il n'aime pas se colleter avec l'opinion des autres. Il veut que tout soit pensé, pesé, soupesé ; jamais spontané, jamais chaleureux. Gouin est toujours en perpétuelle réflexion, sa grande volupté. Gouin c'est l'intellectuel, l'homme des livres, poète, auteur, Gouin, c'est l'amoureux de la terre ancestrale, du ruisseau qui chante, de la vieille maison de pierre, des vieux meubles canadiens. Il a l'âme très vieille France... Il a la lente germination des personnes silencieuses. Une passivité épongeante... Féru d'études historiques et de mémoires d'hommes illustres, Gouin, c'est le gentilhomme.

C'est le lève-tard, c'est l'introverti c'est le gars seul, c'est l'homme d'un petit cercle d'amis. Il vit sans secousse. Ennemi du tutoiement, de la familiarité, de la tape sur l'épaule. C'est un monsieur sérieux, lointain, c'est l'homme tranquille d'une totale tranquillité, fuyant le désaccord, la discorde, la tricherie. Ami de la franchise, de la vérité, du respect intégral de la parole donnée, du respect de la personne d'autrui... Gouin, c'est l'homme du silence, parfois l'homme qui revient du froid.

Au 15 décembre 1935, toute la Province est en ébullition ; nous sommes près de l'émeute. Le peuple est convaincu que les dernières élections ont été volées ; par la falsification des listes électorales à Montréal. Les résidences des chefs libéraux sont gardées par la police. Assemblée de l'Union Nationale au Manège militaire où Duplessis est acclamé comme un roi populaire. Un homme aussi doux que l'Honorable Ernest Ouellet s'écrie : « S'il faut dresser des échafauds pour faire rendre gorge aux voleurs, nous les dresserons ». Climat pré-révolutionnaire.

Les assemblées et réunions politiques se multiplient dans tous les centres ruraux et urbains. L'agitation augmente dans tous les comtés. Et le trouble gagne les âmes et les esprits. Le peuple énervé semble être au cran d'arrêt qui menace d'être levé.

Les 14 et 15 mars 1936, grand caucus très enthousiaste de tous les députés du parti conservateur et de l'Action libérale nationale, au Château Frontenac. Conclusion : « Ni Maurice Duplessis, ni Paul Gouin ne se laisseront déjouer par les intrigues libérales. Tous deux seront unis Jusqu'au jour où les voleurs seront chassés du Temple du peuple ».

Et la session commence le mardi 24 mars 1936. Le jeudi ; C'est le duel oratoire Taschereau-Duplessis. Le premier est un homme harassé et vieillissant. Il énumère ses bonnes lois d'un ton fatigué et conclut : « Si vous ne croyez pas à mes œuvres, croyez au moins à ma parole ». Duplessis se lève, longuement acclamé par sa députation et par les gens dans les galeries. Il a le sourire communicatif du champion. C'est véritablement son heure. Son discours, en trois points : « Ce que dit le Discours du Trône, ce qu'il n'ose pas dire, ce qu'il devrait dire » et ça dure une heure et demie. Ovation, Séance levée. Duplessis avait été superbe d'ironie, de viru-

lentes attaques. Il s'était affirmé comme le vrai leader de l'opposition. Le lendemain, nos députés de l'Action libérale nationale en étaient totalement emballés car il avait donné tout un spectacle de grande classe.

Leur inquiète question intérieure était de savoir comment leur propre chef Gouin pourrait figurer à côté de Duplessis, comme débateur. Dès lors c'est l'heure de Gouin et elle sera lente, tardive et tragique. Il est possible que Gouin lui-même l'ait pressenti. Normalement il aurait dû être le second orateur de l'opposition. À titre de secrétaire parlementaire, je dois indiquer à M. Duplessis, deux jours à l'avance, quel sera le prochain orateur de l'Action libérale nationale. Chaque fois, Gouin se défilant, je dois annoncer à Duplessis que Gouin parlera plus tard. L'on entend, au cours du premier mois de la session le dentiste Hamel a la figure de chevalier sans peur et sans reproche, puis successivement Oscar Drouin, l'ex-libéral, le maire J.-Ernest Grégoire, Candide Rochefort, chef ouvrier montréalais, Fred Monk, fils de l'ancien ministre Monk, confident de Laurier, Tancrède Labbe, député de Mégantic et six autres oppositionnistes.

Chaque fois que Gouin cède son tour d'intervenir, Duplessis me dit narquoisement : « Popaul Gouin a la frousse », il y a des pilules pour ça. Ça s'appelle des pilules pour le mal de mer... ! Et tu sais que la mer est houleuse ». Mais il y a pire que cela. Nos propres députés de l'Action libérale perdent, un peu chaque jour, confiance en leur chef Gouin et me supplient d'en parler à Gouin car de plus en plus ils s'éloignent de lui.

Vingt fois, je tente d'en causer à Gouin. Nous occupons tous deux le même vaste bureau... Oui, M. Dupont, nous en parlerons. Rien ne presse. La semaine prochaine... je dois par-

tir, j'ai des engagements. La semaine prochaine... ça dure un long mois.

Entre temps nos députés m'informent, chacun leur tour, que Duplessis les invite à dîner – un à la fois – s'enquiert s'ils ont des dettes électorales. Si oui, il leur verse un premier montant en argent et il s'engage à leur verser le solde dans trois mois. Nos députés sont heureux. Non seulement Duplessis les tire du pétrin lorsqu'ils prononcent leurs discours et s'empêtrent dans les règlements de la Chambre, mais il va jusqu'à payer leurs dettes d'élection. Dans leur cœur, Duplessis est, chaque jour, plus haut coté. Déjà, nos députés n'ont qu'un leader politique en Chambre mais ils sont à la veille de n'avoir qu'un chef et qu'un seul parti : Soit Duplessis et l'Union Nationale.

De la Beauce accourt Edouard Lacroix : « Dupont, faut décoller Gouin. Il n'est plus dans la Game, c'est un enfant... il perd tous ses députés... Il M. Lacroix... par qui voulez-vous le remplacer ? Il ne répond pas... j'énumère : Le Dentiste Hamel ? le maire Grégoire ? Mtre Martineau ? de Montréal. Il ne répond pas... M. Lacroix, mieux que tout autre, vous savez qu'on ne change pas de chevaux en traversant la rivière... Il me quitte, se jurant de ne plus jamais s'occuper de politique provinciale.

Pour ma part, excédé d'attendre en vain, le mercredi midi, vingt avril, je demande à Gouin une entrevue, d'urgence, à son logis, aux appartements Baldwin-Lafontaine, aujourd'hui Le Claridge, Grande-Allée. Il accepte de me recevoir à deux heures.

Notre entretien devait durer trois heures. Le thème de mes remarques est la désaffection de nos députés à son égard, leur manque de confiance envers leur chef ; leur conviction

qu'il n'est pas un leader ; ils croient qu'il cherche à les éviter ; à ne pas les rencontrer, à ne pas les recevoir. Ce qui les blesse profondément, c'est sa présence comme inexistante en Chambre. C'est son silence. Ils le jugent rêveur ou paresseux ou à la veille de s'entendre avec les libéraux et avoir un ministère, selon les rumeurs en cours.

En contrepartie, Duplessis s'affirme en Chambre, les aide dans leurs interventions, les défend ; est constamment à leur disposition ; les reçoit « à sa table au Café du Parlement et à ses appartements au Château Frontenac et même Duplessis s'intéresse à leur rembourser leurs frais d'élection ; qu'enfin, eux tous, députés élus sous la bannière de l'Action libérale nationale ont la nette impression que vous, M. Gouin, vous vous désintéressez totalement du sort de votre parti, de vos députés et de la politique québécoise. Et voilà tout ce que j'ai à vous déclarer de leur part et à leur demande. Je fais miens leurs griefs, à mon vif regret. Que me suggérez-vous de faire, réplique-t-il froidement ? D'abord parler en Chambre, ça presse. Le discours sur le budget a été prononcé, hier. L'occasion est belle, c'est le temps d'intervenir le premier. Vous pouvez parler sur tous les sujets à cette occasion.

Oui, très bien, je parlerai le 28 avril, de retour de la Fête de Pâques. Incidemment je vous demande de venir chez-moi jeudi, vendredi, samedi saints et le dimanche de Pâques. Invitez également notre ami Mtre Horace Philippon et tous les trois nous allons préparer mon Discours que je prononcerai le 28 avril, le mardi de Pâques ...

Puis après que faire ? Bien, après, M. Gouin, il faudra fraterniser avec vos députés, les recevoir au bureau, les inviter à luncher, leur manifester de l'intérêt, voir à leur bien-être.

Ça, non, M. Dupont, je n'en suis pas capable... Je les respecte et je ne veux pas faire de démagogie et les traiter comme des enfants. Ça non ! Je ne suis pas capable d'agir ainsi... Et pourtant, il le faut, M. Gouin... c'est là une servitude de votre fonction. Sans ses députés, un chef n'a pas de troupe. Un chef seul est un soldat perdu...

Démoralisant silence de Gouin... J'ai l'impression déroutante d'être seul et de me parler à moi-même. L'impression physique de donner des coups de poing dans un matelas.

Mais vous rendez-vous compte, M. Gouin, combien la situation est dramatique. Non seulement en Chambre, non seulement pour vos députés mais pour les milliers de libéraux qui vous font confiance et qui ont quitté à regret, leur parti, pour vous suivre, vous et non Duplessis. Ces gens s'inquiètent, s'interrogent. Si tous vos députés vous abandonnent, l'opinion publique se tournera contre vous et vous demandera des comptes sévères. Un peuple en colère porte des coups implacables s'il croit avoir été joué par son chef ou si ce dernier s'est montré très inférieur à sa tâche de hautes responsabilités.

Après un silence pesant, Gouin me remercie de mon franc-parler et me reedit que le 28 avril il prononcera son discours et me charge de rencontrer, par la suite, nos députés et lui faire tenir leurs commentaires.

Alors, c'est la Semaine Sainte et mon excellent ami, Me Horace Philippon, et moi passons quatre jours chez M. Gouin, tous trois attelés au discours unique qui devait être prononcé dans la brève carrière politique du Chef de l'Action libérale national Philippon, toujours plein d'humour, lui et moi nous nous désignons nous-mêmes : « les forçats du discours ».

Puis, c'est le Grand jour, le mardi 28 avril. Gouin parle. Les galeries sont remplies à déborder. Le Devoir, le lendemain écrit : « Fière réponse de Paul Gouin au Régime Taschereau ». « Dans un discours d'une grande vigueur de pensée, d'une noblesse d'expression et d'un patriotisme d'inspiration dignes de son père et de son grand-père, le fondateur de l'Action nationale a vertement repoussé les avances du Régime Taschereau et réaffirmé sa volonté inébranlable de continuer jusqu'au bout sa campagne de restauration nationale. (C'est toujours *Le Devoir*)

« Au milieu d'un silence impressionnant, coupé par de longues ovations de la Chambre, il a souligné en passant les attitudes contradictoires et l'absence de doctrine du régime pour faire mieux ensuite, dans un puissant exposé, d'une logique et d'une clarté admirables, les réformes qui, seules, pourront sauver notre province du désastre.

« M. Gouin s'est élevé jusqu'à la grande éloquence, dans une envolée qui remua toute l'assistance, pour adjurer tous les citoyens de s'unir dans un geste patriotique, pour donner au Québec la politique nationale dont il a besoin ».

À vrai dire, nos députés étaient heureux. Mais le cœur et la confiance n'y étaient plus. Leur chef, après ce triomphe, reprit ses habitudes d'homme du monde distingué et distant. Et c'est à ce moment que Duplessis nous mène un « barda » de tous les diables. Seul, avec une maestria éblouissante, il attaque, au Comité des Comptes publics, les hauts-fonctionnaires, le ministre Vautrin et ses culottes de colon, le sous-ministre Lanctôt-le-Dictateur... et vide, d'un geste vengeur, les poubelles les plus parfumées de 48 ans de pouvoir continu. Vingt foules veulent assister à ce théâtre de foire d'empoigne... Gouin est toujours le silencieux intégral et global.

Duplessis, utilisant tous ses talents ; se surpasse. Une seule idole au Québec, Duplessis. Et il continue, chaque jour à souffler son ouragan... tous azimuts.

Le 11 juin 1936, démission de M. Taschereau. Lui succède M. Adélar Godbout. Le nouveau Premier ministre demande au lieutenant-gouverneur de dissoudre les Chambres et les élections sont fixées au 17 août. C'est l'heure Duplessis qui sonne triomphante. Dans deux mois, il sera le propriétaire de la Province et son sauveur. Tous les députés de l'opposition sont avec lui. Avec lui, ils sont sûrs d'être réélus et de prendre le pouvoir. Ils sont « à deux pas du Capitole.

Gouin, le 17 juin au matin, m'informe – à son bureau à Montréal – qu'à 11 heures il rencontre M. Duplessis, au Windsor, pour que les ententes du 7 novembre 1935 soit observées ; à savoir, surtout que l'Action libérale nationale a droit de choisir le candidat de l'opposition dans les deux tiers des comtés jusqu'ici détenus par les libéraux.

Le légiste, M. Duplessis dit : « non ». Les ententes du 7 novembre 1935 « c'était pour la prochaine élection, soit celle du 25 novembre 1935 ». Or nous sommes en juin 1936 et rien n'est prévu pour cette élection générale. Juridiquement, Duplessis a raison d'interpréter les ententes privée et publique de cette façon ; mais, moralement, M. Gouin riposte que selon l'entente publique les deux partis doivent rester unis avant, pendant et après l'élection jusqu'à la défaite du gouvernement libéral. Or ce gouvernement est encore au pouvoir. Donc l'entente publique doit être respectée et partant renouvelée pour l'élection de 1936 que les deux ententes n'avaient évidemment pas prévues, et pour cause.

Les écrits ne sont plus de saison lorsque le cœur et l'esprit et la volonté de nos députés sont gagnés à Duplessis. Ils

nous disent : « On se bat avec Duplessis notre vrai Chef, et on respecte M. Paul Gouin ». C'est assez bref comme oraison funèbre.

Dans notre groupe restreint, c'est la consternation lorsqu'il nous fait part du refus de toute entente. C'est la tragédie du défi de l'espérance trompée. Tous nos députés, 23 sur 26, avaient quitté nos rangs.

Alors que devient l'Action libérale nationale ? Il me répond : on continue... Avec qui, avec quoi. C'était folie furieuse. C'était jouer au « dernier carré » et au « crépuscule des dieux... » Nos ex-amis de l'Action libérale, à Québec, enguirlandent Gouin, à la radio et dans les journaux locaux. Oscar Drouin déclare : « Je suis content du départ de Paul Gouin. C'était une purge nécessaire » ; le maire Grégoire affirme. « Gouin le lâche, le traître, le lâcheur ». René Chalout y va de sa déclaration : « Gouin a violé l'entente... » Réunion d'urgence à Sherbrooke où Duplessis est acclamé comme chef unique du parti unique l'Union nationale.

Et voilà que Philippon, à la radio, vole à la défense de Gouin, retournant les accusations des Duplessistes, avec la redoutable maîtrise d'une éloquence « à la Danton. C'est l'heure des frères ennemis. Au Canada français, on connaît cela, dans les batailles nationalistes.

À Radio-Canada, le dimanche soir suivant, c'est à mon tour de philosopher sur la pénible histoire politique du Québec, ses avatars et ses servitudes. Le lendemain, lundi vers onze heures, à son bureau, M. Paul Gouin me dit sereinement, sans aucune émotion : « M. Dupont, je vous libère. Maintenant, nous allons seulement continuer la lutte des idées dans notre journal "La Province". Plus tard on verra. D'ailleurs, je suis fatigué, j'ai besoin de repos... Je suis en

retard dans la lecture de mes revues... Je vous remercie. Vous m'avez servi avec loyauté et clairvoyance. Oui, je vous en remercie. » Poignée de main, bonjour réciproque...

Ayant vu venir la mort, depuis de douloureux mois, de notre mouvement, pour nous, une épopée, nous l'avons apprivoisée. Ce ne fut pas un choc, mais il demeure en nous, une certaine nostalgie des occasions perdues.

Faut-il porter jugement ? S'il y a eu faute, c'est nous qui l'avons commise, presque un péché contre l'Esprit. À dix, nous avons convaincu Paul Gouin... à cause de son nom, de sa filiation de fils de Premier ministre libéral Lomer Gouin et petit-fils de Premier ministre libéral national Honoré Mercier, il se devait de lever l'étendard de la rébellion contre le parti libéral fatigué de gloire et d'usure. Nous avons tout joué sur son nom seulement et oublié la texture même de la personnalité propre de Gouin. Nous avons perdu... et Lui, il a retrouvé sa paix intérieure et sa magnifique vocation culturelle dont Paul Gouin et la Province ont lieu d'être fiers. □

Grâce au cahier

SAMEDI

FAITES LE POINT DE L'ACTUALITÉ DE LA SEMAINE.

Plongez dans le monde de la finance, de la culture
et des livres. Rêvez de voyage, de décoration.

PRÉPAREZ VOS SORTIES ET VOS SOIRÉES TÉLÉ
AVEC LE GUIDE LE PLUS COMPLET QUI SOIT,

L'Agenda.

LE DEVOIR

Un journal indépendant

Abonnements : 514.985.3355 ou 1 800 463.7559
www.ledevoir.com



Vous vous sentirez bien conseillé.

Les conseillers d'OPTIMUM PLACEMENTS[®] mettent toute leur compétence à votre profit. Un grand principe guide leur façon de travailler : le respect de vos objectifs de placement, dans un souci permanent de transparence et d'écoute. Votre patrimoine financier constitue votre bien le plus précieux. Les conseillers d'OPTIMUM PLACEMENTS[®] peuvent vous aider à le gérer de façon optimale et à mieux planifier votre retraite.

Vous trouverez :

- Des solutions de placement claires en planification financière
- Un service hautement personnalisé
- Des choix de fonds mutuels sans aucuns frais d'achat, de rachat ou de transfert
- Des rendements parmi les meilleurs du marché
- L'expertise d'un des plus importants groupes financiers québécois



OPTIMUM PLACEMENTS[®]

Communiquez avec nous afin que nous puissions dès maintenant commencer à préparer votre retraite en toute sécurité.

Région de Montréal : (514) 288-1600

Région de Québec : (418) 524-5336

Extérieur, sans frais : 1 888 OPTIMUM (678-4686)

www.fondsoptimum.com

* Cabinet de services financiers, gérant et placeur principal des FONDS OPTIMUM[®].

® Marque de commerce de Groupe Optimum inc. utilisée sous licence.

LIRE

Les essais

- Hénoch Jédésias ou les mystères de New York
- *Alfred Mercier* 118
- Le Perdant
- *Martin Bisaillon* 121
- L'ALÉNA, Le libre-échange en défaut
- *Sous la direction de Dorval Brunelle et Christian Delock* 126
- Le désengagement de l'État providence
- *Nicole F. Bernier* 134
- Le Québec au siècle des nationalités
- *Marcel Bellavance* 141
- La méridienne
- *Marie-Andrée Lamontagne* 146
- Livres reçus
- Livres reçus 149
- Courrier des lecteurs 151
- Index de nos annonceurs 159

ALFRED MERCIER

Hénoch Jédésias ou les mystères de New York, édition critique établie par Réginald Hamel, Éditions Stanké/Québécor Média, Montréal, 2004, 367 p.

Pionnier de l'histoire de la littérature francophone au Québec, Réginald Hamel¹, professeur de Lettres à l'Université de Montréal, a choisi de donner une suite à son anthologie, *La Louisiane créole, 1762-1900, littéraire, politique et sociale*², en publiant un roman inédit d'Alfred Mercier³ (1816-1894), qui fut l'un des plus grands écrivains louisianais du XIX^e siècle.

Écrit entre 1848 et 1892, publié partiellement dans *L'Opinion de la Nouvelle Orléans* (1869) puis dans *L'Athénée louisianais* (1892-1893), cet ouvrage s'inspire de la technique des romans-feuilletons fleuve qui, du premier Balzac à Eugène Sue, en passant par Alexandre Dumas, Gérard de Nerval et Ponson du Terrail, enchantèrent les lecteurs de journaux français et étrangers d'il y a deux siècles.

En 1848, un jeune aventurier bostonien, Patrick Benjamin, débarque à New York où, à la faveur d'une remise de traite, il se lie d'amitié avec un mystérieux usurier juif, Hénoch Jédésias. Un jour, ce dernier lui confie être victime d'un mal-

faiteur qui lui dérobe chaque nuit un peu de son or. Caché dans le souterrain de la maison du prêteur sur gages, Patrick découvre alors que le voleur n'est autre que Jédésias lui-même qui, au cours de ses crises de somnambulisme, non seulement se dépouille de ses propres économies mais écrit ses mémoires afin de délivrer sa conscience d'un terrible secret de jeunesse... Je laisse bien sûr au lecteur, le plaisir de l'apprendre.

Courses-poursuites, enlèvements, complots, vols, meurtres, arrestations, coups de théâtre, rebondissements... rien ne manque à ce passionnant récit-gigogne qui fusionne plusieurs genres littéraires (reportage, théâtre, monologue, roman d'aventures exotiques, méditation, prophétie, testament, etc.) et qui, en nous entraînant dans l'Amérique et l'Europe des XVIII^e et XIX^e siècles, nous tient en haleine du début jusqu'à la fin. Cela, en dépit des coupures effectuées ça et là par Réginald Hamel afin de faciliter la lecture à ses contemporains, peu familiers des feuilletons à l'ancienne mode.

Si l'influence de maints auteurs se fait sentir dans ce roman, depuis Shakespeare jusqu'à Jules Verne, en passant par les représentants du roman gothique anglais, Lewis, Radcliffe et Walpole, Goethe, Victor Hugo, Balzac, Théophile Gauthier (*Le Roman de la Momie*), Conan Doyle et Edgar Allan Poe – dont Réginald Hamel nous assure qu'ils figuraient dans la bibliothèque de l'auteur –, la critique omet de signaler qu'Alfred Mercier se rattache aussi à un courant plus rare de la littérature française : celui des « Petits Romantiques », illustré par Pétrus Borel, Philothée O'Neddy, Xavier Forneret, Aloysius Bertrand, Alfred Le Poittevin – pour n'en citer que quelques-uns –, jeunes écrivains dont l'œuvre poétique et romanesque se caractérise par ses outrances ver-

bales, sa délectation de la névrose (Mercier ne fut-il pas un pionnier des études psychologiques dans son pays ?), sa fascination pour le morbide et le macabre, son ouverture sur l'onirisme et les visions nocturnes. L'abondante utilisation par le romancier louisianais de ce que les spécialistes de la littérature du XIX^e siècle appellent « l'attirail » ou le « bric-à-brac » romantique (bandits, jeune fille évanescence, morte ou évanouie, poignards, fioles de poison, vieux grimoires, caveaux, cimetières, croix, squelettes, etc.) confirme le fait. Nul doute que cette bohème désenchantée des années 1830-1840 aurait reconnu Alfred Mercier comme l'un des siens, quitte à le choisir comme chef de file. Car ce qui le différencie d'elle et en fait d'une certaine manière son « aîné », ce sont sa maturité stylistique et son étonnante modernité : une écriture en partie dégagée du *pathos* alors en vogue, incisive, percutante ; des descriptions de paysages réduites à leur plus simple expression et subordonnées à l'intrigue ; une profusion de détails d'un réalisme cru, violent et parfois cruel, impensables dans la France littéraire du XIX^e siècle (Baudelaire ne vit-il pas ses descriptions de charognes censurées ?). Je songe par exemple au récit du meurtre et de l'agonie d'un des personnages qui s'étend sur près de trois chapitres, annonçant déjà le roman noir américain, signe de l'appartenance de Mercier à deux continents. Rappelons d'ailleurs qu'il fut le premier auteur à dénoncer l'avortement, un sujet tabou à son époque et dans son pays (sans doute son statut de médecin le lui permit-il). Certaines de ses scènes n'ont même rien à envier aux films d'horreur contemporains. En voici un extrait : « Tous deux [Éliphas et Méphiboseth] cédant à l'impulsion de la rapacité, se jetèrent sur le brillant métal, comme des vautours affamés sur une proie. Ils avaient tout oublié ; ils ne connaissaient plus qu'une chose au monde, c'était l'or sur lequel ils étaient courbés. Cependant, le vent, qui s'engouffrait dans la che-

minée, grondait toujours. Une bouffée, plus forte que les précédentes, déboucha dans le foyer et fit tournoyer un nuage de cendre. La momie se dressa sur ses pieds. Elle resta un instant en équilibre, puis tomba sur les deux profanateurs. Ses phalanges sèches et crochues s'embarassèrent dans leurs cheveux. Ils poussèrent un cri de terreur. Ils s'enfuirent en trainant le mort. Ils allèrent se heurter contre le coffre de plomb que Méphiboseth avait jeté loin de lui. Ils roulèrent sur les dalles. La secousse de la chute les délivra d'Abimaël, mais non sans laisser entre ses doigts une touffe de cheveux. » Pour finir, l'humour (noir, cela va sans dire) n'est pas en reste non plus, animant d'un souffle parodique ce petit chef-d'œuvre du genre, qui connaît actuellement au Québec un succès de librairie bien mérité.

Ismène Toussaint

MARTIN BISAILLON

Le Perdant, Montréal, Les Intouchables, 2004, 103 p.

Il y a des vérités qui, dans la bouche de certains esprits superficiels (ou trop pressés de publier), deviennent des mensonges. Ainsi en va-t-il de l'actuel discours révisionniste sur l'œuvre du péquiste René Lévesque quant à la question nationale. Lévesque a incarné par sa conduite et ses propos, au référendum de 1980 comme lors des négociations constitutionnelles de 1981, le loser dont les performances pathétiques captées par les caméra sont devenues morceaux d'anthologie nationale. Lévesque-le-perdant-pleurnichard est considéré, selon un consensus irraisonné initié par Félix Leclerc lui-même, comme un « libérateur de peuple ». Il est utile qu'un Pierre Dubuc nous explique dans son livre « L'Autre histoire de l'indépendance », comment Lévesque et

son bras droit, Claude « la Taupe » Morin, ont mené le PQ à la défaite en 1980, comment, ensemble, ils ont conduit le Québec à son affaiblissement politique au sein du Canada. Le directeur de *L'Aut'Journal*, par ses révélations à ne pas propager sur toutes les tribunes, encourage les nationalistes à poursuivre le combat pour la souveraineté dans la lucidité plutôt que de se reposer dans le mythe. Nous lisons un Pierre Dubuc avec profit même si son analyse humilie le fondateur du Parti québécois. Mais quand c'est un Martin Bisaillon, ex-collaborateur à la médiocre série-télé radio-canadienne intitulée « Le Canada, une histoire populaire », qui tente de casser du Lévesque en jouant gauchement les froids analystes, cela nous amène, avec le journaliste Michel David, à questionner Michel Brûlé pour la mauvaise qualité du pamphlet qu'il vient d'accepter de publier.

Vraisemblablement, Bisaillon en veut aux *boomers* qui l'ont gavé d'idées reçues, comme cette idée selon laquelle Lévesque est à ranger aux côtés des libérateurs de peuples. Bien qu'il ait su rassembler les forces souverainistes éparses en un seul mouvement, Lévesque fut aussi le stratège étapiste qui a paralysé son propre projet politique. Pour l'auteur, la formation du mythe Lévesque vient des déficiences profondes du peuple québécois. En effet, le jeune Bisaillon n'en peut plus de vivre dans « dans une société dont la langue est défendue par une loi pendant que son système d'éducation fabrique des analphabètes fonctionnels », « une société où l'on croit que la télévision et la réalité sont des concepts qui peuvent s'unir », « une société qui méprise les arts et la littérature », « une société amnésique qui tient l'histoire pour quantité négligeable », « une société où les quotidiens les plus lus publient des horoscopes », « une société où chacun a son opinion, mais où il n'y a pas de débats », bref, « dans une société consensuelle comme la

nôtre ». Curieusement, cette posture critique, pour juvénile qu'elle soit (on croirait entendre un refrain des *Cow-Boys Fringants*), pourrait être celle d'un indépendantiste désespéré qui a perdu momentanément la mesure politique des choses. Ce qu'il y a de pervers et de totalement destructeur dans *Le Perdant*, c'est que cette insatisfaction d'allure nationaliste à propos du fameux fondateur du PQ, sert à « semi-articuler » une justification du fédéralisme *canadian* tel qu'il pourrait être si ce n'était des péquistes et des trudeauistes, concevant les uns et les autres, oh malheur !, la politique de manière bassement antagoniste.

Courroucé par la réponse de Bernard Landry à Jean-Herman Guay lors du congrès péquiste d'octobre 2004, Bisaillon a entrepris d'écrire pour « répliquer à Bernard Landry quand il s'est permis d'évoquer le rêve de Lévesque pour mettre un terme à un débat d'idées qui avait lieu dans son parti. » (p. 95) Grand débat d'idées en vérité, l'auteur nous rappelle comment J-H Guay proposait brillamment aux militants du PQ de « faire le deuil de certains rêves ou de certaines cibles précises tout en se félicitant des progrès réalisés » pour se « mettre au diapason de la société québécoise »... Ce soir-là, Bisaillon a cru voir le spectre de Lévesque à travers un Landry qui s'est empressé de museler la « proposition Guay » en donnant dans la « victomologie ». (Landry, on s'en rappelle avait cité le rôle funeste de Trudeau dans notre histoire). Les souverainistes auraient tort de dénoncer Trudeau, Lalonde et « les méchants fédéralistes » et d'invoquer le beau combat de Lévesque, tandis que ce Perdant est candidement tombé dans tous les pièges de ses adversaires. Par conséquent, en posant un regard comparatif d'une douteuse finesse, Bisaillon présente les leaders du Parti Libéral du Québec, Robert Bourassa et Claude Ryan, comme des résistants nationalistes plus coriaces que le péquiste Lévesque. Ces

nationalistes (!) du PLQ, il aurait peut-être fallu les suivre au lieu d'encourager le PQ. Ce dernier a en effet commis l'erreur de polariser les nationalistes en deux camps par l'imposition d'un référendum néfaste pour le Québec en entier. « Lévesque savait ce qui allait arriver. Il s'est engagé dans une lutte perdue d'avance et y a entraîné le peuple québécois. Il a divisé son peuple sur un enjeu qui, à l'époque, n'était pas urgent. Il a forcé les Québécois à choisir un lieu d'appartenance précis et ils ont choisi le Canada ». (p. 71) Le 21 mai 1980, Lévesque aurait dû céder sa place à Claude Ryan, « fédéraliste réfléchi et opiniâtre », celui qui mettait les Québécois « devant un choix clair lors du référendum de 1980. »

Phénomène curieux, si Bisailon exècre le culte victomologique qui entoure le Perdant – « il a été trahi par Trudeau », etc. – toutefois, il célèbre les libéraux provinciaux trompés et maltraités par leurs alliés fédéraux. Pour lui, l'arrogance injurieuse de Trudeau à l'égard de Bourassa, ses manœuvres trompeuses pour doubler le PLQ, semblent être des affronts plus fâcheux pour nous, que ceux qu'a subis le gouvernement Lévesque. Bisailon commémore aussi « la courageuse lutte » de Claude Ryan lors de la crise d'octobre, alors que ce dernier contestait « plus durement » que Lévesque la thèse fédérale de l'état d'insurrection armée. Et que dire du *Livre beige* lancé par Ryan en 1980 ? : « à ce jour le document constitutionnel le plus complet et le plus réaliste du Canada contemporain ». Ryan apparaît lui aussi à travers le livre comme l'un de nos perdants, mais c'est un « malheureux » perdant, d'un genre plus distingué que Lévesque ; il aurait eu l'intelligence et l'opiniâtreté de son côté. *Le Perdant* débute par une parodie des funérailles nationales accordées à Lévesque et se poursuit paradoxalement par un dithyrambe à peine nuancé de Ryan, notre Ryan, le grand nationaliste

qui vient de s'éteindre, acclamé par le même Québec consensuel. Ironie très subtile de l'auteur ou aveuglement nécessaire à l'inconditionnel du Canada ? Parions sur la deuxième possibilité.

Jamais l'auteur, censé avoir reçu une formation d'historien, ne va au-delà des évidences de la crise constitutionnelle et des positions passagères des gouvernements qui se succèdent des années soixante-dix aux années quatre-vingt. La *mémoire* est absente du pamphlet – à ce propos, il est étrange, le silence total de Bisailon au sujet du Gagnant, M. Jacques Parizeau, à la tête de l'organisation péquiste. De plus, l'analyse demeure superficielle car elle repose sur des hypothèses douteuses. D'abord, Bisailon pose que le peuple québécois est un problème en soi. Pensé indépendamment du peuple *canadian* qui l'aliène, le Québec apparaît responsable de tous ses défauts et de toutes ses divisions. Ainsi, l'auteur écrit, à propos du référendum de 1980 : « La campagne référendaire salira le peuple québécois.(...) Les tendances et les défauts les plus ignobles de la nation québécoise seront poussés à leur paroxysme, et cela, aux yeux du monde. » (p. 66) On comprend vite que l'essayiste s'identifie, comme tout représentant d'une élite collaboratrice, au regard du monde (les yeux de l'Autre), refusant de regarder les choses avec ses propres yeux de Québécois, entreprise trop contraignante. Le mécanisme est archi-connu. Aux yeux de l'Autre, effectivement, seul le peuple du Québec s'est auto-sali dans cette campagne sur la souveraineté. Ce me rappelle d'ailleurs un jugement candide du chanteur Zachary Richard sur notre combat : « C'est comme si le pays se mettait dans l'empêchement », disait-il, sans se douter que le pays dont ce Cadien parlait était empêché par un Autre. Ensuite, proposer que Claude Ryan était plus à même de faire avancer la cause québécoise en favorisant les discussions constitution-

nelles, en appeler sans explication à son *Livre beige*, relève de l'affirmation gratuite. J'ajouterai qu'écrire deux ou trois phrases positives sur Pierre Bourgault, histoire de brouiller le lecteur, ne suffira pas pour laisser croire que l'auteur se situe au-dessus des confrontations partisanses.

On ne lira qu'une fois ce pamphlet, pour être convaincu, de nouveau, que la bataille des idées est gagnée. Aussi, comme au cirque les acrobates divertissent la foule, il est délassant d'assister, tranquillement calé dans son divan, aux époustouflantes pirouettes argumentatives des trop rares défenseurs du *québéco-confédéralisme*.

Jean-Philippe Chartré

**SOUS LA DIRECTION DE DORVAL BRUNELLE ET
CHRISTIAN DEBLOCK**

L'ALÉNA, Le libre-échange en défaut, Éditions du Boréal,
2003, 248 p.

Cet ouvrage collectif réalisé sous la direction des professeurs BRUNELLE et DEBLOCK arrive dix ans après l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange américain (ALÉNA), le 1^{er} janvier 1994. Cet accord, on s'en rappelle, créait un nouveau bloc économique à côté de la Communauté économique européenne (CEE), un bloc qui associe deux pays développés, États-Unis et Canada, à un troisième en voie de développement, le Mexique, pour créer un grand marché continental, visant à intégrer les trois économies.

Cet accord s'est-il révélé utile et fructueux ?... voilà la question à laquelle ce livre tente de répondre. La question n'est pas simple : d'abord, est-il possible, après 10 ans, de dresser

le bilan d'un accord de nature commerciale dont l'application évolue continuellement, selon les secteurs visés ? (Rappelons ici que l'épineuse question du bois-d'œuvre du Canada n'est pas traitée comme telle dans l'ALÉNA).

BRUNELLE et DEBLOCK soulignent le caractère ambitieux et novateur de l'ALÉNA pour 5 raisons principales : 1. l'élargissement du commerce à des domaines controversés comme les services et l'agriculture ; 2. l'offre de garanties aux investisseurs ; 3. l'établissement d'un régime de règlement des différends commerciaux avec force exécutoire ; 4. l'association étroite des enjeux économiques à la conduite des affaires publiques, et 5. l'incorporation des questions liées à l'environnement au traité (cf. p. 18).

Il y a dix ans, cet accord était considéré comme un modèle. Il devait permettre de régler plusieurs problèmes. On pensait que l'immigration illégale des Mexicains aux Etats-Unis serait freinée par un climat de croissance économique au Mexique qui devait également mettre fin à la politique de traitement fiscal privilégié des *maquiladoras*. Or d'après le titre de l'ouvrage, l'ALÉNA se trouve maintenant pris « *en défaut* ». Ce constat suppose qu'il lui manque quelque chose... ou qu'il est mis en échec, au moins partiellement. D'ailleurs, les protagonistes autant que les détracteurs, reconnaissent la nécessité d'une révision en raison de l'apparition de nouveaux défis, ce qui est normal, surtout en raison des asymétries économiques, sociales et politiques à l'intérieur de l'espace nord-américain, lesquelles ont été mises en évidence par l'accord et s'avèrent plus exacerbées que jamais notamment par le climat de terrorisme international et la multiplication des attentats meurtriers dans le monde depuis le 11 septembre 2001. L'ALÉNA est à la croisée des chemins, à mi-chemin pour ainsi dire pour un man-

dat à moyen terme, cela ne fait plus aucun doute, mais que devons-nous retenir finalement de ce bilan d'une dizaine d'années ?

Pour faire le tour de cette question complexe, BRUNELLE et DEBLOCK ont fait appel à des contributions critiques et prospectives venant des trois pays signataires de l'accord (Canada, États-unis, Mexique). Chaque collaborateur devait faire un bilan et faire des propositions, soit en suggérant les voies de l'avenir, soit en recommandant de nouvelles modalités de fonctionnement dans l'application de l'accord au moment où il est de plus en plus question de réouvrir les négociations.

Le 1^{er} chapitre porte sur « *l'avenir de l'Amérique du Nord au-delà de l'ALÉNA* ». On y situe l'ALÉNA dans un contexte plus large qui lui préexistait et qui le déborde : l'intégration des trois économies est un état de fait qui englobe beaucoup plus que le commerce et les investissements sur lesquels porte l'ALÉNA. On pourrait donc souhaiter un renforcement de l'ALÉNA vers une union douanière avec un tarif extérieur commun, ou encore un élargissement de l'ALÉNA à d'autres sujets fondamentaux comme l'énergie, la sécurité, l'immigration et la protection de l'environnement, ou enfin, la création d'institutions supranationales comme dans l'Union européenne (UE). On pourrait, par exemple, s'inspirer du fonds de cohésion sociale de l'UE qui a joué un rôle important dans la réduction des écarts de richesses entre les pays membres (cf. p. 47).

Les obstacles pourtant demeurent nombreux : insatisfactions internes des travailleurs et des entreprises, crainte d'une perte de souveraineté, menace pour les politiques sociales et culturelles, développement inégal des institutions démocratiques, disparité de puissance économique et de

richesse entre les 3 pays, enfin la difficile question de l'environnement qui transcende les frontières politiques et les intérêts économiques de chacun des partenaires.

Le Chapitre 2 explique comment le libre-échange a eu des effets directs et indirects sur l'évolution des modèles de développement du Québec d'une « première manière », issue de la « Révolution tranquille », avec l'intervention étatique et les bienfaits de l'État-providence, vers une « deuxième manière » sous les gouvernements de Robert BOURASSA et de Jacques PARIZEAU avec l'ouverture aux marchés et l'adaptation des institutions nationales à la nouvelle réalité du libre-échange nord-américain qui vise la libre circulation des biens, des personnes, des capitaux et des services.

Le Ch. 3, intitulé « *le Canada et le Mexique entre l'ALÉNA et la ZLÉA : dix ans ne suffisent pas* », sous la signature d'un professeur de l'Université de Mexico fait clairement comprendre la tiédeur traditionnelle du Canada face à l'Amérique latine et au Mexique. Son adhésion tardive à l'OEA (1990) n'est pas sans signification : le Canada s'est longtemps perçu comme un « aimable observateur ». Certes le Mexique et l'Amérique du Sud sont relativement peu intéressants pour le Canada, comparativement aux États-Unis et à l'Europe. Mais peu à peu le Canada commence à saisir là des possibilités d'augmentation du commerce extérieur en amorçant le repérage d'espace d'affaires « nichés » dans ce territoire « barbare », pour augmenter le potentiel de son propre projet économique international... (cf. p. 85)... et le Québec, Dieu merci, n'est pas en reste à cet égard.

Le Canada offre, par exemple, des services de communication par satellite au Mexique, ce qui permet à plus de 1600 municipalités et villages d'avoir accès à des services téléphoniques convenables et satisfaisants, mais l'élan de l'investis-

sement dans ce domaine est freiné par un nouveau concurrent de poids : la Chine. Dans bien d'autres domaines le Canada est en nette compétition avec les États-Unis, pour qui l'Amérique latine, constitue pratiquement une chasse gardée. On est donc encore très loin d'un projet d'intégration économique nord-continental et encore plus d'une ZLÉA, et cela on le comprendra facilement !

Depuis l'attentat du World Trade Center (WTC) du 11 septembre 2001, un élément de poids vient accélérer l'intégration et la sécurité des frontières nationales, la nouvelle « frontière intelligente », le nécessaire *périmètre de sécurité* entre le Canada et les États-Unis. En réalité, on est passé d'un agenda bilatéral de politique économique à un agenda nord-américain de sécurité hémisphérique (cf. p. 103).

Par ailleurs, pour les questions de sécurité énergétique, on n'est pas encore prêt à considérer un grand marché commun de l'énergie ; on commence à peine à y réfléchir mais de façon timide et relativement peu enthousiaste, car au Mexique le secteur énergétique appartient à l'État. Il n'y a donc pas de perspective de libéralisation dans ce domaine (électricité et pétrole).

En dépit de toute cela, la *para-diplomatie*, celle des gens d'affaires, des organisations civiles et des syndicats se déploie si bien qu'une certaine intégration plus en profondeur se développe, sous l'influence des contraintes extérieures, et ce, malgré le refus des trois pays de se doter d'institutions politiques supranationales, trop jaloux de leur souveraineté et trop soumis à leurs instincts protectionnistes.

Le Ch. 4 a pour titre de « *la dure gouvernance continentale en Amérique du Nord* » et compare le traité de l'ALÉNA à l'UE, ce qui n'a qu'un intérêt très relatif... les deux n'ayant finale-

ment que très peu en commun. L'ALÉNA n'a pas de constitution, pas de pouvoir exécutif, législatif et judiciaire. Il n'en a jamais été question. Il s'avère à l'usage qu'une bureaucratie très légère de comités et de groupes de travail satisfait autant le géant américain que le voisin canadien. Pourtant la question méritait d'être soulevée car l'accord bat de l'aile.

L'ALÉNA devrait-elle devenir autre chose qu'un traité commercial à l'avantage des États-Unis ? Malheureusement depuis le 11 septembre, la question est devenue pratiquement obsolète. Les États-Unis dictent les paramètres des échanges et se refusent à tout compromis et à toute concession. On l'a constaté lors des problèmes du camionnage transfrontalier avec le Mexique et le Canada.

Au Ch. 5, le politologue Gordon MACE traite des institutions de l'ALÉNA et de leur éventuelle évolution vers une plus grande intégration. Après une analyse fort intéressante, on doit se rendre à l'évidence : aucun des trois partenaires de l'alliance ne souhaite une union douanière ou un marché commun, essentiellement en raison de l'asymétrie considérable entre les trois partenaires... et des récentes prises de position opposées notamment en ce qui concerne la guerre et l'intervention américaine en Irak.

L'institutionnalité déficiente de l'ALÉNA semble convenir parfaitement aux États-Unis, beaucoup moins au Canada et encore moins au Mexique, qui a une toute autre conception d'un traité continental de libre-échange. La comparaison entre l'ALÉNA et l'UE, bien que répétitive de celle du Chapitre précédent, demeure intéressante en ce sens qu'elle pousse plus loin la réflexion quant à savoir si un changement éventuel est possible... voire souhaitable.

Le bilan économique et social de l'ALÉNA au Ch. 6, revient sur les 6 objectifs principaux poursuivis par l'ALÉNA et leur signification (p. 160 et suivantes). Le Ch. 7 démontre que la structure de l'économie canadienne a beaucoup changé, en partie grâce à l'expansion du commerce du Canada dans le cadre de l'ALÉNA. Le Ch. 8 nous apprend beaucoup de choses concernant le bilan canadien de 10 ans d'ALÉNA : les échanges commerciaux augmentent, mais surtout en faveur des multinationales agroalimentaires et cela contribue à accentuer les inégalités et à accroître la distribution inégale de la richesse. « Le libre-échange aide CARGILL et MONSANTO, et non pas les agriculteurs » (p. 225) ce qui fait que cela tout compte fait accroît la différence entre les niveaux de vie du Canada et celui des États-Unis.

En fait l'auteur conclut que l'américanisation du Canada est non seulement amorcée, mais qu'elle se poursuit à un rythme accéléré, de façon tout autant méthodique qu'insidieuse. Le professeur Pierre-Paul PROULX, dans une argumentation rigoureuse et serrée avec une avalanche de chiffres à l'appui, nous démontre par A+B que l'on évolue bon gré mal gré vers une *union douanière* et une plus grande intégration de régions spécialisées, comme celle par exemple, de l'automobile entre le Canada et les États-Unis. Il ne va tout de même pas jusqu'à prévoir l'établissement d'une *monnaie unique*, mais il recommande de mettre en marche des politiques et des programmes qui ne dépendent que des acteurs nationaux pour sauver nos objectifs sociaux et culturels ainsi que le développement de nos villes (p. 271).

Le Ch. X, sous la plume de Dorval BRUNELLE et Sylvie DUGAS, fait état des oppositions au libre-échange dans les trois pays concernés. Contrairement aux gouvernements plutôt favorables ou contraints de l'être, les milieux alter-

mondialistes de la société civile et les syndicats s'efforcent de mobiliser la société en dénonçant tous les effets pervers du libre-échange : perte d'emplois, délocalisation d'entreprises, les nouveaux *partenariats / privés / publics* (PPP), la destruction de l'environnement et des ressources naturelles, l'appauvrissement des travailleurs, les fermetures d'usines et d'entreprises, l'exploitation du travail féminin, le non respect des droits de l'homme, etc.

« *Le libre-échange en défaut* » dix ans plus tard, pose un diagnostic, un bilan très négatif par rapport aux objectifs poursuivis et aux résultats escomptés. À ces 10 chapitres solidement charpentés s'ajoutent sept « *dossiers* » qui constituent à eux seuls presque un autre livre fort bien documenté. Ils concernent « *le règlement des différends* » (ch. 11), le « *Ch. 11 de l'ALÉNA* » (ch. 12), « *l'ALÉNA et le travail* » (ch. 13), « *l'ALÉNA et l'environnement* » (ch. 14), « *l'ALÉNA en tant que marché commun nord-américain de l'énergie* » (ch. 15), une « *nouvelle gouvernance des télécommunications* » (ch. 16) et « *le commerce et la sécurité sont-ils devenus les deux face d'une même médaille* » ? Le livre de BRUNELLE et DEBLOCK devient donc ainsi un ouvrage essentiel et incontournable pour qui veut savoir connaître et comprendre les tenants et les aboutissants de ce traité de libre-échange nord américain, 10 ans plus tard.

La participation de chercheurs des Université de Québec, Montréal, Toronto et Mexico, de membres d'institutions variées (Brooking Institution – Unisféra – Inter Pares – Institut Nord-Sud d'Ottawa – Dialogue interaméricain) de hauts fonctionnaires des Ministères des Affaires étrangères, du Ministère du Commerce international du Canada et du Ministère du travail du Québec ainsi que de celui d'une jour-

naliste indépendante, apporte à l'ouvrage une belle diversité d'éclairages et une grande richesse de points de vue.

Le style est à la portée de tout lecteur intéressé et un tant soit peu concentré, sans pour autant être un grand spécialiste de la chose. Mais, finalement, quand on referme ce livre, on reste un peu perplexe concernant ce que l'on a appelé un développement « *inexorable* » et inévitable, d'un accord terriblement complexe qui s'avère finalement être non seulement sapeur de la diversité et destructeur des forces vives des peuples et des nations mais aussi et finalement au service du plus fort qui se fiche passablement bien de ses deux voisins. « *La raison du plus fort est toujours la meilleure* » (Jean de La Fontaine), au service des oligarchies financières, économiques et commerciales au détriment des peuples et des masses laborieuses, au détriment de l'avenir collectif de l'humanité et des droits de l'homme, voire et de la survie même de notre chère petite planète bleue.

Jean-Louis Bourque

NICOLE F. BERNIER

Le désengagement de l'État providence, Les presses de l'Université de Montréal, Montréal, 2003, 269 p.

Si les œuvres portant sur le modèle québécois sont nombreuses, il n'en va pas de même en ce qui concerne ce qu'on pourrait appeler le modèle canadien, soit l'État providence fédéral. Il en est ainsi d'une part parce que le gouvernement central a théoriquement peu de pouvoirs en matière sociale et d'autre part, parce que le Canada est en soi un sujet d'étude moins passionnant que le Québec. Malgré cela, la rareté des écrits au sujet de la protection sociale canadienne fait en

sorte que ce livre m'est apparu digne d'intérêt. En effet, comme il porte sur les programmes fédéraux assurant la sécurité du revenu, plus précisément sur la déliquescence de ceux-ci, il comble une lacune. Par contre, comme tout ouvrage concernant la politique qui se veut apolitique, il est plutôt ennuyant. Je vais donc tenter d'interpréter ce qu'il contient d'intéressant et de faire ainsi une critique du fédéralisme, bien que l'auteure n'en fasse pas autant.

Dans son avant-propos, l'auteure nous avoue que même si la sécurité du revenu est un champ de compétence provinciale, c'est Ottawa qui joue un rôle prépondérant. Cela dit, elle ne s'en formalise pas, sa bourse fédérale l'incitant sans doute à passer à autre chose. Pour sa part, l'introduction expose la thèse classique de l'irréversibilité de l'État providence. Par exemple, l'auteure se réfère à Jessop et écrit :

« ... il soutient que l'État se vide de ses pouvoirs lorsque, avec la formation d'économies régionales et locales (subnationales), ceux-ci sont délégués vers le haut (aux organismes supranationaux) et vers le bas (aux gouvernements subnationaux). Pourtant, il ne pourrait aucunement s'agir d'un processus menant à la disparition de l'État-nation. Jessop soutient que, même dans la phase consolidée du processus actuel, il est plausible d'envisager que ce dernier aura conservé un rôle clé et représentera encore "le lieu le plus important de la lutte entre les forces rivales mondiales, triadiques, supranationales, nationales, régionales et locales. De plus, étant donné ces conflits, il a aussi un rôle clé à jouer dans le développement et le renforcement des systèmes d'innovation de la nation, le maintien de la cohésion sociale dépendant toujours des capacités de l'État à gérer ces conflits". »

Par ailleurs, on apprend dans ce chapitre que les programmes universels sont moins susceptibles d'être réduits, car ils profitent à l'ensemble de l'électorat alors que les interventions ciblées bénéficient généralement à une minorité peu organisée et non politisée.

Afin d'illustrer ces affirmations et bien d'autres, l'auteure écrit à propos de quatre sujets dont la Sécurité de la vieillesse et les régimes de retraite, qui font l'objet du deuxième chapitre. Premièrement, soulignons que ces programmes connurent des difficultés administratives et constitutionnelles. En effet, d'une part, l'incompétence des fonctionnaires de l'époque, due au patronage et à l'absence de sécurité d'emploi, et d'autre part, l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique* qui limitait les pouvoirs du fédéral en ce domaine, apparaissaient comme des obstacles importants. Malgré cela, en 1927 des pensions non contributives furent créées et en 1951 furent instaurées des pensions universelles. Celles-ci furent d'abord très modestes mais devinrent plus généreuses au début des années 70. Parallèlement, dans les années 60, suite à des amendements à la Constitution, deux régimes publics de retraite contributifs, un canadien et un québécois, virent le jour. Lorsque commença le désengagement vers 1975, la sécurité de la vieillesse semblait solide étant donné son caractère universel et sa clientèle bien organisée. C'est ce qui explique les actions de lobby qui ont fait avorter plusieurs tentatives de réformes. Le fédéral est finalement parvenu à se désengager grâce à différents moyens. Le plus efficace fut la récupération fiscale imposée aux mieux nantis. Ces derniers sont ceux gagnant un revenu dépassant un certain seuil, seuil qui n'est jamais indexé, de sorte que toujours plus de retraités perdent leur droit à la sécurité de la vieillesse. D'abord, il s'agit d'une stratégie qui divise les bénéficiaires, réduisant ainsi leur capacité mobili-

satrice. C'est aussi un moyen dissimilé puisque les personnes touchées continuent de recevoir le chèque même s'ils ne peuvent plus en profiter. Enfin, il y eut aussi une stratégie de compensation car l'État fédéral misa davantage sur les régimes publics de retraite et les REER notamment. En fin de compte, il semble que même un programme solide parce que populaire et essentiel n'est pas à l'abri des compressions, puisque les stratégies du fédéral, que je qualifie-rais d'hypocrites, lui permettent de se désengager en douce même s'ils engendrent des conséquences dures telles la baisse du niveau de vie des aînés.

De son côté, l'histoire de l'assurance-chômage, sur lequel porte le troisième chapitre, est semblable à celle de l'aide aux personnes âgées. Elle débute en 1940 avec une modification constitutionnelle conférant au fédéral le pouvoir de régir ce domaine. Cet amendement fut rendu possible grâce à l'accord unanime des provinces, y compris la Belle province alors dirigée par Adélarde Godbout, un petit politicien pour lequel j'ai peu de respect étant donné qu'il reconnut pour avoir trahi le Québec à plusieurs reprises. Si le régime d'assurance-chômage visait au départ à venir en aide aux chômeurs, il s'étendit par la suite aux malades, aux femmes enceintes, aux jeunes mères et même aux retraités. De plus, il devint un système de redistribution des richesses en faveur des régions pauvres du Canada. C'est ce qui explique que lors du désengagement fédéral, ce sont les provinces de l'Est qui se sont le plus vivement opposées. Comme le souligne l'auteure : « Au Québec, il se produisit une levée de boucliers tellement forte (...) qu'Ottawa qualifia l'opposition québécoise de "complot" provenant de gens "qui voulaient sortir le Québec de la fédération canadienne" ». Évidemment, à long terme cette contestation n'a pas empêché les coupures draconiennes qui se firent de multiples façons.

Premièrement, il y a eu le resserrement des conditions d'admissibilité qui a fait chuté le nombre de prestataires alors même que le chômage augmentait, causant ainsi une hausse des demandes d'aide de dernier recours à laquelle les provinces durent répondre. Parallèlement, les prestations ont été progressivement réduites. Enfin, en 1990 le gouvernement central a cessé de financer le fonds du régime alors que sa contribution variait entre 17 % et 47 % du total entre 1975 et 1989. Comme si ce n'était pas suffisant, depuis 1995 il s'assure que le fonds engendre des surplus qu'il peut verser dans son fonds consolidé. C'est donc dire que ce qui était une assurance est devenue une surtaxe à l'emploi, au grand plaisir des fédéraux qui ont ainsi volé, ou plutôt accumulé selon les mots de l'auteure, 44 milliards de dollars et ça continue... Malheureusement, il me semble que cette dernière ne se scandalise pas suffisamment. À l'heure où on parle de fermer des villages à cause entre autres de ces coupures, on se serait attendu à une dénonciation plus vive de sa part. En revanche, elle a su illustrer à quel point les provinces et les parlementaires fédéraux, qui subissaient d'intenses pressions au niveau local, furent impuissants face au gouvernement central qui dut tout au plus retarder ou adoucir ses réformes dévastatrices.

Par ailleurs, le quatrième chapitre concerne le Régime d'assistance publique du Canada, une entente cadre datant de 1966 entre Ottawa et les provinces afin que celles-ci puissent développer des programmes d'assistance sociale. Ici aussi il s'agit d'un sujet de juridiction provinciale. Par contre, le fédéral n'a pas eu besoin de modifier la Constitution pour s'y ingérer abondamment, son pouvoir de dépenser, créé de toute pièce par la Cour suprême, lui permettant d'imposer des conditions à ses vassaux provinciaux. Comme il s'agit d'un régime complexe et peu populaire

selon les sondages, on se serait attendu à ce qu'il soit vulnérable et donc attaqué dès la première phase du désengagement à la fin des années 70. Mais il n'en fut rien car ce programme, et surtout les « normes nationales » qu'ils imposaient, visait un double objectif de légitimation et d'intégration nationale. L'auteure va jusqu'à affirmer que ce genre de normes étaient « au cœur de la définition de la citoyenneté canadienne ». Cela dit, le régime en question finit par être à son tour charcuté. En effet, au cours des années 90, il fut réduit avant d'être abrogé au profit du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux qui, en plus, se substituait aux financements qui existaient pour la santé et l'éducation. Bilan de la transformation : des coupures de plusieurs milliards qui ont durement touché notre système de santé notamment. Vu la faible imputabilité du fédéral dans ce dossier, ce sont les provinces qui se sont opposées aux compressions. La Colombie-Britannique fut particulièrement active, car les « normes nationales » en vertu desquelles elle devait offrir immédiatement une assistance aux nécessiteux en provenance des autres provinces lui coûtaient cher. En effet, comme sa voisine l'Alberta offrait à ses assistés sociaux un aller simple pour quitter son territoire, ces derniers furent nombreux, des centaines et parfois des milliers chaque mois, à rejoindre les rangs des britannocolombiens dans le besoin. C'est ce qu'on appelle, dans le plus meilleur pays au monde, du *social dumping*. Malgré cela, la Colombie-Britannique a perdu tant sur le plan juridique, la Cour Suprême donnant comme toujours raison au fédéral, que sur le plan politique puisque le front commun des provinces n'a jamais vu le jour. Enfin, quelques années plus tard, toutes les provinces, à l'exception du Québec, ont accepté de plier devant le fédéral en signant l'Entente-cadre sur l'union sociale qui confirme explicitement le pouvoir fédéral de dépenser et, même si l'auteure ne le mentionne

pas, implicitement son pouvoir de taxer plus que ne le requiert ses juridictions, autrement dit le déséquilibre fiscal. Tout cela illustre à quel point les provinces sont incapables de s'opposer tant aux intrusions qu'au désengagement du fédéral.

Le dernier sujet analysé dans ce livre est celui des prestations financières pour enfants qui existent depuis le début du XX^e siècle. Elles avaient d'abord pour but d'assurer un revenu de remplacement à toutes les familles qui ont des enfants. Cependant, lors de la période de désengagement de l'État, elles furent retirées aux familles riches sous prétexte d'en laisser davantage pour les familles pauvres, alors qu'en fait ces dernières furent victimes de diminutions. L'auteure remarque habilement que si une telle manœuvre respecte l'équité verticale entre les riches et les pauvres, elle est inéquitable horizontalement, soit entre les familles bien nanties avec enfants et les familles bien nanties sans enfant. Notons que, comme pour la sécurité de la vieillesse, la stratégie de désengagement fondée sur la division des bénéficiaires a bien fonctionné puisque le fédéral a coupé des sommes importantes sans en payer le coût politique. Enfin, il vaut la peine de souligner que ce programme était très important pour les Québécois. C'est ce qui explique qu'au moment des négociations entourant la Conférence constitutionnelle de 1971 que Trudeau ait offert au Québec de doubler les transferts aux familles québécoises seulement, en échange d'une ratification de l'accord de Victoria par la province rebelle. Heureusement, le Québec refusa l'offre étant donné que l'accord ne prévoyait pas une décentralisation suffisante en matière de politiques sociales. À l'heure où Paul Martin pourrait offrir de régler le dossier des congés parentaux en échange d'une signature de l'Entente-cadre sur

l'union sociale par le Québec, je crois qu'il est bon de rappeler cet épisode.

En conclusion, l'auteure nous apprend que l'expansion de l'État providence fut marquée par les élites administratives alors que le désengagement le fut par les lobby. Par ailleurs, elle souligne que tous les programmes sont vulnérables au désengagement de l'État, ce qui fait en sorte que les citoyens sont plus dépendants envers le marché. Dès lors, la thèse de l'irréversibilité de l'État providence apparaît douteuse et c'est pourquoi elle en appelle à la vigilance des électeurs. Cette finale laisse le lecteur un peu sur sa faim. J'aurais aimé qu'elle souligne qu'il est odieux de voir le fédéral s'arroger des pouvoirs que la Constitution ne lui conférait pas à l'origine, puis créer des programmes et des besoins, pour ensuite couper sauvagement, laissant des citoyens et des provinces dans l'indigence. De plus, il me semble qu'une esquisse de pistes de solutions, allant de la constitutionnalisation de droits économiques et sociaux à la décentralisation des pouvoirs en matière sociale, aurait été appropriée. Car après tout, si l'État providence est réversible, il n'en tient qu'à nous de le rendre irréversible mais pour cela, il faut d'abord avoir notre État souverain bien à nous.

Guillaume Rousseau

MARCEL BELLAVANCE

Le Québec au siècle des nationalités, Essai d'histoire comparée, VLB Éditeur, 2004, 251 p.

« La question des nationalités ». L'expression est un peu vieillie, pourtant c'est celle qu'on utilisait pour désigner le nationalisme libéral qui gagna les petits peuples d'Europe

au milieu du XIX^e siècle et qui mena, à la fin de la Première guerre mondiale, à la reconfiguration de la carte du monde. C'était la victoire du principe des nationalités sur celui de l'Empire. Est-il possible que la lutte des patriotes canadiens pour l'autodétermination se soient inscrit ans le même mouvement que celui des Grecs, des Roumains ou des Irlandais, avec seulement quelques années d'intervalle ?

À première vue, la thèse n'est ni neuve ni controversée, mais l'étude de ce contexte transatlantique dans lequel s'insérait le mouvement patriotique canadien et les révoltes de 1837-1839 a été négligée dans l'historiographie récente. C'est du moins ce que soutient Marcel Bellavance, professeur d'histoire au Collège militaire de Saint-Jean, dans cet essai.

L'histoire comparée est le fil conducteur de l'ouvrage. D'un côté, l'histoire du Canada, de la Conquête à la crise de la conscription. De l'autre côté, l'histoire en survol des mouvements de libération nationale européens : du printemps des peuples de 1848, au traité de Versailles.

Ce parcours historique s'accompagne d'une présentation des grandes analyses fonctionnalistes du fait national : Stein Rokkan, Karl Deutsch, Ernest Gellner, Miroslav Hroch et Anthony Smith. L'auteur consacre quelques pages à chacun pour construire un cadre d'analyse comparatif visant à inscrire les mouvements d'autodétermination nationale dans le cadre général d'une théorie de la modernisation.

L'auteur entend montrer à la fois les similitudes et les spécificités québécoises par rapport aux petites nations européennes. Similitudes, dans les intentions des acteurs, de même que dans le développement du mouvement patriotique. Spécificité, essentiellement dans la chronologie. Le mouvement québécois est précoce. Cela s'explique selon

Bellavance par la présence d'une Assemblée législative, à laquelle les élites canadiennes auront accès dès 1791.

Bellavance parcourt un certain nombre d'ouvrages consacrés à la question patriote, comme ceux de Bernier et Salée (1995), d'Allan Greer (1997), d'Elinor Kyte Senior (1997) ou des travaux plus anciens, comme ceux de Fernand Ouellette. L'auteur revoit une à une ces interprétations des révoltes et s'étonnent de voir combien l'axe comparatif a été peu privilégié. Pourtant, nous rappelle Bellavance, le Canadien, de sa vallée laurentienne, suivait avec intérêt le parcours des petites nations européennes, dans lesquels il se mirait parfois. Or, ces sympathies transatlantiques retiennent peu l'intérêt des historiens, qui semblent plus empressés d'offrir une lecture davantage sociale et moins politique des événements.

Le summum de l'explication historique se résume souvent à montrer comment un acteur (généralement un membre de l'élite libérale), alors qu'il prétend combattre pour une cause noble (généralement la liberté politique de son peuple), fait en réalité la promotion de son intérêt égoïste. Du point de vue de l'historien, l'intérêt du bourgeois devient *a priori* incompatible avec celui de l'habitant. S'ils agissent ensemble, c'est que l'un trompe l'autre. Devinez lequel ?

Bellavance a donc diagnostiqué le problème avec précision :

... bien des historiens canadiens n'ont établi aucune relation positive ou convergente entre intérêts nationaux et intérêts de la classe moyenne. Ils les ont, en effet, dissociés et opposés dans leurs interprétations de la Rébellion, ce qui a eu pour conséquence d'occulter la poursuite de la souveraineté nationale comme élément important de la crise politique qui mène la Rébellion de 1837-1838. (p. 122)

Le raisonnement peut se résumer ainsi : Si les élites libérales affirment se battre pour la patrie et la liberté, si les paysans et les petits commerçants se joignent à eux pour défendre ce qu'ils considèrent être leurs intérêts communs, s'ils agissent ensemble pour cette cause et acceptent des sacrifices importants, alors il y a certainement manipulation quelque part. Cette manipulation, on s'en doute, sera celle de la masse paysanne par des idéologues libéraux, cherchant subtilement (et peut-être inconsciemment) à détourner l'énergie libidineuse de la masse des ivrognes et des analphabètes au profit d'un projet national dont ils profiteront seuls.

C'est sans doute là que se trouve la rupture principale entre une histoire professionnelle à tendance anti-patriotique et une histoire populaire gardant un souvenir largement favorable du Parti patriote. Là où l'honnête lecteur se contente de voir des hommes courageux, prêts à sacrifier leur vie pour la liberté, l'historien éprouve le besoin de démultiplier les couches de fausse conscience. Expliquer, pour lui, c'est montrer comment l'élite est guidée par ses intérêts, alors que la masse est mue par ses passions.

Selon Bellavance, l'axe comparatif nous permet d'éviter cette difficulté. Celui-ci nous permet de surmonter l'apparente singularité du cas québécois, en l'inscrivant dans le cadre transatlantique des révolutions nationales et libérales :

Ce parti pris idéologique leur a permis [aux historiens] de développer la perspective de la singularité et de la spécificité du cas québécois alors qu'une démarche autre leur aurait fait reconnaître les éléments de parenté entre les événements canadiens et européens en ce « siècle des nationalités », et cela les aurait incités à ne pas dissocier dans leurs

analyses ce qui était partout fortement associé, c'est-à-dire le fait libéral et le fait national.

C'est ici que nous serions tentés d'apporter notre seul bémol au travail de Bellavance, remarquable par ailleurs. Bellavance sous-estime l'importance de l'historiographie anti-libérale et anti-nationale dans l'Europe contemporaine. Les révolutions libérales et nationales des petites nations européennes n'ont malheureusement pas été épargnées par l'historiographie récente. Ainsi, que ce soit en Hongrie, en Irlande ou en Finlande, les démarches de nos historiens sont loin d'être en rupture avec les interprétations actuelles des mouvements révolutionnaires du XIX^e siècle.

Il n'est donc pas certain que l'axe transatlantique permette à Bellavance d'établir solidement sa thèse. La lecture antipatriotique du mouvement patriote, si elle peut être renforcée par la situation particulière du Québec, n'a en bout de ligne rien de spécifique. Elle repose sur un phénomène civilisationnel : l'incapacité des historiens professionnels à accepter le concept même de révolution nationale, qui implique une union entre les bourgeois, les ouvriers et les paysans.

La véritable rupture n'est donc pas entre notre historiographie et celles des petites nations européennes, mais bien entre l'historiographie professionnelle, qui propose une lecture marxisante des révolutions libérales et bourgeoises, et la mémoire des peuples, qui s'entête à faire de ces révolutions les moments fondateurs de leur modernité politique.

Benoît Dubreuil, Aspirant au Fond national de recherche scientifique (FNRS), Université libre de Bruxelles

MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE

La méridienne, Montréal, Leméac, 2004, 116 p.

Voici le dernier ouvrage de Marie-Andrée Lamontagne. Ce petit livre est comme ses poèmes. C'est rare, c'est particulier.

La narratrice, qui est semble-t-il beaucoup l'auteur elle-même, y parle de ses origines paysannes et quasi-américaines, de ses grands-parents, de la Beauce, de la Nouvelle-Angleterre, de son père, avec quelques digressions inattendues sur la littérature.

À quoi ressemble cette centaine de pages ? À un bel objet littéraire, m'a-t-il semblé d'abord. Non tant à un récit. Il y a, dans le texte, trop de changements de propos et de direction et surtout pas assez de faits pour que c'en soit un.

Un objet plutôt, comme dans l'art. Où le propos, laconique, se présente comme une succession de tableaux, de détails d'un tableau. L'évocation de la grand-mère, secrète, fine, mariée tard ; les aventures de jeunesse du grand-père, jeune homme encore célibataire qui est allé dans l'Ouest américain pour y chercher de l'or ; puis la narratrice enfant, sérieuse, attentive, devinant son futur état d'écrivain. Le texte comprend un certain nombre de pages, empathiques, respectueuses, sur la paysannerie dont elle est issue.

Un autre trait : la perfection, l'exigence de perfection. Ce qui ressemble à l'auteur, soit dit en passant. D'où une assez exceptionnelle qualité de langue et de style.

Ce livre, un objet, est aussi un moment. Je ne pense pas qu'il faille lui demander un monde. C'est un instant dans une œuvre. Avec la sensibilité d'un art mûr, il témoigne de l'existence et de l'intériorité de quelques êtres proches, aimés de

l'auteur, cela se sent. Celle-ci parle d'eux avec une espèce de piété.

Pour la fin, une surprise : un entretien d'une vingtaine de pages. L'interlocuteur, qui ne semble pas indifférent à la narratrice, devient ainsi un personnage. Il s'agit d'un dialogue de beaucoup d'esprit faisant le lien avec ce qu'elle a raconté jusque-là. Ce morceau est un essai, parmi les meilleurs du genre. J'ai admiré. Conversation à bâtons rompus sur le pays, sur le caractère des Québécois, sur l'esprit des peuples, sur l'identité, sur le Nouveau Monde, sur la relativité des identités, sur la paysannerie, etc.

Voilà donc le fil qui remonte dans tout l'ouvrage et que l'auteur à la fin décrit ainsi : « *C'est une ligne qui n'existe pas sur le plan horizontal, car elle plonge en soi, dans le silence, le secret, le subtil, dans ce que nul autre que soi ne peut voir. Mais si on sait comment s'y prendre, si on est attentif, et silencieux, cette ligne dessine une méridienne qui donnera un sens au hasard.* » Et une plénitude que l'ouvrage n'avait pas jusque-là au même degré.

Telle est cette *méridienne*. Tel est aussi le secret de l'ouvrage et celui de sa composition. Ce n'est pas superficiel. Le livre, que je tenais pour un bel objet, est maintenant traversé par quelque chose qui le lie tout ensemble et fait de lui une œuvre plus complexe, plus complète et mieux organisée, qu'on découvre ainsi par la fin. Son unité apparaît, donc la maîtrise qu'on y trouve aussi. Et également plus de sa substance, généreuse.

Voyez l'art, qui par un procédé inattendu, l'essai, donne davantage forme à une histoire, à une histoire intime, et la nourrit. Cette vingtaine de pages ont un effet imprévu. Elles parachèvent l'œuvre qui finalement me retient à demeure.

De surcroît, les lecteurs qui s'intéressent à la nation trouveront dans ce livre un texte nullement habituel pour leur méditation.

Pierre Vadeboncœur

-
- 1 Auteur de quelque soixante-dix ouvrages sur la littérature et les écrivains français et francophones, il est surtout connu pour son *Dictionnaire des auteurs de langue française en Amérique du Nord* (1989) ; le *Dictionnaire Dumas* (1990), suivi du *Supplément au Dictionnaire Dumas* (2004) ; le *Dictionnaire des poètes d'ici de 1606 à nos jours* (2001 ; en cours de réédition). Il a également publié l'édition critique de deux autres romans d'Alfred Mercier : *L'Habitation Saint-Ybars* (Guérin, Montréal, 1989) ; *Johnelle* (Humanitas, Longueuil, Québec, 2004).
 - 2 Éditions Leméac, Montréal, 1984.
 - 3 Né à la Nouvelle-Orléans au sein d'une famille de planteurs marquée par la folie, le suicide et le crime, ce médecin et journaliste vécut entre la France et la Louisiane. Ami d'Alexandre Dumas, il refusa de devenir l'un de ses nègres d'écriture pour bâtir une œuvre personnelle, prolifique et originale : *La Rose de Smyrne et L'Ermite du Niagara* (poèmes, 1842) ; *Du Panlatinisme. Nécessité d'une alliance entre la France et la Confédération du Sud* (essai, 1863) ; *La Fille du prêtre* (roman, 1877) ; *Lidia* (roman, 1887) ; *Fortunia* (théâtre, 1888). Défenseur de la langue française dans son pays, Mercier fut aussi un pionnier dans la publication de textes sur la psychologie.

Réal Arseneau

La réprocity dans les relations de travail, Éditions Carte Blanche, 2004, 208 p.

Yves Chevrier

Ils viseront ta tête, roman, Éditions du Cram, 2004, p.253 p.

Louis-Antoine Dessaulles

Petit bréviaire des vices de notre clergé, Éditions Trois Pistoles, 170 p. 2004

Pierre Falardeau

Québec libre ! entretiens politiques avec Pierre Falardeau, Éditions du Québécois, 208 p. 2004

Jacques Grand'Maison

Du jardin secret aux appels de la vie, réconcilier l'intériorité et l'engagement, Fides, 358 p.

Germaine Guèvremont

Le survenant, édition spéciale, Fides, 240 p. 2004

Dominique Lafon, Rainier Grutman, Marcel Olscamp...

Approches de la biographie au Québec, Collection Archives des lettres canadiennes, Fides, 204 p. 2004

Kim Larose

La langue de papier, Spéculations linguistiques au Québec,
Presses de l'Université de Montréal, 451 p. 2004

André Malavoy,

Mémoires d'outre-Atlantique, vlb éditeur, 400 p. 2004

Jean-Marie Montbarbut Du Plessis

Histoire de l'Amérique française, Typo essai, 2004, 394 p.

Geneviève Nootens

Désenclaver la démocratie, Des huguenots à la paix des Braves,
Québec Amérique, 168 p. 2004

Richard Poulin

*La mondialisation des industries du sexe, prostitution, porno-
graphie, traite des femmes et des enfants,* 430 p. 2004

Ismène Toussaint

*Les chemins retrouvés de Gabrielle Roy, Témoins d'occasions au
Québec,* Stanké, 2004, 528 p.

TRANSLATEX
Communications

Claude Girardin

SUPER HÔPITAL

C'est la première fois que je vois aussi clairement les enjeux complexes liés à l'implantation de ce super hôpital... Le gouvernement du Québec est entrain de manquer une occasion de bien représenter les intérêts de sa majorité dans un domaine aussi crucial que la santé... En plus, l'apparition du gouvernement fédéral dans ce dossier n'a rien de rassurant...

Le tout avec la complicité de bons vieux québécois, que l'on pourrait qualifier de mercenaires, les Mulroney, Johnson, Lacroix, Desmarais, Coutu, etc., et dont les intérêts dans cette affaire sont des plus questionnables...

Même si j'ai tenté de suivre ce dossier d'assez près, en tant que simple citoyen et contribuable, jamais je n'avais perçu tous ces enjeux aussi clairement...

Merci d'attirer notre attention sur ce dossier tordu à souhait... La prochaine question est : Comment faire pour amener l'ensemble de la population sur ces enjeux ?... et mettre le gouvernement québécois devant ses responsabilités ?...

Encore une fois, merci pour cet article...

Luc H. Laforest, St-Jean-sur-Richelieu.

Kim Larocque

La langue de papier. *Spécialisme: République du Québec*
 Presses de l'Université de Montréal 413 p. 2004

André Malavey

Mémoires. *Poésie Atlantique*. 100 p. 2004

Jean-Marie Mauthier Du Plessis

Histoire de Québec. *Journal Typographique*. 2004

PASSEZ À L'HISTOIRE !

Depuis 1985, *Cap-aux-Diamants* vous présente les multiples facettes de l'histoire du Québec. Chaque parution explore une thématique captivante. Découvrez la grande ou la petite histoire d'ici racontée par des auteurs choisis pour leur compétence. De plus, retrouvez une multitude de photographies et illustrations d'époque. Alors...

Passez à l'histoire
 et abonnez-vous !

JE M'ABONNE

(Taxes incluses)

Pour 1 an (4 N^{os} 30\$), pour 2 ans (8 N^{os} 55\$)

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____ PROV. _____

CODE POSTAL _____

TÉL.: () _____

(Vous recevrez le prochain No : Mars, juin, septembre ou décembre)

LA REVUE
 D'HISTOIRE
 DU QUÉBEC

CAP-AUX-DIAMANTS

POUR VOUS ABONNER

Par téléphone : (418) 656-5040

Par télécopieur : (418) 656-7282

Par la poste :

C.P. 26, succ. Haute-Ville
 Québec QC G1R 4M8

TRANSLATEX⁺ Communications

RÉDACTION • RÉVISION • TRADUCTION

Claude Ghanimé



1669, rue Cartier, Longueuil (Québec) J4K 4E2
Téléphone : (450) 463-0204 • Télécopieur : (450) 463-0227
Courriel : translatex.com@sympatico.ca



le **R**assemblement
pour un **P**ays **S**ouverain

UNUM QUEBEC PATRIA NOSTRA EST
Québec, notre seule patrie

C.P. 306, succursale C, Montréal (Québec) H2L 4K3

Tél. : (450) 491-5437

Courriel : roy.b@videotron.ca - Site internet : www.rpsquebec.qc.ca

Allard & Carrière

SOCIÉTÉ NOMINALE

COMPTABLES AGRÉÉS

Pierre Allard, c.a.

8175, boul. St-Laurent, 3^e étage, Montréal (Québec) H2P 2M1

Téléphone : (514) 385-6601 • Fax : (514) 385-6177

Courriel : allardp@qc.aira.com



Sansregret, Taillefer & Associés inc.

Cabinet en assurance collective de personnes

info@sta-conseil.com

www.sta-conseil.com

178, rue Sainte-Marie
Terrebonne (Québec)
J6W 3E1

Télécopieur : (450) 471-0026
(514) 355-7923

Téléphone : (450) 471-2662
(514) 355-7869
(800) 782-5799



**La Société Saint-Jean-Baptiste
du Centre-du-Québec**

449 rue Notre-Dame, Drummondville
(819) 478-2519 ou 1 800 943-2519

**Organisme d'entraide et de fierté québécoise !
Plus de 31 000 membres au Centre-du-Québec**



**Mouvement national des
Québécoises et Québécois**

Le réseau de la fierté québécoise

2207, rue Fullum, Montréal
(Québec) H2K 3P1
Tél. : (514) 527-9891
Télécopieur : (514) 527-9460
Courriel : mnq@mnq.qc.ca
Site internet : mnq.qc.ca

*Souveraineté du Québec
Langue française
Fête nationale
Assurance
vie*

 **Société
Saint-Jean-Baptiste
de la MAURICIE**

**www.ssjbmauricie.qc.ca
375-4881 • 1-800-821-4881**

LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

Président

Pierre Noreau

Secrétaire

Jacques Brousseau

Trésorière

Isabelle Le Breton

Conseillers

Robert Ladouceur

Ex Officio

Robert Laplante

Secrétariat

Laurence Lambert

Membres

Dave Anctil

Pierre de Bellefeuille

Mathieu Bock-Côté

Jean-Jacques Chagnon

Eric Devlin

Benoît Dubreuil

Christian Gagnon

Alain Laramée

Jean-Marc Léger

Jacques Martin

Yves Michaud

Jacques-Yvan Morin

Paul-Émile Roy

Membres honoraires

Thérèse Baron

Christiane Bérubé

Nicole Boudreau

Jacques Boulay

Guy Bouthillier

Hélène Chénier

Delmas Lévesque

Pierre Dupuis

Lucia Ferretti

Yvon Groulx

Léo Jacques

Roméo Paquette

Hélène Pelletier-Baillargeon

Gilles Rhéaume

Membres émérites

René Blanchard

Jean-Charles Claveau

Jean Genest

Georges Meyers

MISSION

Être un carrefour souverainiste où se débattent les aspirations de la nation québécoise comme collectivité de langue française suivant une tradition de réflexion critique, d'indépendance et d'engagement, à partir des situations d'actualité qui renvoient aux enjeux fondamentaux de notre avenir collectif.



OPTIMUM GESTION DE PLACEMENTS INC.

confiance stratégie performance

- Gestion active en actions et en obligations
- Gestion équilibrée
- Gestion indicielle
- Gestion privée

Le succès de Optimum gestion de placements repose sur l'expertise de ses gestionnaires appuyés par une équipe de spécialistes qualifiés, sur des styles de gestion bien définis et sur une collaboration étroite et durable avec chacun de ses clients.

Pour de plus amples informations :

Sophie Lemieux, M. Sc., Directrice, Développement des affaires
Éric Ouellet, B.A.A., Pl. Fin., Directeur, Développement des affaires
425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1740, Montréal (Québec) Canada H3A 3G5
Téléphone : (514) 288-7545 Télécopieur : (514) 288-4280 www.groupe-optimum.com

● Marque de commerce de Groupe Optimum Inc. utilisée sous licence.

À votre service plus que jamais ! Qualité et service assurés

- Livres (200 à 10 000 exemplaires)
- Manuels techniques
- Listes de prix
- Rapports internes
- Catalogues
- Dépliants
- Brochures



Marc Veilleux, président



tél. : (450) 449-5818

fax. : (450) 449-2140

courriel : adm@marcveilleux.com

Marc Veilleux Imprimeur Inc.

CLUB DES
100 ASSOCIÉS

Fernand Allard	Marcel Henry
Patrick Allen †	Henri Joli-Cœur
François-Albert Angers †	Lucie Lafortune †
Gaston-A. Archambault †	Anna Lagacé-Normand †
Jean-Paul Auclair	Bernard Lamarre
Paul Banville	Denis Lazure
Thérèse Baron	Clément Martel
Yvan Bédard	Jacques-C. Martin
Henri Blanc	Yvon Martineau
Antoinette Brassard	Daniel Miroux
Henri Brun	Louis Morache
Jean-Charles Claveau	Rosaire Morin †
Roch Cloutier	Reginald O'Donnell
Robert Côté	Arthur Prévost
Louis-J. Coulombe	René Richard †
Gérard Deguire	Jacques Rivest
Bob Dufour	Jean-Denis Robillard
Yves Duhaime	Ivan Roy
Nicole Forest	Marcel Trottier †
Léopold Gagnon	Réal Trudel
Henri-F. Gautrin †	Cécile Vanier
Claude Ghanimé	Claude-P. Vigeant
Paul Grenier	Madeleine Voora
Michel Grimard	
Yvon Groulx	

L'Action NATIONALE

RÉDACTION

L'article demandé peut comprendre de 10 à 20 pages.

Le compte rendu d'un livre peut compter
une ou deux pages.

Un article soumis sans entente préalable peut varier
de 5 à 8 pages. L'envoi du manuscrit et de la disquette
facilite nos travaux. Le texte vulgarisé est la forme
d'écriture souhaitée. La Rédaction assume
la responsabilité de tous les titres d'articles.

INDEX

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans
« L'index des périodiques canadiens » depuis 1948,
dans « Périodex » depuis 1984,
dans « Repères » publié par SDM Inc.
et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

REPRODUCTION

La traduction et la reproduction totale ou partielle
des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées
à condition que la source soit mentionnée.

RÉVISION

Hélène Bacquet

MISE EN PAGES

Jean-Marie Pesci, Atoumédia, Rawdon

IMPRESSION

Marc Veilleux Imprimeur Inc., Boucherville

- 153 Allard & Carrière
- 8 Caisse d'économie
Desjardins des
Travailleuses et
Travailleurs
- 152 *Cap-aux-Diamants*
- 115 *Devoir, Le*
- 154 Mouvement national
des Québécoises
et Québécois
- 156 Optimum, Gestion de
placements
- 116 Optimum placements
- 153 Rassemblement pour
un Pays souverain
- 153 Sansregret, Taillefer
et Associés
- 154 Société Saint-Jean-
Baptiste de la Mauricie
- 154 Société Saint-Jean-
Baptiste du Centre
du Québec
- 153 Translatex
Communications +
- 156 Veilleux, Marc,
Imprimeur Inc.

ABONNEMENT

10 numéros 20 numéros

Abonnement

55 \$ - 101 \$

Institution

98 \$ - 160 \$

Abonnement de soutien

150 \$ - 250 \$

Étudiants

32 \$ - 55 \$

Autres pays

110 \$ - 180 \$

Paiement par VISA et
Mastercard accepté

Prix Richard-Arès

Le prix Richard-Arès a pour objectif de promouvoir la culture nationale.

Prix André-Laurendeau

Le prix André-Laurendeau reconnaît les meilleurs articles publiés dans la revue au cours de l'année.

Fondation Esdras- Minville

Cette fondation recueille des fonds dont les revenus financent en partie les activités de la revue.

ISSN-0001-7469

ISBN-2-89070

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Québec

Périodicité : 10 numéros par an

L'ACTION NATIONALE

1215, rue de la Visitation, bureau 101,

Montréal (Québec) H2L 3B5

Téléphone : 514-845-8533

Télécopieur : 514-845-8529

Courriels pour joindre :

- la rédaction : revue@action-nationale.qc.ca

- l'administration : administration@action-nationale.qc.ca

Site : <http://www.action-nationale.qc.ca>



Location d'outils
SIMPLEX

28 succursales • 50 000 outils
Québécoise depuis 1907

1.800.361.1486

www.simplex.ca

L'Action
NATIONALE

volume XCV numéro 1

JANVIER 2005

envoi de publication

enregistrement N° 09113